Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.02 Les commissions interdisciplinaires (CID)

Décision fixant le calendrier de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique - 08/07/2021 - - DEC212081DAJ..... p.18

Décision fixant les modalités de l'organisation de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique - 08/07/2021 - - DEC212082DAJ..... p.19

02.11 Le comité d'éthique

Décision portant prorogation du mandat des membres du comité d'éthique (COMETS) du CNRS - 01/07/2021 - - DEC212390DAJ..... p.23

Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique (COMETS) du CNRS - 01/07/2021 - - DEC212391DAJ..... p.24

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 - 20/07/2020 - - DEC201346SGCN..... p.26

Décision portant création d¿une commission d¿interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 - 06/07/2021 - - DEC212330SGCN..... p.28

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

Décision DEC212574DRH du 21/07/2021 portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 - 21/07/2021 - - DEC212574DRH..... p.30

Note de cadrage n° NOT212700DRH du 27 juillet 2021 relative à l'accompagnement RH des réorganisations - - 27/07/2021 - NOT212700DRH..... p.33

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2021

Décision portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de directrice des affaires juridiques - 12/07/2021 - - DEC212454DAJ..... p.44

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques - 12/07/2021 - - DEC212456DAJ..... p.45

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hayfa Trabelsi aux fonctions de responsable par intérim du service pensions et accidents du travail (DRH) - 30/06/2021 - - DEC212174DAJ..... p.46

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision nomination de M. Jean-Christian Vinel, directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) - 22/07/2021 - - DEC212214INSHS..... p.47

Décision portant nomination de M. Nicolas MISDARIIS aux fonctions de directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche UMR9912 Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) - 21/07/2021 - - DEC212530INS2I..... p.48
Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur adjoint de l¿unité UMR9912 Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) - 21/07/2021 - - DEC212532INS2I..... p.49

DR02

2020

Décision portant nomination de M. Guy Kienda aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR3348 intitulée Intégrité du génome, ARN et cancer - 20/11/2020 - - DEC202066DR02..... p.50

2021

Nomination de François BOUCHET aux fonctions de directeur de plein droit de l'IAP (UMR7095) à compter du 01/09/2021. - 22/07/2021 - - DEC212400INSU..... p.51
Décision de nomination de Jean-François Le Galliard en tant que Chargé de Mission Institut INEE-CNRS - 06/07/2021 - - DEC212334INEE..... p.52
Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne Clénet-Chiron, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité MOY200 intitulée Délégation Paris-Centre - 14/06/2021 - - DEC212199DR02..... p.53
Décision portant nomination de Mme Carine Vias aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement (UGBD) - 20/05/2021 - - DEC211991DR02..... p.54
Décision portant nomination de Mme Isabelle Fanget aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité Moy200 intitulée Délégation Paris-Centre - 19/07/2021 - - DEC212544DR02..... p.55
Décision portant cessation de fonctions de Mme Justine Laurent, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogenes (PMMH) - 26/03/2021 - - DEC211483DR02..... p.56
Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP) - 22/02/2021 - - DEC210899DR02..... p.57
Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP) - 22/02/2021 - - DEC210898DR02..... p.58
Décision portant nomination de Mme Sandrine Nadal aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS) - 22/02/2021 - - DEC210864DR02..... p.59
Décision portant nomination de Mme Zouhour Ben Salah aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8044 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS) - 22/02/2021 - - DEC210860DR02..... p.60
Décision portant nomination de M. Franck Brachet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC) - 22/02/2021 - - DEC210859DR02..... p.61
Décision portant nomination de Mme Geovanna Marquez Ferraz aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT) - 22/02/2021 - - DEC210858DR02..... p.62
Décision portant nomination de Mme Myriam Georges aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) - 08/02/2021 - - DEC210787DR02..... p.63

Décision portant nomination de M. Claude Dodray aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) - 25/01/2021 - - DEC210506DR02..... p.64
Décision portant nomination de Mme Sophie Loeillet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER) - 08/04/2021 - - DEC211686DR02..... p.65
Nomination de Damien LE BORGNE et Patrick PETER aux fonctions de directeurs adjoints de plein droit de l'IAP (UMR7095) à compter du 1er septembre 2021. - 22/07/2021 - - DEC212444INSU..... p.67

DR04

2021

Nomination de Pierre-Olivier LAGAGE aux fonctions de directeur de plein droit du laboratoire AIM (UMR7158) à compter du 01/09/2021. - 22/07/2021 - - DEC212418INSU..... p.68
Décision portant nomination de M. Edouard AUDIT, directeur par intérim de l'unité de service et de recherche USR3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) - 21/07/2021 - - DEC212470INS2I..... p.69
Décision portant nomination de Mme Natalia FERNANDES aux fonctions de responsable du service prévention et sécurité de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 21/07/2021 - - DEC212572DR04..... p.71
Décision portant nomination de Mme Caroline FONTAINE aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR2046 intitulé Sécurité Informatique (SI) - 21/07/2021 - - DEC212554INS2I..... p.72
Décision portant nomination de Mme Thi Hong Loan NGUYEN, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides - 15/07/2021 - - DEC212522DR04..... p.74
Décision portant nomination de M. Benjamin PRECIADO, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI-adjoint) de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides - 15/07/2021 - - DEC212528DR04..... p.75
Décision de nomination de M Stephane SERFATY aux fonctions de Chargé de Mission automobile et mobilités. - 29/06/2021 - - DEC201369DRE..... p.76
Décision portant nomination de Monsieur Catalin MIRON aux fonctions de directeur de l'Equipe de Recherche Labélisée ERL9000 intitulée Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers (LIDYL) - 27/07/2021 - - DEC212215INP..... p.77
Décision portant nominations de M. Marc BABOULIN, directeur par intérim et de M. Edouard AUDIT directeur-adjoint par intérim de l¿unité de service et de recherche USR3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) - 22/07/2021 - - DEC212548INS2I..... p.78
Nomination de Marian DOUSPIS aux fonctions de directeur adjoint de plein droit de l'IAS (UMR8617) à compter du 01/09/2021. - 22/07/2021 - - DEC212422INSU..... p.80
Décision portant nomination de M. Nicolas Perrin aux fonctions de directeur de l¿unité mixte de recherche UMR 8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV). - 23/07/2021 - - DEC212279INSMI..... p.81
Décision portant nomination de M. Nicolas LEMAITRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des Neurosciences Paris-Saclay - 30/06/2021 - - DEC212335DR04..... p.82

DR05

2019

Décision portant nomination de Mme Véronique Ben Ayoun aux fonctions d assistante de prévention au sein de l unité de service de recherche 3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN). - 03/05/2019 - - DEC191333DR05..... p.83

Décision portant nomination de M. Gabriel Popovici aux fonctions d assistant de prévention au sein de l unité de service de recherche 3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN). - 03/05/2019 - - DEC191332DR05..... p.85
Décision portant nomination de M. Alpha Diallo aux fonctions d¿assistant de prévention au sein de l¿UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne - 04/02/2019 - - DEC190570DR05..... p.87

2020

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d¿avances de Fédération des sciences sociales du comportement humain FR 2006 - 11/09/2020 - - DEC201682DR05..... p.89

2021

Décision de fin de fonctions de Frédéric Valès en tant que chargé de mission à temps partiel auprès de la DAI - 15/07/2021 - - DEC212502DAI..... p.92
Décision portant nomination de Mme Ségolène Saulnier Copard aux fonctions d¿assistante de prévention au sein de l¿UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) - 02/03/2021 - - DEC210995DR05..... p.93

DR06

2021

Décision portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) - 16/07/2021 - - DEC210696INC..... p.95
Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur et directeur adjoint de Monsieur Alain DEREUX et Monsieur Stéphane GUERIN et nomination de Monsieur Stéphane GUERIN aux fonctions de Directeur d'unité par intérim et Monsieur Alexandre BOUHELIER, Madame Cécile LANGLADE et Madame Nadine MILLOT aux fonctions de Directeur adjoint et Directrices adjointes de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE CARNOT DE BOURGOGNE - 27/07/2021 - - DEC212372INP..... p.96

DR07

2021

Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242 intitulée "Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon". - 13/07/2021 - - DEC211975DR07..... p.97
Décision portant nomination de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherche sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon". - 12/07/2021 - - DEC211977DR07..... p.98
Décision portant nomination de M. Laurent JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand". - 07/06/2021 - - DEC211985DR07..... p.99
Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Luc CAROUJAT, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UAR2000 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne". - 07/06/2021 - - DEC211993DR07..... p.100
Décision portant nomination de Mme Anne QUEZEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5206 intitulée "Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique". - 17/06/2021 - - DEC212085DR07..... p.102
Décision portant nomination de M. Claude BOTELLA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée "Institut des Nanotechnologies de Lyon". - 08/06/2021 - - DEC212092DR07..... p.103
Décision portant nomination de M. Denis FRATH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5182 intitulée "Laboratoire de Chimie". - 24/06/2021 - - DEC212093DR07.....

p.104
Décision portant nomination de M. Franck CAPISANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte FR3747 intitulée "Maison de l'Orient et de la Méditerranée". - 18/03/2021 - - DEC210827DR07..... p.105
Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale », de l'unité mixte UMR5305 intitulée « Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique » et de l'unité mixte UAR3760 intitulée « Institut de biologie et chimie des protéines ». - 01/06/2021 - - DEC211206DR07..... p.106
Décision portant nomination de Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5062 intitulée "Institut d'Asie orientale". - 09/06/2021 - - DEC211246DR07..... p.108
Décision portant nomination de M. Daniel VALERO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5191 intitulée "Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations". - 29/03/2021 - - DEC211286DR07..... p.109
Décision portant nomination de Mme Catherine KOERING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5239 intitulée "Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule". - 31/03/2021 - - DEC211294DR07..... p.110
Décision portant nomination de M. Gérard TRIQUENEAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5239 intitulée "Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule". - 31/03/2021 - - DEC211295DR07..... p.111
Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe REGRENY, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5270 intitulée "Institut des nanotechnologies de Lyon". - 03/06/2021 - - DEC211323DR07..... p.112
Décision portant nomination de Mme Emmanuelle ALBALAT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée "Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement". - 30/03/2021 - - DEC211386DR07..... p.113
Décision portant nomination de M. Florent ARNAUD-GODET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée "Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement". - 06/04/2021 - - DEC211387DR07..... p.114
Décision portant nomination de M. Emmanuel ROBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée "Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement". - 03/05/2021 - - DEC211390DR07..... p.115
Décision portant nomination de M. Arnauld VINCON-LAUGIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée "Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement". - 07/04/2021 - - DEC211392DR07..... p.116
Décision portant nomination de Mme Catherine GUIX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée "Centre de recherche en cancérologie de Lyon". - 17/05/2021 - - DEC211486DR07..... p.117
Décision portant nomination de Mme Anne VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée "Centre de recherche en cancérologie de Lyon". - 25/05/2021 - - DEC211487DR07..... p.118
Décision portant nomination de Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée "Centre de recherche en neurosciences de Lyon". - 28/04/2021 - - DEC211488DR07..... p.119
Décision portant nomination de Mme Céline SCOTE-BLACHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée "Centre de recherche en neurosciences de Lyon". - 28/04/2021 - - DEC211489DR07..... p.120
Décision portant nomination de Mme Clothilde COMBY-ZERBINO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée "Institut Lumière Matière". - 02/06/2021 - -

DEC211494DR07..... p.121
Décision portant nomination de Mme Agnès PIEDNOIR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée "Institut Lumière Matière". - 02/06/2021 - - DEC211498DR07..... p.122
Décision portant nomination de M. Fabien ROSSETTI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée "Institut Lumière Matière". - 02/06/2021 - - DEC211499DR07..... p.123
Décision portant nomination de Mme Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5308 intitulée "Centre international de recherche en infectiologie". - 06/05/2021 - - DEC211500DR07..... p.124
Décision portant nomination de Mme Isabelle TREFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5317 intitulée "Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités". - 11/05/2021 - - DEC211664DR07..... p.125
Décision portant nomination de M. Massimo MARRO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5509 intitulée "Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique". - 09/06/2021 - - DEC211666DR07..... p.126
Décision portant nomination de M. Bernard BEAUGIRAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5513 intitulée "Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes". - 30/04/2021 - - DEC211668DR07..... p.127
Décision portant nomination de M. Nazario MORGADO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5513 intitulée "Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes". - 30/04/2021 - - DEC211671DR07..... p.128
Décision portant nomination de M. Nicolas FAURE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5516 intitulée "Laboratoire Hubert Curien". - 28/06/2021 - - DEC211725DR07..... p.129
Décision portant nomination de M. Jean-Claude POMMIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5516 intitulée "Laboratoire Hubert Curien". - 28/06/2021 - - DEC211726DR07..... p.130
Décision portant nomination de M. Pierre DIMOYAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5648 intitulée "Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux". - 27/05/2021 - - DEC211736DR07..... p.131
Décision portant nomination de Mme Marie-Cécile CAILLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée "Reproduction et développement des plantes". - 21/05/2021 - - DEC211737DR07..... p.132
Décision portant nomination de M. Alexis LACROIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée "Reproduction et développement des plantes". - 21/05/2021 - - DEC211738DR07..... p.133
Décision portant nomination de Mme Frédérique ROZIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée "Reproduction et développement des plantes". - 21/05/2021 - - DEC211739DR07..... p.134
Décision portant nomination de Mme Magalie LE BORGNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5669 intitulée "Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon". - 31/05/2021 - - DEC211741DR07..... p.135
Décision portant nomination de M. Bruno CREVAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5824 intitulée "Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne". - 26/05/2021 - - DEC211748DR07..... p.136
Décision portant nomination de Mme Valérie OREA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UAR3453 intitulée "Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier". - 18/05/2021 - - DEC211882DR07..... p.137

Décision portant nomination de M. Olivier VOLDOIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6042 intitulée "Laboratoire de Géographie physique et environnementale". - 18/05/2021 - - DEC211917DR07..... p.138
Décision portant nomination de M. Florence CHARNAY-POUGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand". - 20/05/2021 - - DEC211919DR07..... p.139
Décision portant nomination de Mme Guillaume VOYARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand". - 20/05/2021 - - DEC211921DR07..... p.140
Décision portant nomination de M. Nicolas CLUZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée "Laboratoire Magmas et volcans". - 18/05/2021 - - DEC211922DR07..... p.141
Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée "Laboratoire Magmas et volcans". - 19/05/2021 - - DEC211923DR07..... p.142
Décision portant nomination de M. Johan GUIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6587 intitulée "Centre d'études et de recherches sur le développement international ". - 04/06/2021 - - DEC211925DR07..... p.143
Décision portant nomination de M. Marc NIVOIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6602 intitulée "Institut Pascal". - 21/05/2021 - - DEC211926DR07..... p.144
Décision portant nomination de Mme Rachida BENSADDIK LAHJAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UAR2000 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne". - 19/05/2021 - - DEC211941DR07..... p.145
Décision portant nomination de M. Guillaume MICOUIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5182 intitulée "Laboratoire de Chimie". - 24/06/2021 - - DEC211971DR07..... p.146
Décision portant nomination de Mme Mathilde BOUCHET-COMBE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242 intitulée "Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon". - 13/07/2021 - - DEC211974DR07..... p.147

DR08

2021

Décision portant nomination de Mme Christine Imbert, aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7267 intitulée « Ecologie et biologie des interactions (EBI) » - 22/07/2021 - - DEC212565INEE..... p.148
Décision portant nomination de M. Sebastien CHENU aux fonctions de directeur de plein exercice de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) - 22/07/2021 - - DEC212380INC..... p.149
Décision portant nomination de Mme Valérie Ballu, directrice par intérim de l¿unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) » - 21/07/2021 - - DEC212310INEE..... p.150

DR10

2021

Décision portant nomination de Mme Véronique Pitchon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée et Europe (ArcHiMèdE) - 03/05/2021 - - DEC211869DR10..... p.151
Décision portant nomination de Mme Sandrine Courtin, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien. - 16/07/2021 - - DEC212260IN2P3..... p.152

DR11
2021
Décision portant nomination de M. Jean REVILLOUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5566 intitulée Liphy - 07/06/2021 - - DEC212353DR11..... p.153
Décision portant nomination de M. Ali DASTGHEIBI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5821 intitulée LPSC - 11/06/2021 - - DEC211655DR11..... p.157
Décision portant nomination de M. Mickaël HOLZINGER aux fonctions d'assistant de prévention partagée au sein de l'unité mixte UMR5250 intitulée DCM et l'unité UAR2607 intitulée ICMG - 17/06/2021 - - DEC210227DR11..... p.159
Décision portant nomination de M. Hans-Werner JACOBI, Mme Lydie BONAL, M. Didier VOISIN et M. Fabien MALBET aux fonctions de directeurs adjoints de l¿unité d¿appui et de recherche n°832 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble » (OSUG) - 26/07/2021 - - DEC212360INSU..... p.165
DR12
2021
Décision portant désignation de M. Pascal SALIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de biologie du développement de Marseille (IBDM) - 19/07/2021 - - DEC212016DR12..... p.166
Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sébastien Dutreuil, directeur adjoint par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR7304 Centre Gilles-Gaston Granger - 21/07/2021 - - DEC211567INSHS..... p.167
Décision portant désignation de Mme Rachel STURNY aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de biologie du développement de Marseille (IBDM) - 19/07/2021 - - DEC212015DR12..... p.168
Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 16/07/2021 - - DEC212452DAJ..... p.169
Décision portant désignation de M. Vasile HERESANU aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) - 03/06/2021 - - DEC212026DR12..... p.170
Décision portant désignation de Mme Salvéïa GARBIT aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UAR846 intitulée Station de Primatologie - 11/06/2021 - - DEC212004DR12..... p.171
Décision portant désignation de Mme Valérie PRIMA aux fonctions de conseiller en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 25/05/2021 - - DEC212017DR12..... p.172
Décision portant nomination de M. Jacques Chiaroni, directeur de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) » - 21/07/2021 - - DEC212307INEE..... p.173
Décision portant désignation de M. Yohann DUVERGER aux fonctions de conseiller en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 25/05/2021 - - DEC212018DR12..... p.174
Décision portant nomination de Mme Virginie Baldy, aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » - 22/07/2021 - - DEC212563INEE..... p.175
DR13
2021
Décision de nomination de Madame Paula Dias en tant que Chargée de Mission Institut INEE-CNRS - 09/07/2021 - - DEC211908INEE..... p.176

Décision portant nomination de Madame Anaïs Dreau en qualité de directrice et de Monsieur Alexei Ourjoumtsev en qualité de directeur adjoint du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA) - 27/07/2021 - - DEC211998INP..... p.177
Décision portant nomination de M. Olivier Tinland et de Mme Aurélie Binot respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directrice adjointe par intérim de l'UAR2035 (MSH Sud) - 21/07/2021 - - DEC212025INSHS..... p.178
Décision portant nomination de Mme .Laure LICHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5247 intitulée IBMM - 05/07/2021 - - DEC212357DR13..... p.179
Décision portant nomination de M. Bruno BUATOIS aux fonctions de conseiller en radioprotection de UMR5175 intitulée Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive. - 05/07/2021 - - DEC212362DR13..... p.180
Décision portant nomination de Mme Fanchon DIVOL-MALGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5004 intitulée Biochimie et physiologie moléculaire des plantes; - 06/07/2021 - - DEC212386DR13..... p.182
Décision portant nomination de M.Fabrice BOYRIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5253 intitulée ICGM. - 07/07/2021 - - DEC212407DR13..... p.183
Décision portant nomination de Mme Valérie FLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5253 intitulée ICGM. - 07/07/2021 - - DEC212410DR13..... p.184
Décision portant nomination de M. Bernard FRAISSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5253 intitulée ICGM. - 07/07/2021 - - DEC212411DR13..... p.185
Décision portant nomination de Mme Pascale GUIFFREY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5253 intitulée ICGM. - 07/07/2021 - - DEC212414DR13..... p.186
Décision portant nomination de Mme .Lucie SUBIRANA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte .UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins. - 13/07/2021 - - DEC212493DR13..... p.187
Décision portant nomination de Mme Christine CHABLE BESSIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR 3725 intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse. - 13/07/2021 - - DEC212503DR13..... p.188
Décision portant nomination de Mme Valérie LE TOULLEC aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3035 intitulée Unité support de ChemBioFrance et de la Chimiothèque nationale - 13/07/2021 - - DEC212514DR13..... p.189

DR14

2021

Décision portant nomination de M. Thierry SIMEON en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 09/07/2021 - - DEC212345INS2I..... p.190
Décision de fin de fonctions de M. M. Hassan en tant que chargé de mission à temps partiel auprès de la DAI - 15/07/2021 - - DEC212505DAI..... p.192

DR16

2021

Décision portant nomination de M. Jérôme Orivel et de M. Stéphane Traissac respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) » - 22/07/2021 - - DEC212537INEE..... p.193

DR17

2021

Décision portant cessation de fonctions de M. Gildas AVOINE aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR2046 intitulé Sécurité Informatique (SI) - 21/07/2021 - - DEC212553INS2I..... p.194
Nomination de Marie-Agnès FOUCHER aux fonctions de directrice de l'IPEV à compter du 01/07/2021 - 26/07/2021 - - DEC212198INSU..... p.195

DR18
2021
Décision portant nomination de M Sebastien HICQUEBRANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ) - 09/07/2021 - - DEC212237DR18..... p.196
Décision portant nomination de M Olivier HOMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A) - 09/07/2021 - - DEC212238DR18..... p.197
Décision portant nomination de Mme Claire MONTPELLIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL) - 24/06/2021 - - DEC212240DR18..... p.198
Décision portant nomination de M Edouard NEIDENBERGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) - 23/06/2021 - - DEC212243DR18..... p.199
Décision portant nomination de M Tarek OUESLATI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA) - 23/06/2021 - - DEC212244DR18..... p.200
Décision portant nomination de Mme Carol SCHEMBRI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) - 23/06/2021 - - DEC212246DR18..... p.201
Décision portant nomination de Mme Magalie SENECHAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL) - 24/06/2021 - - DEC212247DR18..... p.202
Décision portant nomination de M Emmanuel VAILLANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées (GIM3) - 09/07/2021 - - DEC212248DR18..... p.203
Décision portant nomination de Mme Muriel CROUVOISIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG) - 18/06/2021 - - DEC212269DR18..... p.204
Décision portant nomination de Mme Corinne HELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHiS) - 09/07/2021 - - DEC212236DR18..... p.205
Décision portant nomination de M Younes HADDADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8026 intitulée Centre d¿Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS) - 09/07/2021 - - DEC212235DR18..... p.206
Décision portant nomination de M Denis DUVET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) - 24/06/2021 - - DEC212230DR18..... p.207
Décision portant nomination de M Maxime CATALFAMO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8518 intitulée Laboratoire d'Optique Atmosphérique (LOA) - 09/07/2021 - - DEC212225DR18..... p.208
Décision portant nomination de M Alexandre BARRAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) - 24/06/2021 - - DEC212222DR18..... p.209
Décision portant nomination de Mme Ruth Webb, directrice et de M. Fayssal Tayalati, directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) - 21/07/2021 - - DEC212202INSHS..... p.210
DR20

2021

Décision portant nomination de Mme Cécile Sabourault, aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS) » - 22/07/2021 - - DEC212471INEE..... p.211

Décision portant nomination de Mathilde HUGBART-FOURCHE, directrice adjointe et de Christophe RAUFASTE, directeur adjoint de l'UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice - 27/07/2021 - - DEC212469INP..... p.212

Instituts

2021

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Monique Dontenwill aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 16/07/2021 - - DEC212404DAJ..... p.213

Décision portant nomination de Mme Florence Noble aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 16/07/2021 - - DEC212405DAJ..... p.214

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Christophe Besse aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 16/07/2021 - - DEC212406DAJ..... p.215

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Christophe GANTZER, directeur par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) - 21/07/2021 - - DEC212344INC..... p.216

Décision portant nomination de Mme Anne FILLON LESAGE, directrice de la fédération de recherche FR 3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (IR RMN THC) - 21/07/2021 - - DEC212343INC..... p.217

Décision portant nomination de M. Guillaume CLET, directeur, et de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée LABORATOIRE CATALYSE ET SPECTROCHIMIE (LCS) - 19/07/2021 - - DEC212342INC..... p.218

Décision portant nomination de M. Julien BONIN, directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM) - 21/07/2021 - - DEC212396INC..... p.219

Décision portant nomination de M. François DEHEZ, directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) - 21/07/2021 - - DEC212394INC..... p.220

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie Gaille aux fonctions de directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 16/07/2021 - - DEC212427DAJ..... p.221

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques - 12/07/2021 - - DEC212455DAJ..... p.222

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Benoît Forêt, déléguée régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) - 29/06/2021 - - DEC212105DAJ..... p.225

Décision portant modification de la décision DEC193321DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) - 30/06/2021 - - DEC212175DAJ..... p.226

DR02

2021

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire
- 08/07/2021 - - DEC212417DR02..... p.227
Décision portant délégation de signature à M. Riccardo CIAVOLELLA, directeur de l'unité UMR8177 intitulée Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain - IIAC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/07/2021 - - DEC212627DR02..... p.229
Décision portant délégation de signature à M. François BOUCHET, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/07/2021 - - DEC212397DR02..... p.231
Décision portant délégation de signature à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du Cerveau - PdC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/07/2021 - - DEC212398DR02..... p.233
DR04
2021
Décision portant délégation de signature à M. David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2021 - - DEC212314DR04..... p.235
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 13/07/2021 - - DEC212492DR04..... p.237
Décision donnant délégation de signature en matière de santé et de sécurité au travail à des responsables de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-de-France Gif-sur-Yvette - 01/07/2021 - - DEC212533DR04..... p.239
Décision portant délégation de signature à M. Boris VAUZEILLES, directeur de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2021 - 13/07/2021 - DEC212489DR04..... p.240
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 01/06/2021 - - DEC212319DR04..... p.242
DR05
2018
Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Tonnelat, directeur de l¿unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
-
- 16/01/2018 - - DEC180252DR05..... p.243
Décision portant délégation de signature à M. François Massol et M. Jérôme Lombard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité GDR2034 intitulée Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles (ReSoDiv) - 11/01/2018 - - DEC180120DR05..... p.245
Décision portant délégation de signature à M. Charles-Henri Rossignol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement. - 16/01/2018 - - DEC180255DR05..... p.246
Décision portant délégation de signature à Mme Christine Raimond, directrice de l¿unité GDR2034 intitulée Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles (ReSoDiv), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2018 - - DEC180119DR05..... p.247
2021

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Castelnau, directeur de l¿unité FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique ¿ matériaux, structures, procédés (F2M-msp), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/05/2021 - - DEC212050DR05..... p.249
Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin directeur de l¿unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l¿organisation et la diffusion de l¿information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2021 - - DEC211047DR05..... p.251
Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Favier, directrice de l¿unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/06/2021 - - DEC212338DR05..... p.253
Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05)

- 22/07/2021 - - DEC212583DAJ..... p.255
Décision portant délégation de signature à Mme Anne Sédes, directrice de l¿unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l¿Homme Paris Nord (MSHPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/07/2021 - - DEC212366DR05..... p.256
Décision portant délégation de signature à Mme Marie Jaisson, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l¿Homme Paris Nord (MSHPN) - 05/07/2021 - - DEC212365DR05..... p.258
Décision portant délégation de signature à M. Alain Guinault, IR, Mme Latifa Fatih, AI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) - 30/06/2021 - - DEC212339DR05..... p.259
Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel directrice de l¿unité UAR2999 intitulée Unité support Études Asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/06/2021 - - DEC212241DR05..... p.260

DR06

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GEOFFROY et à Mme Céline CLANCHE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) - 01/06/2021 - - DEC212460DR06..... p.262
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) - 15/06/2021 - - DEC212459DR06..... p.263
Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l¿unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/06/2021 - - DEC212458DR06..... p.265
Décision portant délégation de signature à Mr Raphaël PIK, directeur par interim de l¿unité UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2021 - - DEC212461DR06..... p.267

DR10

2021

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CHOFFEL, Mme Katia BRUZZONE, Mme Virginie OBERLE et M. Mathias ECK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron. - 23/06/2021 - - DEC212266DR10..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/07/2021 - - DEC212573DR10..... p.271
Décision portant délégation de signature à Mme Léandra HERNANDEZ, Mme Anaïs LAMALLE, Mme Sylvie VOLET et Mme Danièle WERLING (jusqu'à son départ à la retraite le 13 juillet 2021) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN - 02/07/2021 - - DEC212347DR10..... p.273
Décision portant délégation de signature à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/07/2021 - - DEC212346DR10..... p.275

DR12

2021

Décision portant délégation de signature à Mme Johanne ALBERTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES) - 15/06/2021 - - DEC212217DR12..... p.277
Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2021 - - DEC212351DR12..... p.278
Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018 intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée (MPRC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/06/2021 - - DEC212102DR12..... p.279
Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI, directeur par intérim de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2021 - - DEC211715DR12..... p.281
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2018 intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée (MPRC) - 08/06/2021 - - DEC212103DR12..... p.283
Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 16/07/2021 - - DEC212453DAJ..... p.284
Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2021 - - DEC212022DR12..... p.290
Décision portant délégation de signature à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/06/2021 - - DEC212078DR12..... p.292
Décision portant délégation de signature à Mme Marion FONTAINE directrice par intérim de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias (CNE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2021 - - DEC211996DR12..... p.294
Décision portant délégation de signature à M. Pierre LE COZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) - 07/04/2021 - - DEC211716DR12..... p.296
Décision portant délégation de signature à M. Thierry HEULIN, directeur de l'unité FR3098 intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux (ECCOREV) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/04/2021 - - DEC212041DR12..... p.297
Décision portant délégation de signature à M. Pierre DUPONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) - 14/06/2021 - - DEC212083DR12..... p.299

DR13
2021
PRM - UMR9214 - Délégation de signature M. Alain LACAMPAGNE - 05/05/2021 - - DEC211889DR13..... p.300
UMR5048 - Décision portant modification -Délégation de signature M. Pierre-Emmanuel MILHIET - 07/07/2021 - - DEC212413DR13..... p.301
GDR3322 - Délégation de signature Mme Anaïs DREAU - 31/05/2021 - - DEC212058DR13..... p.302
Laboratoire IRCL UMR5186 - Florence MARCH délégation de signature (OS) - 25/06/2021 - - DEC212296DR13..... p.304
Laboratoire IGH UMR9002- Philippe PASERO délégation de signature (OS) - 25/06/2021 - - DEC212292DR13..... p.306
Laboratoire MSH Sud UAR2035 - Frédéric ROUSSEAU - délégation de signature (OS) - 25/06/2021 - - DEC212294DR13..... p.308
UMR 5815 - Délégation de signature M. Malo DEPINCÉ - 19/04/2021 - - DEC211766DR13..... p.310
DR17
2021
Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2021 - - DEC212485DR17..... p.312
Décision portant délégation de signature à M. Gaëtan Cliquennois, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Laboratoire Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2021 - - DEC212487DR17..... p.314
Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Daille, directrice de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/07/2021 - - DEC212363DR17..... p.316
Décision portant délégation de signature à Mme Barbara Couchouron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité IRL3614 intitulée Evolutionary biology and ecology of algea (EBEA) - 22/06/2021 - - DEC212035DR17..... p.318
Décision portant délégation de signature à M. Philippe Le Masson, directeur par intérim de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy De Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2021 - - DEC212477DR17..... p.320
DR18
2021
Décision donnant délégation de signature à Mme Ruth WEBB, Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) - 07/07/2021 - - DEC212425DR18..... p.322
Instituts
2021
Décision portant délégation de signature à M. Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
- 16/07/2021 - - DEC212428DAJ..... p.324
Décision portant délégation de signature à Mme Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- 16/07/2021 - - DEC212429DAJ..... p.326

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures
DR04
2021
Décision portant prolongation de l'unité de service et de recherche USR3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) - 23/07/2021 - - DEC212558INS2I..... p.328
DR05
2021
Décision portant modifications du dispositif partenarial de la fédération de recherche FR3029 intitulée" Fédération de recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER" (FR FCM). - 08/03/2021 - - DEC210776INSIS..... p.330
DR08
2021
Décision portant création d'une unité d'appui et de recherche intitulée Microscopies, imageries et ressources analytiques en région Centre Val de Loire "MACLE CVL" - 22/07/2021 - - DEC212090INC..... p.331
Instituts
2021
Décision portant renouvellement de l'international research laboratory IRL3555 intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory - 21/07/2021 - - DEC212337INC..... p.332
07.04. Décisions tarifaires
DR04
2021
Décision relative au tarif des produits de l'UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis - Irène Joliot-Curie (IJCLAB) - 21/07/2021 - - DEC212577DR04..... p.334
DR20
2021
Décision relative au tarif des prestations de « MICROSCOPIE A FORCE ATOMIQUE » et « MICROSCOPIE PHOTONIQUE » réalisées par l'UMR 7284 - IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice) - 23/06/2021 - - DEC212259DR20..... p.339
07.06. Autres décisions
Administration centrale
2021
Décision DEC212099DRH du 6 juillet 2021 modificative de la décision DEC211799DRH relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2021. - 06/07/2021 - - DEC212099DRH..... p.341
Décision nommant les membres de la commission d'équivalence pour les concours externes de niveau TR - 21/07/2021 - - DEC212509DRH..... p.342
Décision DEC212227DRH du 29/06/2021 modificative n°1 portant sur l'accueil en délégation, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2021) - 29/06/2021 - - DEC212227DRH..... p.343
Décision DEC212507DRH du 20/07/2021 de nomination des lauréats aux concours chercheurs 2021 dans le grade CRCN - 20/07/2021 - - DEC212507DRH..... p.345
DR02
2021
Décision portant modification de l'intitulée de la fédération de recherche n°2482 - 22/07/2021 - - DEC212591INC..... p.353
DR05

2020
Décision portant institution d¿une régie d¿avance auprès Fédération des sciences sociales du comportement humain FR 2006 - 11/09/2020 - - DEC201681DR05..... p.354
DR07
2021
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère - 16/07/2021 - - DEC212536DR07..... p.358
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI) - 27/07/2021 - - DEC212636DR07..... p.359
Décision portant création d'un conseil de structure fédérative au sein de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon (FIL) - 11/06/2021 - 01/04/2021 - DEC211819DR07..... p.360
Décision portant création d'un conseil de structure fédérative au sein de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux (MOM)
- 11/06/2021 - 08/03/2021 - DEC211102DR07..... p.361
DR08
2021
Décision portant ajout de la section 13 à l'unité propre de recherche intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) - 22/07/2021 - - DEC212593INC..... p.362
DR10
2021
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) - 02/07/2021 - - DEC212349DR10..... p.363
DR14
2021
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center - 03/06/2021 - - DEC212080DR14..... p.364
DR16
2021
Décision portant modification dans la gestion du parc automobile du campus Gérard Mégie - 30/06/2021 - - DEC212336DR16..... p.365
Instituts
2021
Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut National de Physique Nucléaire de Physique des Particules - 13/07/2021 - - DEC212348IN2P3..... p.367
Décision portant modification de la DEC210922INSB fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB). - 28/06/2021 - - DEC212287INSB..... p.370

DEC212081DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC212082DAJ du 8 juillet 2021 fixant les modalités de l'organisation des élections des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Comité technique du 2 juin 2021 ;

DECIDE :

Art. 1er – L'objet

Conformément à l'article 2 de la décision DEC212082DAJ susvisée, la présente décision fixe le calendrier de l'élection des membres des CID du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. – La liste électorale

La liste électorale est arrêtée par le président-directeur général du CNRS le **1er octobre 2021**. Elle est consultable à compter de cette même date.

Art. 3. – Les candidatures

La date limite de réception des formulaires de déclaration de candidature est fixée au **12 octobre 2021.**

La date limite de réception des professions de foi et des curriculums vitae est fixée au **14 octobre 2021.**

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **18 octobre 2021.**

Art. 4. – La période de vote

La période de vote est fixée du **15 novembre 2021** à 9h00 au **23 novembre 2021** à 8h59.

La date du dépouillement est fixée au **23 novembre 2021.**

Art. 5. – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, le 8 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212082DAJ

Décision fixant les modalités de l'organisation de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

Vu la décision DEC202073DAJ du 18 décembre 2020 portant modalités de vote électronique pour les élections au CNRS ;

Vu l'avis du Comité technique du 2 juin 2021 ;

DECIDE

Art. 1er - Objet

Les modalités d'organisation des élections des membres des CID du Comité national de la recherche scientifique sont fixées par les dispositions des articles suivants.

Art. 2. - Calendrier électoral

Le calendrier électoral est fixé par décision du président-directeur général du CNRS.

Art. 3. - Bureau de vote électronique

3.1 Le recours au vote électronique par internet pour l'élection des CID donne lieu à la constitution d'un bureau de vote électronique (BVE). Il est chargé de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.

3.2 Les membres des bureaux de vote bénéficient d'une formation sur le système de vote électronique qui sera utilisé. Les documents de présentation y afférents leur sont communiqués.

3.3 Système de recours en cas de panne

Chaque système de vote électronique par internet comporte un dispositif de secours offrant les mêmes garanties et les mêmes caractéristiques que le système principal et capable d'en prendre automatiquement le relais en cas de panne n'entraînant pas d'altération des données.

Art. 4. - Commission électorale

4.1. La commission électorale (COMEL) est constituée par décision du président-directeur général du CNRS. Elle a pour mission :

- De garantir le bon déroulement du scrutin ;
- De statuer sur la validité des candidatures, notamment sur leur recevabilité ;
- D'apprécier la validité des suffrages.

La surveillance des opérations de vote incombe au président de la commission électorale et aux membres du bureau de vote électronique qui prennent toute disposition pour en assurer la régularité

La commission électorale comprend :

- la déléguée pour les élections du CNRS ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- deux membres du Comité national de la recherche scientifique désignés par l'administration ;
- la secrétaire générale du CoNRS ou son représentant ;
- un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- trois représentants désignés par l'administration.

Le secrétariat exécutif de la commission électorale est assuré par le Secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration (Pôle CARE[1]).

Art. 5. - Listes électorales

5.1. – Sont électeurs et électrices pour chaque CID les membres des sections concernées par la ou lesdites CID. Les sections concernées par chacune des CID sont fixées par l'arrêté du 7 juillet 2021 susvisé.

5.2. – Ces électeurs et électrices sont répartis en trois collèges :

- Collège A : les membres des sections concernées relevant des collèges A1 et A2,
- Collège B : les membres des sections concernées relevant des collèges B1 et B2,
- Collège C : les membres des sections concernées relevant du collège C.

5.3. – La liste électorale est arrêtée par le président-directeur général du CNRS à une date fixée par le calendrier de l'élection.

Art. 6. - La composition des CID

Outre les 7 membres nommés, les CID comprennent chacune 14 membres élus par les collèges électoraux définis à l'article 5 :

- 6 membres pour le collège A au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- 5 membres pour le collège B au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- 3 membres pour le collège C au scrutin plurinominal majoritaire à un tour.

Art. 7. - Les candidatures

7.1. – Sont éligibles les membres du Comité national de la recherche scientifique. Ils sont élus dans le collège électoral dont ils relèvent.

7.2. – Les candidatures sont individuelles. Tout éligible désirant se porter candidat ou candidate doit faire connaître sa candidature au pôle CARE avant la date fixée au calendrier des élections.

[1] Pôle Conseil d'Administration ressources Elections de la direction des affaires juridiques

7.3. – Les dossiers de candidature comprennent obligatoirement un formulaire de déclaration de candidature signé et une profession de foi. Le formulaire de candidature peut être consulté et téléchargé sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : http://www.dgdr.cnrs.fr/elections.

7.4. – La réception des formulaires de déclaration de candidatures par le Pôle CARE s'effectue par courriel à l'adresse elections@cnrs-dir.fr au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections.

7.5. – La réception des professions de foi par le pôle CARE s'effectue par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr au plus tard à la date fixée par le calendrier des élections. La profession de foi doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance du candidat ou de la candidate : Nom, Prénom, collège, CID. Elle ne doit pas comporter de photographie d'identité ni de liens hypertextes.

7.6. – Un curriculum vitae peut accompagner la déclaration de candidature. Ce curriculum vitae doit être au format PDF sur une page A4 recto/verso au maximum et comporter les mentions permettant la reconnaissance du candidat ou de la candidate : Nom, Prénom, collège, CID. Il ne doit comporter aucun lien hypertexte. La réception du curriculum vitae s'effectue par courriel à l'adresse elections@cnrs.fr avant la date fixée au calendrier des élections. Ce curriculum vitae sera publié sur le site des élections à l'adresse http://www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Art. 8. - Modalités de vote

Le vote électronique par internet constitue la modalité exclusive d'expression des suffrages régissant l'élection des CID du Comité national organisée par le CNRS, dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales.

Art. 9 - Matériel électoral

Chaque électeur et électrice reçoit au moins 15 jours avant le premier jour de scrutin une notice d'information sur le déroulement des opérations électorales et un moyen d'authentification lui permettant de participer au scrutin.

Les électeurs et électrices ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail, peuvent se connecter sur un poste dédié mis à disposition par le CNRS.

Un dispositif d'assistance téléphonique chargé de répondre aux questions des électeurs et électrices est disponible pendant la période de vote. Le CNRS chargé de sa mise en place peut faire appel au prestataire.

Art. 10. – Vote

Pour chaque CID :

- Chaque électeur et électrice du collège A choisit au maximum 6 noms parmi les candidats.
- Chaque électeur et électrice du collège B choisit au maximum 5 noms parmi les candidats.
- Chaque électeur et électrice du collège C choisit au maximum 3 noms parmi les candidats.

Art.11. - Dépouillement

Les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale et du BVE qui apprécient la validité des suffrages.

Le décompte des voix obtenues par chaque candidat ou candidate apparaît lisiblement à l'écran.

En cas d'égalité des voix pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort.

En cas de siège non pourvu lors de l'élection, la CID concernée procède à l'élection d'un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Art.12. - Résultats et procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement la présidente de la commission électorale proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse http://www.dgdr.cnrs.fr/elections .
Les résultats de l'élection sont déposés au secrétariat exécutif de la commission électorale où ils peuvent être consultés par toute personne qui en fait la demande par écrit à la déléguée pour les élections.

Art.13. - Contestations

Les contestations relatives à la validité des opérations de dépouillement sont présentées dans un délai de cinq jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le Président-Directeur Général du CNRS qui statue dans les dix jours.

Art. 14. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante : http://www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, le 8 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212390DAJ

Décision portant prorogation du mandat des membres du comité d'éthique (COMETS) du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique ;

Vu la décision DEC162019DAJ du 1er septembre 2016 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision DEC201935DAJ du 27 octobre 2020 portant prorogation du mandat des membres du Comité d'éthique du CNRS ;

Sur proposition du Conseil d'administration du CNRS du 18 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1er. – Le mandat des membres du comité d'éthique (COMETS) du CNRS est prorogé jusqu'au 30 septembre 2021.

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1er juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212391DAJ

Décision portant renouvellement de la composition du comité d'éthique (COMETS) du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique ;

Vu la décision DEC162019DAJ du 1er septembre 2016 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS ;

Sur proposition du Conseil d'administration du CNRS du 18 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1er octobre 2021, le comité d'éthique (COMETS) du CNRS est composé comme suit :

Présidente : Madame Christine Noiville, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (université Panthéon-Sorbonne, CNRS), présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).

Membres :

- Monsieur Philippe Askenazy, économiste directeur de recherche au CNRS et professeur à l'Ecole Normale Supérieure ;
- Monsieur Etienne Bustarret, physicien, directeur de recherche au CNRS, président de la Conférence des Présidents du Comité National, Institut Néel à Grenoble ;
- Monsieur Henri Carayol, mathématicien, professeur à l'université de Strasbourg ;
- Madame Virginie Courtier, biologiste, directrice de recherche au CNRS, responsable de l'équipe évolution des drosophiles à l'Institut Jacques-Monod (CNRS, université de Paris) ;
- Monsieur Patrice Debré, professeur honoraire à la faculté de médecine de Sorbonne Université, médecin, expert en immunologie ;
- Monsieur Mathias Girel, philosophe, maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure, directeur du Centre Cavaillès et du Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (ENS-CNRS) ;
- Monsieur Eric Guilyardi, climatologue et océanographe au CNRS, professeur à l'université de Reading ;
- Madame Ruth Horn, éthicienne et sociologue de l'éthique, chargée de recherche à Oxford, directrice adjointe à l'université d'Augsbourg ;
- Madame Magali Jacquier, vétérinaire, chargée de mission auprès de l'institut des sciences biologiques du CNRS ;
- Monsieur Olivier Leclerc, directeur de recherche CNRS, Centre de Recherche Critique sur le Droit (université Jean Monnet - université de Lyon) ;
- Madame Catherine Pelachaud, directrice de recherche au CNRS, Institut des systèmes intelligents et de robotique (SU, INSERM, CNRS) ;
- Madame Stéphanie Thiébault, directrice de recherche au CNRS, ex-directrice de l'Institut Ecologie et Environnement.

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1er juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC201346SGCN

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu, le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le plan d'action annexé au protocole d'accord 2016-2019 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé avec les partenaires sociaux le 20 janvier 2016,

DECIDE :

Art. 1er - Conformément à la procédure mise en place par le CNRS pour l'application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il est créé une commission d'interclassement pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle au titre de l'année 2020.

Art. 2. - Cette commission est présidée par M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des Présidents du Comité National.

Art. 3. - Outre son Président, cette commission se compose comme suit :

- Mme. Brigitte BACROIX, présidente de la section 09 ;
- Mme. Isabelle BERBEZIER, présidente de la section 03 ;
- Mme. Gudrun BORNETTE, présidente de la section 30 ;
- M. Didier BRESCH, président de la section 41 ;
- Mme. Marie-Laure DERAT, membre de la section 32 ;
- M. Frédéric GABRIEL, membre de la section 35 ;
- M. Raphaël GRANIER DE CASSAGNAC, président de la section 01 ;
- M. François LOTT, président de la section 19 ;
- Mme. Nathalie LUCA, présidente de la section 38 ;
- M. Emmanuel MAGNIER, président de la section 12 ;
- M. Vincent MERLIN, membre de la section 37 ;
- M. Pierre SENELLART, membre de la section 06 ;
- Mme. Dominique WEIL, membre de la section 21.

Art. 4. - Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les commissions de sélection ad hoc qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit une proposition de liste principale de candidats susceptibles de se voir proposer un contrat à durée déterminée, pris en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise à la direction du centre. Une liste complémentaire de candidats classés par ordre de mérite peut être proposée.

Art. 5. - La décision DEC191785SGCN du 8 juillet 2019 portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle est abrogée.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Antoine Petit

DEC212330SGCN

Décision portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 27 ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu, le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le plan d'action annexé au protocole d'accord 2020-2023 pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées signé par le président directeur général le 15 janvier 2021,

DECIDE :

Article 1er - Conformément à la procédure mise en place par le CNRS pour l'application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, il est créé une commission d'interclassement pour la campagne de recrutement de chercheurs par voie contractuelle au titre de l'année 2021.

Article 2. - Cette commission est présidée par M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des Présidents du Comité National.

Article 3. - Outre son Président, cette commission se compose comme suit :

- Mme. Brigitte BACROIX, présidente de la section 09 ;
- M. Philippe CLAUDIN, président de la section 05 ;
- M. Guillaume LAURENT, membre de la section 13 ;
- Mme Nathalie LUCA, présidente de la section 38 ;
- M. Franck PICARD, président de la commission interdisciplinaire 51 ;
- Mme. Laure QUENNOUELLE-CORRE, présidente de la section 33 ;
- M. Raphaël GRANIER DE CASSAGNAC, président de la section 01 ;
- M. Jay ROWELL, président de la section 36 ;
- Mme Isabelle THERY-PARISOT, présidente de la section 31 ;
- M. Pierre SENELLART, membre de la section 06 ;
- M. Fabrice VAVRE, président de la section 29.

Article 4. - Cette commission examine les rapports scientifiques transmis par les commissions de sélection ad hoc qui ont auditionné les candidats présentés. Elle établit une proposition de liste principale de candidats susceptibles de se voir proposer un contrat à durée déterminée, pris en application de l'article 27 de la loi susvisée. Cette liste est soumise à la direction du centre. Une liste complémentaire de candidats classés par ordre de mérite peut être proposée.

Article 5. - La décision DEC201346SGCN du 20 juillet 2020 portant création d'une commission d'interclassement pour le recrutement de chercheurs par voie contractuelle est abrogée.

Article 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 06 juillet 2021

Antoine Petit

DEC212574DRH

Décision portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013

Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS ;

Vu le décret n° 2017-561 du 18 avril 2017 du 18 avril 2017 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps de fonctionnaires régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et modifiant divers décrets fixant les échelonnements indiciaires de certains corps relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 26 février 2021 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime de recherche instituée par le décret n° 57-759 du 6 juillet 1957 instituant un fonds de participation à la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC211643DRH du 6 mai 2021 modifiant la décision n°DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Article 1er

Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié afin de tenir compte du pourcentage d'augmentation du net à payer des fonctionnaires appartenant aux corps de chargé de recherche, d'ingénieur de recherche, d'ingénieur d'études, d'assistant ingénieur, de technicien de la recherche et d'adjoint technique de la recherche compte tenu des modifications de l'échelonnement indiciaire et du barème de la prime de recherche, ainsi que de celui de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (*cf. annexe ci-jointe*).

CNRS
Direction des ressources humaines
3 rue Michel-Ange,
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 41 52
www.cnrs.fr

Article 2

Cette décision entre en vigueur le 1er novembre 2021. Elle n'est applicable qu'aux contrats conclus à compter de cette date.

Article 3

Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 JUIL. 2021

Pour le Président-Directeur général
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy

BAREME DES REMUNERATIONS FORFAITAIRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS

	Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence																	
niveau - après obtention du doctorat	Expérience < 2 ans			Expérience ≥ 2 ans et < 7 ans			Expérience ≥ 7 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone
Travaux scientifiques (niveau CH)	2743,70 à 3161,13	2690,43 à 3099,75	2663,79 à 3069,06	3 896,74	3 821,07	3 783,24	4 072,19	3 993,12	3 953,59	4 241,13	4 158,78	4 117,61	4 323,31	4 239,36	4 197,39	4 339,42	4 255,16	4 213,03

	Expérience < 3 ans			Expérience ≥ 3 ans et < 5 ans			Expérience ≥ 5 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone	1ère zone	2e zone	3e zone
Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	2 536,49	2 487,24	2 462,62	2 720,39	2 667,57	2 641,16	2 917,66	2 861,01	2 832,68	3 094,50	3 034,41	3 004,36	3 182,94	3 121,13	3 090,23	3 219,85	3 157,33	3 126,07
Travaux d'études et de conception (niveau 2)	2 172,75	2 130,56	2 109,46	2 293,69	2 249,15	2 226,89	2 443,48	2 396,03	2 372,31	2 599,62	2 549,14	2 523,90	2 689,54	2 637,32	2 611,21	2 769,51	2 715,73	2 688,84
Travaux d'études techniques (niveau 3)	2 005,98	1 967,03	1 947,55	2 141,05	2 099,48	2 078,69	2 251,21	2 207,50	2 185,64	2 365,93	2 319,99	2 297,02	2 427,77	2 380,63	2 357,06	2 451,26	2 403,66	2 379,86
Travaux de réalisation (niveau 4)	1 700,60	1 667,58	1 651,07	1 795,37	1 760,51	1 743,08	1 871,15	1 834,82	1 816,65	1 935,34	1 897,76	1 878,97	1 939,18	1 901,53	1 882,70	1 956,67	1 918,68	1 899,68
Travaux d'exécution (niveau 5)	1 697,01	1 664,06	1 647,59	1 706,67	1 673,53	1 656,96	1 727,69	1 694,14	1 677,37	1 801,08	1 766,10	1 748,62	1 832,25	1 796,67	1 778,88	1 838,62	1 802,92	1 785,07

Note de cadrage

n° NOT212700DRH du 27 juillet 2021

relative à l'accompagnement RH des réorganisations

La présente note de cadrage définit les modalités selon lesquelles un accompagnement ressources humaines des réorganisations prévisibles à deux ans est envisageable au CNRS. Elle vise aussi à préciser la nature des restructurations pour lesquelles la filière RH (direction des ressources humaines (DRH) et/ou services des ressources humaines des délégations régionales (SRH) en concertation avec les instituts et les unités peut être amenée à agir par le biais d'un accompagnement collectif et/ou individuel, et le rôle des organisations syndicales dans l'ensemble du processus. Elle décrit également le processus mis en œuvre pour mettre en place l'accompagnement adéquat.

Elle indique également le calendrier et le circuit de validation permettant à la fiche d'impact RH d'objectiver un éventuel passage en comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) et/ou comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CCHSCT).

Quel que soit l'accompagnement visé, et compte tenu de leur impact potentiel sur les agents des unités concernées, il est essentiel de connaître suffisamment en amont les projets et d'associer le plus en amont possible les tutelles concernées par les réorganisations envisagées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I. LES FORMES DE RESTRUCTURATION NECESSITANT UNE INTERVENTION DE LA FILIERE RH (OMES, SRH) 3

II. UN CALENDRIER BIENNAL 3

A. Anticiper en amont du dépôt du nouveau projet 3

B. Orienter en aval le dépôt du nouveau projet 4

C. L'année précédant la mise en place du nouveau projet 4

D. L'année suivant la mise en place du nouveau projet 5

III. UN ACCOMPAGNEMENT SELON PLUSIEURS NIVEAUX MIS EN PLACE AU CNRS 5

A. Un plan d'accompagnement RH local 5

B. Un dispositif de formation à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) 5

C. Pour aller plus loin : vers une analyse organisationnelle des situations 6

IV. LE PROCESSUS MIS EN PLACE LIE À L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATIONS 6

A. La fiche d'impact ressources humaines 6

B. Fiche de synthèse des questions/réponses 7

C. L'association des organisations syndicales au processus de réorganisation 7

D. Le rôle de la direction des ressources humaines (DRH) 7

INTRODUCTION

Le CNRS conduit depuis plusieurs années maintenant un dialogue de gestion en matière de ressources humaines, visant à outiller la prospective de l'emploi, des métiers et des disciplines, par des projections de départs démographiques. Cette démarche aide à traduire la politique scientifique de l'établissement dans ses grandes mailles, en précisant les priorités au niveau de chaque institut.

Ce processus, mis en œuvre chaque année au printemps, est complété d'une réflexion sur les priorités d'accompagnement RH des réorganisations. Celles-ci peuvent être liées à des situations spécifiques relatives au futur contrat quinquennal, à l'identification de fusions, ou à la nécessité d'une nouvelle organisation du travail au sein de chaque service administratif ou chaque unité de recherche mixte ou propre au CNRS.

L'accompagnement RH des réorganisations est l'objet de la présente note de cadrage.

A l'issue d'une réflexion concertée, il a semblé nécessaire d'objectiver l'analyse d'un projet de réorganisation par la production d'une fiche d'impact des ressources humaines. Celle-ci permettra de mesurer le niveau d'accompagnement dont peuvent avoir besoin les futurs projets et, le cas échéant, de satisfaire les obligations de consultation des CRHSCT ou du CCHSCT, pour avis ou pour information, conformément aux dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

La présente note détaille les modalités de mise en œuvre de cette fiche d'impact RH, les acteurs (institut/unités, porteur de projet, DU, DR, tutelles) qui en assurent la production et la validation dans un calendrier biennal. Elle précise également les modalités d'utilisation et les acteurs destinataires d'éléments communs d'information sur le projet de réorganisation.

I. LES FORMES DE RESTRUCTURATION NECESSITANT UNE INTERVENTION DE LA FILIERE RH (OMES, SRH)

Trois formes de restructurations peuvent être identifiées :

Projet type 1 : fermeture d'une unité (impactant l'ensemble du personnel de l'unité).

Projet type 2 : fusion/éclatement/déménagement (impactant toute ou partie du personnel de l'unité).

Projet type 3 : restructuration interne d'importance, parfois suggérée par l'institut et portée par la directrice d'unité ou le directeur d'unité (DU), impactant une équipe ou quelques agents d'un service.

Ces restructurations peuvent nécessiter l'intervention d'un accompagnement collectif et/ou d'un accompagnement individuel (observatoire des métiers et de l'emploi scientifique (OMES), services RH).

Les deux premiers types de restructurations sont connus très en amont par l'institut. Elles résultent de l'élaboration d'une nouvelle politique scientifique établie en lien avec les évaluations menées dans les unités (vague d'évaluation par l'HCERES) ou à la suite de la nomination d'une nouvelle ou d'un nouveau DU. L'institut est maître d'œuvre et/ou associé en amont de ces démarches. En conséquence, elles font l'objet d'une anticipation et il sera apporté une attention particulière à une bonne prise en compte des impacts de la réorganisation ainsi qu'aux moyens alloués à ces projets (compatibilité du batiment, nettoyage des zones comtaminées, installation des équipements etc.).

II. UN CALENDRIER BIENNAL

Ce calendrier vise à partager la connaissance des projets par l'ensemble des acteurs (y compris les tutelles) et à préparer en amont les agents des unités, les DU et futures ou futurs DU aux réorganisations quelle qu'en soit la forme. Il concerne principalement les réorganisations identifiées dans les projets de type 1 et 2 précisés ci-dessus. Le calendrier ci-après est théorique et doit être confronté en amont à celui celui des instances scientifiques du CNRS (sections et/ou CID du Comité national, conseils scientifiques d'institut, Conseil scientifique) afin de faire en sorte que le projet de réorganisation soit mené dans des phasages cohérents, anticipés et compatibles.

A. Anticiper en amont du dépôt du nouveau projet

Afin de permettre d'inclure les évolutions potentielles dans les conditions de travail dès les prémices d'élaboration du projet, la réflexion autour des projets pour lesquels il est possible de renseigner une fiche d'impact est à initier par l'institut dès janvier N-2 pour un projet de réorganisation à janvier N.

De janvier à septembre N-2, la fiche initiée par l'institut dont relève le projet suit un parcours coordonné par la DRH et adossé au calendrier du dialogue de gestion RH qui a lieu chaque année au printemps et qui se clôt par une présentation en collège de direction début juillet.

La note de lancement du dialogue de gestion ressources humaines envoyée par la DRH aux instituts fin avril N-2 rappelle-la vague cible de contractualisation.

Néanmoins, tout projet hors vague qui reste dans un calendrier N-2 et qui présente des caractéristiques d'impacts prévisibles sur les conditions de travail doit intégrer ce parcours. Les projets de réorganisation au sein des ressources communes entrent de fait dans ce périmètre hors vague.

L'expression des besoins des instituts en matière de prospective d'emploi à grande maille, recueillie par la DRH début juin N-2, comptera désormais avec la ou les fiches d'impacts renseignées par chaque institut. La synthèse de celles-ci sera incluse dans la synthèse globale présentée en collège de direction.
Dans les suites de cette présentation, la DRH transmettra à chaque délégation régionale la ou les fiches d'impact qui la concernent. Cette dernière en fera l'instruction pour un retour à la DRH pour la fin septembre N-2. L'arbitrage du DRH permettra d'envisager le type d'accompagnement potentiel.

B. Orienter en aval le dépôt du nouveau projet

En parallèle du circuit de la fiche d'impact RH, le projet aura commencé à se concrétiser notamment par la préparation du jalon majeur que représente, dans ce calendrier, le dépôt du dossier concernant le nouveau projet. Des éléments communs d'information sur le projet doivent alors être apportés en cohérence par l'ensemble des acteurs clés du projet, soit au CNRS : le directeur d'unité (DU), le porteur de projet de la future structure, la directrice adjointe scientifique ou le directeur adjoint scientifique (DAS), la directrice adjointe administrative ou le directeur adjoint administratif (DAA), la déléguée régional ou le délégué régional (DR) et la responsable des ressources humaines ou le responsable des ressources humaines (RRH).

Ainsi, la fiche de synthèse des questions/réponses relative à la réorganisation doit alors être partagée par l'ensemble de ces acteurs, y compris les tutelles, voire y compris des partenaires, dans le courant de l'automne N-2. Il est indéniable que l'implication des agents dans la construction du projet ainsi que la réflexion autour de la mise en place de groupes de projets les associant en tant que force de proposition sera une aide à l'accompagnement du changement à venir. Le préalable à cette implication est d'être en mesure de pouvoir échanger au sein de la structure autour du projet déposé ou à déposer. La force d'un message clair et partagé sera un point d'appui utile pour la suite du projet.

Outre la vie du projet sur le terrain et l'information des agents, notamment par voie d'une assemblée générale, le dernier trimestre N-2 sera consacré, au vu de l'évaluation des niveaux d'accompagnement nécessaire, à la mise en place de ces derniers. A titre d'exemple, le dispositif d'accompagnement à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) démarrera fin octobre N-2. Une information en CRHSCT devra être mise à l'ordre du jour si l'analyse du projet le justifie. Une attention particulière sera porté à la connaissance et à l'adhésion du projet en amont par l'ensemble des personnels de l'unité.

C. L'année précédant la mise en place du nouveau projet

Le premier semestre N-1 est une temporalité intéressante pour approfondir les réflexions autour des organigrammes fonctionnels, les potentielles nouvelles répartitions des missions entre services liées à l'évolution du projet scientifique ou de direction.

Le porteur de projet est le pilote de cette analyse approfondie mais il dispose de multiples ressources pour l'accompagner : au sein des instituts pour l'identification des fourchettes ou des cibles précises d'emploi par grande mission, au sein des délégations régionales pour la cartographie des compétences de l'ensemble des agents de l'unité, au sein de l'unité en associant les agents dans des groupes de travail ou tout dispositif approprié.

L'été N-1 doit être une date jalon à ne pas dépasser pour mesurer les écarts entre le requis et le réel en matière d'analyse de l'emploi au sein de la structure et donc la période d'élaboration du projet d'organigramme réel, premier dessin de la future organisation dont l'expression de besoin dans l'outil « Dialog » pourra se faire y compris de façon pluriannuelle, le cas échéant.

Le mois de septembre N-1 semble alors le moment *ad hoc* pour stabiliser définitivement la nouvelle organisation. A ce titre, la réunion d'une assemblée générale interne, ou en présence des tutelles, peut permettre alors de consolider les derniers aspects le nécessitant. La consultation pour avis du CRHSCT ou du CCHSCT peut en être le corollaire lorsqu'elle a été identifiée dans la fiche d'impact associée au projet. Il est à noter que la consultation pour avis n'est pas exclusive des points d'information réguliers ou ponctuels

que la déléguée régionale ou le délégué régional peut souhaiter mettre à l'ordre du jour de l'instance qu'il préside localement.

D. L'année suivant la mise en place du nouveau projet

L'ensemble des retours d'expérience menés en la matière démontre la nécessité d'une vision rétrospective à six mois du démarrage du nouveau projet. Opérant par réunion en conseil de laboratoire ou bien à travers les éventuels groupes de travail mis en place pendant le projet, cela peut être l'occasion de mener certains réajustements que l'épreuve de la réalité aura mis à jour.

Le CRHSCT pourra être tenu informé de l'avancée du projet.

III. UN ACCOMPAGNEMENT SELON PLUSIEURS NIVEAUX MIS EN PLACE AU CNRS

A. Un plan d'accompagnement RH local

Des plans d'accompagnement RH sont d'ores et déjà mis en place par les services RH. Ils permettent de faire bénéficier les agents de bilan, suivi, conseil autour de leur projet de mobilité, de formation, etc. Cet accompagnement est de fait envisagé en complémentarité avec l'institut, qui a une connaissance précise des thématiques de sa discipline ou sous discipline, pour ce qui concerne les agents scientifiques, entre autres.

Mais ils permettent également de faire bénéficier les encadrantes ou les encadrants et les porteurs de projet d'un accompagnement considérable dans la connaissance des emplois-types et dans l'analyse des futurs postes de travail afin d'éviter de faire des copier-coller de fiche emploi-type, et de cibler les besoins réels du laboratoire. Ils peuvent également intégrer des modules de formation spécifiques pour les encadrantes ou les encadrants afin que ces derniers améliorent la prise en compte des changements organisationnels dans les projets et soient mieux en mesure d'en évaluer les conséquences en matière de conditions de travail. Ils ont un rôle important en matière d'accompagnement du changement.

Ils s'appuient également sur l'analyse des plans de formation des unités, lieu d'expression des besoins déduits de l'évolution des métiers et des disciplines, des transformations des matériels et des besoins des agents. Mais aussi sur un accompagnement individualisé via des entretiens avec la conseillère ou le conseiller ressources humaines pour le recueil des besoins des agents, assurés du secret professionnel et de l'absence de lien hiérarchique, plus à même de s'exprimer ou de choisir parmi les opportunités qui se présentent alors à eux dans la nouvelles organisation.

B. Un dispositif de formation à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) [1]

Le dispositif national de formation à la GPEC permet aux futurs porteurs de projet d'échanger avec d'autres porteurs sur leur projet d'organisation de laboratoire ou bien de bénéficier de témoignages de scientifiques ayant porté des réorganisations quelques années auparavant.

Fondé sur un principe de mise en relation des acteurs clés du projet dans un parcours de formation action de quatre jours sur six mois (porteur de projet et/ou DU-RRH-DAA-DAS), ce dispositif permet de créer du lien et aux principaux bénéficiaires que sont les porteurs de se sentir mieux accompagnés.

[1] La GPEC consiste en la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de plans d'action cohérents, visant à réduire les écarts entre les besoins et les ressources humaines de l'organisation (en termes d'effectifs et de compétences) en fonction d'un plan stratégique. Pour en savoir plus : https://docutiles.cnrs.fr/docutiles/documents/18738

C. Pour aller plus loin : vers une analyse organisationnelle des situations

Il se peut que le projet identifié ne nécessite pas d'impliquer l'ensemble des acteurs clés dans un dispositif de formation comme celui sur la GPEC, tout en nécessitant, néanmoins, une complémentarité d'analyses en matière de diagnostic organisationnel qui dépasse la notion de plan d'accompagnement RH. Dans ces cas de figure, l'intervention conjointe de la DRH, de la délégation et de l'institut, s'adjoignant les compétences *ad hoc* selon la problématique (expertise scientifique, organisationnelle, managériale, etc.) pourrait s'avérer aidante.

A la demande conjointe de l'institut etde la délégation, la DRH pourra alors être sollicitée dans un cadre pouvant aller de la réunion à l'analyse approfondie de la situation (identification des besoins de changement, analyse emploi/compétence circonscrite, accompagnement managérial, etc.).

Depuis 2016, le dispositif a également été mis en œuvre par l'intervervention de consultants internes et externes, en accord avec l'institut et les délégations concernées.

IV. LE PROCESSUS MIS EN PLACE LIE À L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATIONS

A. La fiche d'impact ressources humaines

Présentée en détail en annexe 1, la fiche d'impact RH se veut synthétique et globale. Elle aborde les aspects principaux du contexte d'émergence du projet et de son périmètre ainsi que les évolutions attendues suite à la mise en œuvre du projet.

Document à renseigner par les instituts ou les ressources communes dès qu'un projet de réorganisation à deux ans au moins se laisse entrevoir, elle aborde la nécessaire mesure des impacts prévisibles sur les conditions de travail des agents de la réorganisation en objet, en tenant compte notamment de l'impact sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Les notions d'impact faible (< 15 % de l'effectif), modéré (entre 15 % et 35 % de l'effectif) et soutenu (> 35 % des effectifs) s'entendent tout statut de personnel confondu et sur cinq critères : **organisation, activités, encadrement, outils, déménagement**.

Par ce document, le CNRS se dote d'un outil permettant de mettre en cohérence les analyses d'impact RH des divers acteurs internes tant au niveau local qu'au niveau national, chacun pour les structures liées à son périmètre.

Une fois renseignée par l'institut pour ce qui est des unités, ou par les ressources communes pour ce qui concerne les réorganisations de directions ou de services, cette fiche permet d'évaluer les suites à donner en termes de niveau d'accompagnement à envisager.

Transmise par la DRH à la délégation régionale, cette dernière se prononce sur les aspects d'accompagnement et dans la continuité de l'analyse, sur la saisine du CRHSCT. La DRH émet à son tour un commentaire et se prononce, au regard des éléments transmis par l'institut et la délégation régionale, sur le niveau d'accompagnement et sur la saisine du CRHSCT ou du CCHSCT conformément à l'article 57 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié précité.

La fiche finalisée est alors transmise pour copie à l'ensemble des acteurs signataires puis conservée par la (ou les) délégation(s) concernée(s). Pour rappel, ce document est signé par l'ensemble des parties prenantes (instituts, tutelles, porteur de projet, DRH, SRH) y compris si le projet concerne plusieurs instituts ou plusieurs délégations.

Selon l'analyse effectuée, et si besoin, les actions d'accompagnement ainsi que de saisine du CRHSCT ou du CCHSCT, sont mises en œuvre.

B. Fiche de synthèse des questions/réponses

Présentée en détail en annexe 2, la fiche de synthèse des questions/réponses auxquelles tout acteur intervenant dans le processus de décision et de mise en œuvre du projet doit être en mesure d'apporter des réponses, est un outil mis à disposition des instituts, des délégations et des porteurs de projet, pour s'assurer des points clés autour desquels communiquer.

Parmi les éléments favorisant la réussite d'un projet de réorganisation, une communication réalisée le plus en amont possible et portant sur des messages identiques auprès des parties concernées, qu'il s'agisse des agents comme des organisations syndicales, figure comme un élément incontournable.

La question des échanges autour du projet avec les tutelles et les partenaires est un point important. Ils doivent notamment participer, dans toute la mesure du possible, à la première assemblée générale ou réunion plénière au cours de laquelle le projet de réorganisation est évoqué.

A titre d'exemple, une première réunion plénière interne à la structure, juste en amont ou en aval du dépôt du projet, peut suffire dans un premier temps, afin de communiquer, d'expliquer et de partager avec l'ensemble des agents.Une seconde réunion en présence des partenaires, décideurs comme acteurs RH, peut s'avérer rapidement rassurante. Des groupes de travail thématiques associant les personnels (par métiers, par activités…) peuvent aussi être mis en place.

Néanmoins, les éléments communs d'information sur le projet que propose de rassembler par les répones aux 13 questions clés, citées en annexe 2, pourront servir à toutes et à tous et dans différents types de situation, outre l'exemple des assemblées générales (entretien individuel avec des agents sollicitant les services RH du CNRS ou des partenaires, etc.).

Cette fiche de synthèse sera déposée par la ou les délégation(s) sur l'espace informatique partagé du ou des CRHSCT compétent(s).

C. L'association des organisations syndicales au processus de réorganisation

Conformément à l'article 57 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié précité, le CCHSCT ou le CRHSCT est consulté :

« 1° sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et notamment avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;

2° Sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécrurité des agents, une consultation des organisations syndicales est nécessaire ».

D. Le rôle de la direction des ressources humaines (DRH)

La DRH élabore et pilote le processus d'accompagnement RH des réorganisations. Elle constitue et anime un réseau dédié d'acteurs formés à l'accompagnement RH des organisations qui agissent directement ou appuient l'intervention d'acteurs externes. Elle organise et pilote les journées de formation à la GPEC destinées prioritairement aux DU, en concertation avec les instituts et les services RH. Elle présente chaque année au CCHSCT le bilan des accompagnements réalisés tant au niveau national que régional.

La DRH favorise la diffusion objective des informations et la fluidifité des relations entre services RH, instituts, porteur de projet et organisations syndicales :

- elle met en place en amont les « rencontres pour l'unité » qui, en début d'année, permettent aux instituts et aux services RH de dresser, ensemble, une liste des projets susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement et ceci avant les dialogues de gestion nationaux ;
- elle réunit régulièrement son réseau de consultants internes, leur permet d'échanger sur leurs pratiques et assure leur formation ;
- elle diffuse les fiches d'impacts, remontées des instituts et des délégations, en fait une synthèse et les présente en début d'année au CCHSCT ;
- elle établit un réseau de consultants externes fiables et met la liste à disposition des acteurs (instituts, délégation).

Dans cet objectif d'anticiper au mieux en matière d'organisation du travail mais aussi d'identifier et de prévenir les éventuels risques en matière de santé ou de sécurité au travail, les services de la DRH se tiennent à la disposition des acteurs pour tout complément d'information.

Le directeur des ressources humaines,
Hugues de LA GIRAUDIERE

ANNEXE 1 : Fiche d'impact ressources humaines relative à une réorganisation

Intitulé et contexte d'émergence du projet :

Périmètre :

- Combien d'unités/services sont concernés par ce projet de réorganisation ? Nom des unités / services
- Ce projet concerne-t-il l'ensemble de l'unité ou des unités/services ou une partie des équipes ? Lesquelles ?
- Les équipes sont-elles actuellement localisées sur un même site ? Sur combien de sites, le cas échéant, sont-elles situées et à quelle distance ?
- Le projet a-t-il pour objectif de regrouper ces équipes ? Si oui, sur combien de sites au final ?
- Combien d'agents seront directement impactés par le projet ?

CH CNRS	Autres CH/ES	IT CNRS	Autres IT/BIATSS	CDD CNRS préciser les posts-doctorants et post-doctorantes ou doctorants ou doctorantes	CDD non CNRS

- Nombre de CDI
- Quels sont les attendus de la part des partenaires ?
- Des répercussions mêmes indirectes sont-elles possibles sur d'autres agents ou services ? Nombre d'agents et lesquels ?
- Combien de délégations régionales et d'instituts sont concernés par ce projet ?
- Combien de partenaires sont impliqués dans ce projet et lesquels ?

Évolutions attendues du fait du projet :

La notion d'impact prend en compte la part des effectifs concernés par les changements indiqués : Faible < à 15% des effectifs Modéré : Entre 15 et 35 % des effectifs Soutenu > à 35 % des effectifs	**Oui / Non ? Pourquoi ?**	**Impacts prévisibles sur les conditions de travail** Faible – modéré – soutenu
Le(s) projet(s) envisagé(s) implique(nt)-il(s) un déménagement ? Le temps de transport des agents va-t-il varier ?		
Le contenu des activités des personnels scientifiques techniques et/ou administratifs sera-t-il modifié ?		
La structure managériale va-t-elle évoluer ?		
Les outils informatiques, techniques, technologiques (instrumentations, équipements) vont-ils être modifiés ?		
L'organisation du travail va-t-elle fortement évoluer ?		

Suite à donner à la fiche d'impact

- *Concernant le type d'accompagnement envisagé :*

Au regard de ces critères :	**Selon l'institut**	**Selon la délégation régionale**
Un accompagnement RH local est-il à envisager ?		
Le projet doit-il intégrer le dispositif de formation GPEC ?		
Une analyse organisationnelle de la situation est-elle à mettre en place ?		

Proposition de la DRH sur le type d'accompagnement souhaitable au regard des éléments transmis :

- *Concernant la saisine des instances :*

Au regard de ces critères :	**Avis de la délégation régionale**	**Avis de la DRH**
Pensez-vous que le CCHSCT ou le CRHSCT doive être consulté pour avis ?	☐ Oui, le CRHSCT ☐ Non ☐ Information du CRHSCT lors de points réguliers	☐ Oui, le CRHSCT ☐ Oui, autres (CCHSCT, CT,...) ☐ Non ☐ Information du CRHSCT / du CCHSCT lors de points réguliers

ANNEXE 2 : Fiche de synthèse des questions/réponses relatives à une réorganisation

Tout acteur intervenant dans le processus de décision autour du projet et de sa mise en œuvre doit être en mesure d'apporter des réponses à ces 13 questions

1. Quelles raisons ont présidé à l'émergence de ce projet (Contexte politique, objectif scientifique, projet immobilier, etc.)

2. Quels moyens RH sont consentis au projet de réorganisation scientifique de/des unités ?

3. Combien d'unités/services sont concernés par ce projet de réorganisation ? Nom des unités/services

4. Ce projet concerne-t-il l'ensemble de l'unité ou des unités/services ou une partie des équipes ? Lesquelles ?

5. Le projet a-t-il pour objectif de regrouper ces équipes ? Si oui, sur combien de sites au final ?

6. Combien d'agents CNRS et non CNRS seront directement impactés par le projet (chercheurs et chercheuses, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, agents contractuels) ?

7. Des répercussions même indirectes sont-elles possibles sur d'autres agents ou services ? Nombre d'agents et lesquels ?

8. Combien de délégations régionales, d'instituts et de partenaires sont-ils concernés par ce projet ? Lesquels ?

9. Les acteurs clés ont-ils tous été informés du projet ?

10. Le porteur de projet est-il identifié ?

11. Les agents seront-ils associés à la construction du projet et de son organisation ? Selon quelles modalités ?

12. De nouveaux équipements ou outils vont-ils modifier l'environnement de travail ?

13. Une consultation pour avis est-elle prévue en CRHSCT ou CCHSCT au sujet du projet ? Le cas échéant, une présentation pour information de l'instance est-elle envisagée ? À quelles dates ?

DEC212454DAJ

Décision portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de directrice des affaires juridiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret nº 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DÉCIDE :

Art. 1er – A compter du 12 juillet 2021, Mme Valérie Hospital, ingénieure de recherche, est nommée directrice des affaires juridiques.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212456DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret nº 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC110653DAJ du 1er mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC152293DAJ du 21 octobre 2015 portant cessation de fonction et nominations à la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DÉCIDE :

Art. 1er – A compter du 12 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Valérie Hospital, directrice adjointe des affaires juridiques.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Marine Forissier, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe des affaires juridiques.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212174DAJ

Décision portant nomination de Mme Hayfa Trabelsi aux fonctions de responsable par intérim du service du développement social à la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1er octobre 2010 modifié portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC121521DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1er juillet 2021, Mme Hayfa Trabelsi est nommée responsable par intérim du service du développement social à la direction des ressources humaines, en remplacement de Mme Corinne Quilgars.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212214INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Christian Vinel, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) et nommant M. François Brunet, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC210775INSHS du 3 mars 2021 portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Christian Vinel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021, M. Jean-Christian Vinel, maître de conférences à l'Université de Paris, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8225.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 JUIL. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212530INS2I

Décision portant nomination de M. Nicolas MISDARIIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9912 Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) et nommant Mme Brigitte D'ANDREA-NOVEL directrice de cette unité et M. Jean-Louis GIAVITTO directeur-adjoint de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Nicolas MISDARIIS, chargé de recherche à l'IRCAM, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er septembre 2021 pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité UMR9912.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

Le président - directeur général
Antoine PETIT

DEC212532INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur adjoint de l'unité UMR9912 Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) et nommant Mme Brigitte D'ANDREA-NOVEL directrice de cette unité et M. Jean-Louis GIAVITTO directeur-adjoint de cette unité ;

DECIDE :

Article 1er
A compter du 1er septembre 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis GIAVITTO directeur adjoint de l'unité l'UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS), démissionnaire.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

Le Président-directeur général
Antoine PETIT

DEC202066DR02

Décision portant nomination de M. Guy Kienda aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3348 intitulée Intégrité du génome, ARN et cancer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19/12/2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3348 intitulée Intégrité du génome, ARN et cancer et nommant M. Stephan Vagner en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 02/07/2020 ;

Considérant que M. Guy Kienda a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS et par l'Institut Curie du 28/01/2009 au 30/01/2009 et du 11/03/2009 au 13/03/2009 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Guy Kienda, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3348 intitulée Intégrité du génome, ARN à compter du 01/01/2020.

M. Guy Kienda exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guy Kienda est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/11/2020

Le directeur de l'unité
Stephan Vagner

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux

DEC212400INSU

Décision portant nomination de Monsieur François BOUCHET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'astrophysique de Paris » (IAP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'astrophysique de Paris » (IAP) et nommant Monsieur Francis BERNARDEAU aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC201905INSU en date du 24 novembre 2020 portant sur la nomination de Monsieur François BOUCHET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2021, Monsieur François BOUCHET, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement l'UMR7095.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

Le Président-directeur général

DEC212334INEE

Décision portant nomination de Monsieur Jean-François Le Galliard en qualité de Chargé de Mission Institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1

M. Jean-François Le Galliard, Directeur de Recherche de 2ème classe, est nommé Chargé de Mission Institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1er août 2021 au 31 décembre 2022 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la coordination et la valorisation des dispositifs expérimentaux impliqués dans l'infrastructure de recherche AnaEE dédiés à l'observation et à l'expérimentation en écologie globale.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-François Le Galliard demeure affecté à l'UMR7618 Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement de Paris (IEES) – Sorbonne Université – Faculté des Sciences et de l'Ingénierie – Campus Pierre et Marie Curie - Tour 44-45 étages 2 à 5 – 4 place Jussieu – BP 237 – 75252 Paris cedex 05.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/07/21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC212199DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne Clénet-Chiron, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité MOY200 intitulée Délégation Paris-Centre

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC170992DR02 du 20/03/2017 portant nomination de Mme Anne Clénet-Chiron aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Anne Clénet-Chiron dans l'unité du CNRS n° MOY200, à compter du 01/07/2021.

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/06/2021

La directrice de l'unité
Véronique Debisschop

DEC211991DR02

Décision portant nomination de Mme Carine Vias aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190133DGDS du 07/03/2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3215 intitulée Génétique et biologie du développement et nommant M. Pierre Léopold en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 12/02/2021 ;

Considérant que Mme Carine Vias a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Cerfos du 11/03/2019 au 13/03/2019 et du 20/03/2019 au 21/03/2019 (35 heures), par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS le 08/11/2019 matin et a suivi la formation de mise à jour des assistants de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 25/03/2021 au 26/03/2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Carine Vias, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement Curie à compter du 27/03/2021.

Mme Carine Vias exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carine Vias est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/05/2021

Le directeur de l'unité
Pierre Léopold

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux

DEC212544DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Fanget aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité Moy200 intitulée Délégation Paris-Centre

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17/06/2016 nommant Mme Véronique Debisschop directrice de l'unité n°MOY200 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04/06/2021 ;

Considérant que Mme Isabelle Fanget a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 19/06/2006 au 21/06/2006 et du 13/09/2006 au 15/09/2006,

DECIDE :

Article 1er : Mme Isabelle Fanget, Ingénieur d'étude hors classe, est nommé(e) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°Moy200, à compter du 01/07/2021.

Mme Isabelle Fanget exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Isabelle Fanget est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2021

La directrice de l'unité
Véronique Debisschop

DEC211483DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Justine Laurent, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogenes (PMMH)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC192788DR02 du 19/12/2019 portant nomination de Mme Justine Laurent aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Justine Laurent dans l'unité du CNRS n°7636, à compter du 01/04/2021.

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26/03/2021

Le directeur de l'unité
Damien Vandembroucq

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC210899DR02

Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris ;

Vu la décision n° DEC201905INSU du 24/11/2020 portant nomination de M. François Bouchet aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7095 à compter du 01/01/2021 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7095 en date du 14/12/2020 ;

Considérant que M. Xavier Nathan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1, 2 et 5 décembre 2011;

DECIDE :

Article 1er : M. Xavier Nathan, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris à compter du 01/01/2021.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Xavier Nathan est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/02/2021

Le directeur de l'unité
François Bouchet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

DEC210898DR02

Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris ;

Vu la décision n° DEC201905INSU du 24/11/2020 portant nomination de M. François Bouchet aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7095 à compter du 01/01/2021 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7095 en date du 14/12/2020 ;

Considérant que M. Christophe Gobet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 25/04/2000 au 27/04/2000 et du 23/05/2000 au 25/05/2000;

DECIDE :

Article 1er : M. Christophe Gobet, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris à compter du 01/01/2021.

M. Christophe Gobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Gobet est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/02/2021

Le directeur de l'unité
François Bouchet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

DEC210864DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Nadal aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS) et nommant M. Jean-Pierre Nadal en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Sandrine Nadal a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paris Sciences et Lettres du 18/03/2019 au 20/03/2019 et du 28/03/2019 au 29/03/2019, attestation délivrée par Cerfos ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Sandrine Nadal, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS), à compter du 01/01/2021.

Mme Sandrine Nadal exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandrine Nadal est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/02/2021

Le directeur de l'unité
Jean-Pierre Nadal

Visa du Président de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Christophe Prochasson

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC210860DR02

Décision portant nomination de Mme Zouhour Ben Salah aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8044 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant création de l'unité mixte n°8044 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)et nommant Mme Isabelle Ville en qualité de directrice ;

Vu l'avis de la réunion du laboratoire de l'UMR8044 en date du 27/03/2019 ;

Considérant que Mme Zouhour Ben Salah a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 05/10/2020 au 07/10/2020 et du 09/02/2021 au 11/02/2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Zouhour Ben Salah, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8044 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS), à compter du 12/02/2021.

Mme Zouhour Ben Salah exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Zouhour Ben Salah est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/02/2021

La directrice de l'unité
Isabelle Ville

Visa du Président de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Christophe Prochasson

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC210859DR02

Décision portant nomination de M. Franck Brachet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC183031DGDS du 21/12/2018 nommant M. Bruno Miroux, directeur de la fédération de recherche n°550 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/01/2020 ;

Considérant que M. Franck Brachet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 05/10/2020 au 07/10/2020 et du 09/02/2021 au 11/02/2021 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Franck Brachet, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°550, à compter du 12/02/2021.

M. Franck Brachet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Franck Brachet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/02/2021

Le directeur de l'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC210858DR02

Décision portant nomination de Mme Geovanna Marques Ferraz aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant création de l'unité mixte n°8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT) et nommant M. Cyril Lemieux en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8065 en date du 10/04/2019 ;

Considérant que Mme Geovanna Marques Ferraz a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 05/10/2020 au 07/10/2020 et du 09/02/2021 au 11/02/2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Geovanna Marques Ferraz, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8065 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT), à compter du 12/02/2021.

Mme Geovanna Marques Ferraz exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Geovanna Marques Ferraz est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/02/2021

Le directeur de l'unité
Cyril Lemieux

Visa du Président de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Christophe Prochasson

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC210787DR02

Décision portant nomination de Mme Myriam Georges aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181905DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle ;

Vu la décision n° DEC210235INEE du 04/02/2021 nommant Mme Claire Gachon en qualité de directrice ;

Vu l'avis de l'assemblée générale ordinaire de l'UMS2700 en date du 25/01/2021 ;

Considérant que Mme Myriam Georges a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Bretagne et Pays de la Loire du CNRS du 16/03/2015 au 18/03/2015 et du 01/04/2015au 03/04/2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Myriam Georges, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle, à compter du 01/01/2021.

Mme Myriam Georges exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Myriam Georges est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/02/2021

La directrice de l'unité
Claire Gachon

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC210506DR02

Décision portant nomination de M. Claude Dodray aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190159DGDS du 10/01/2019 portant création de l'unité mixte n° 8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS et nommant M. Jean-Marc Berroir en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8023 en date du 05/04/2019 ;

Considérant que M. Claude Dodray a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par PSL du 24/02/2020 au 26/02/2020, du 03/03/2020 au 04/03/2020 et le 12/11/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Claude Dodray, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS à compter du 13/11/2020.

M. Claude Dodray exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Claude Dodray est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/01/2021

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Berroir

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC211686DR02

Décision portant désignation de Mme Sophie Loeillet aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Antonin Morillon directeur de l'unité Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources non scellées, délivré à Mme Sophie Loeillet le 12/02/2021 par INSTN ;

Vu la consultation du comité en date du 08/04/2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Sophie Loeillet, ingénieur d'études, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 08/04/2021 jusqu'au 11/02/2026.

Article 2 : Missions[1]

Mme Sophie Loeillet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

---

[1] [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/04/2021

Le directeur d'unité
Antonin Morillon

INSTITUT CURIE - CNRS - UPMC - UMR 3244 Directeur Antonin MORILLON

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux

INSTITUT CURIE CENTRE DE RECHERCHE

DEC212444INSU

Décision portant nomination de Monsieur Damien LE BORGNE et Monsieur Patrick PETER aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'astrophysique de Paris » (IAP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'astrophysique de Paris » (IAP) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC201905INSU en date du 24 novembre 2020 portant sur la nomination de Monsieur François BOUCHET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2021, Monsieur Damien LE BORGNE, Maître de conférences des universités classe normale à Sorbonne Université, et Monsieur Patrick PETER, Directeur de recherche au CNRS sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7095.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC212418INSU

Décision portant nomination de Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7158 intitulée « Astrophysique, Instrumentation, Modélisation » (AIM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7158 intitulée « Astrophysique, Instrumentation, Modélisation » (AIM) et nommant Madame Anne DECOURCHELLE aux fonctions de directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC210840INSU en date du 23 février 2021 portant sur la nomination de Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2021, Monsieur Pierre-Olivier LAGAGE, Personnel chercheur des EPIC au CEA, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7158.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC212470INS2I

Décision portant nomination de M. Edouard AUDIT, directeur par intérim de l'unité de service et de recherche USR3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201528DGDS en date du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité de service et de recherche n°3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) et nommant M. Edouard AUDIT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2021 au 31 août 2021, M. Edouard AUDIT, chercheur au CEA, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212470INS2I

Décision portant nomination de M. Edouard AUDIT, directeur par intérim de l'unité de service et de recherche USR3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201528DGDS en date du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité de service et de recherche n°3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) et nommant M. Edouard AUDIT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2021 au 31 août 2021, M. Edouard AUDIT, chercheur au CEA, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 JUIL. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212572DR04

Décision portant nomination de Mme Natalia FERNANDES aux fonctions de responsable du service prévention et sécurité de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Natalia FERNANDES, ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, est nommée, à compter du 10 juin 2021, responsable du service prévention et sécurité de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette en remplacement de Mme Béatrice LECÊTRE-ROLAND.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 juillet 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC212554INS2I

Décision portant nomination de Mme Caroline FONTAINE aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR2046 intitulé Sécurité Informatique (SI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création du groupement de recherche intitulé Sécurité Informatique (SI) et nommant M. Gildas AVOINE directeur de ce groupement de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut INS2I ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Caroline FONTAINE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice du groupement de recherche susvisé, à compter du 1er juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC212554INS2I

Décision portant nomination de Mme Caroline FONTAINE aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR2046 intitulé Sécurité Informatique (SI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création du groupement de recherche intitulé Sécurité Informatique (SI) et nommant M. Gildas AVOINE directeur de ce groupement de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut INS2I ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Caroline FONTAINE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice du groupement de recherche susvisé, à compter du 1er juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 JUIL. 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC212522DR04

Décision portant nomination de Madame Thi Hong Loan NGUYEN, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8502, intitulée Laboratoire de physique des solides ;

Vu la décision DEC202243INP nommant Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN directrice de l'unité UMR8502, à compter du 01/01/2021 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1er

Madame Thi Hong Loan NGUYEN, IEHC, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8502 à compter du 15/07/2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 juillet 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Pascale FOURY-LEYLEKIAN

DEC212528DR04

Décision portant nomination de Monsieur Benjamin PRECIADO, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI-adjoint) de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8502, intitulée Laboratoire de physique des solides ;

Vu la décision DEC202243INP nommant Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN directrice de l'unité UMR8502, à compter du 01/01/2021 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1er

Monsieur Benjamin PRECIADO, IR1, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité UMR8502 à compter du 15/07/2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 juillet 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Pascale FOURY-LEYLEKIAN

DEC201369DRE

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane SERFATY aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à la Direction des relations avec les entreprises (DRE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Stéphane SERFATY, professeur des universités, est nommé chargé de mission du directeur général délégué à l'innovation pour la Direction des relations avec les entreprises du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'identifier l'ensemble des compétences scientifiques existantes et des domaines prospectifs associés des laboratoires sous tutelle CNRS afin de proposer à la Direction des relations avec les entreprises (DRE) une stratégie de valorisation et de partenariat transversale adaptée à la filière automobile et mobilités.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane SERFATY, demeure affecté à l'UMR8029 Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE), CY CERGY PARIS UNIVERSITE 95000 NEUVILLE SUR OISE

Article 2

1er septembre 2019 au 31 décembre 2020 Monsieur Stéphane SERFATY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation DR04 - Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/6/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC212215INP
Décision portant nomination de Monsieur Catalin MIRON aux fonctions de directeur de l'Equipe de Recherche Labélisée ERL9000 intitulée Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers (LIDYL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS;

Vu la décision DEC202197INP du 22 décembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Catalin MIRON aux fonctions de directeur par intérim de l'Equipe de Recherche Labélisée ERL9000 intitulée Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers (LIDYL);

Vu l'avis du CEA ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2021, Monsieur Catalin MIRON, chercheur au CEA, est nommé directeur de l'équipe de recherche labélisée susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212548INS2I

Décision portant nominations de M. Marc BABOULIN, directeur par intérim et de M. Edouard AUDIT directeur-adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche USR3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201528DGDS en date du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité de service et de recherche n°3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) et nommant M. Edouard AUDIT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021, M. Marc BABOULIN, professeur des universités à l'université Paris-Saclay, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée.

II. A compter du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021, M. Edouard AUDIT, chercheur au CEA, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juillet 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212548INS2I

Décision portant nominations de M. Marc BABOULIN, directeur par intérim et de M. Edouard AUDIT directeur-adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche USR3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201528DGDS en date du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité de service et de recherche n°3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) et nommant M. Edouard AUDIT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021, M. Marc BABOULIN, professeur des universités à l'université Paris-Saclay, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée.

II. A compter du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021, M. Edouard AUDIT, chercheur au CEA, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212422INSU

Décision portant nomination de Monsieur Marian DOUSPIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale (IAS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC193206DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale (IAS) et nommant Monsieur Marc OLLIVIER directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC202220INSU en date du 21 janvier 2021 portant sur la nomination de Monsieur Marian DOUSPIS aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2021, Monsieur Marian DOUSPIS, Astronome de 1 classe à l'université Paris-Saclay, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC193206DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8617.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC212279INSMI

Décision portant nomination de M. Nicolas Perrin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8100 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Versailles » (LMV) et nommant M. Christophe Chalons directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Nicolas Perrin, Professeur à l'université de Versailles, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2021 pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité l'UMR 8100, en remplacement de M. Christophe Chalons, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 JUIL. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212335DR04

Décision portant nomination de Monsieur Nicolas LEMAITRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des Neurosciences Paris-Saclay

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9197, intitulée Institut des Neurosciences Paris-Saclay, dont le directeur est Monsieur François ROUYER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1er

Monsieur Nicolas LEMAITRE, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR9197 à compter du 01/07/2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 juin 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
François ROUYER

DEC191333DR05

Décision portant nomination de Mme Véronique Ben Ayoun aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR 3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité de service de recherche n°3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord dont le directeur est M. Alain Bertho ;

Vu l'avis en assemblée générale de l'USR 3258 en date du 28/02/2019 ;

Considérant que Mme Véronique Ben Ayoun a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 octobre (1ère session) et du 7 au 9 novembre 2018 (2ème session) ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Véronique Ben Ayoun, adjointe technique CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service n°3258 intitulée MSHPN, à compter du 1er janvier 2019.

Mme Véronique Ben Ayoun exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Ben Ayoun, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

CNRS
Délégation Ile-de-France Meudon
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 50 50
www.cnrs.fr

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 mai 2019

Le directeur de l'unité
Alain Bertho

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la présidente de l'Université
Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
(ou de son délégataire)

Visa du président de l'Université
Paris 13 (ou de son délégataire)

CNRS
Délégation Ile-de-France Meudon
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 50 50
www.cnrs.fr

DEC191332DR05

Décision portant nomination de M. Gabriel Popovici aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR 3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité de service de recherche n°3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord dont le directeur est M. Alain Bertho ;

Vu l'avis en assemblée générale de l'USR 3258 en date du 28/02/2019 ;

Considérant que M. Gabriel Popovici a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 octobre (1ère session) et du 7 au 9 novembre 2018 (2ème session) ;

DECIDE :

Article 1er : M. Gabriel Popovici, ingénieur d'études Université paris 8, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité de service n°3258 intitulée MSHPN, à compter du 1er janvier 2019.

M. Gabriel Popovici exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Gabriel Popovici est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

CNRS
Délégation Ile-de-France Meudon
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 50 50
www.cnrs.fr

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 mai 2019

Le directeur de l'unité
Alain Bertho

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la présidente de l'Université
Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
(ou de son délégataire)

Visa du président de l'Université
Paris 13 (ou de son délégataire)

CNRS
Délégation Ile-de-France Meudon
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 50 50
www.cnrs.fr

Délégation Ile-de-France
Meudon
www.cnrs.fr
1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex
T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

DEC190570DR05

Décision portant nomination de M. Alpha Diallo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8103 intitulée « Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne » et nommant Mme Christine Noiville-Guigon en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8103 en date du 02/10/2017 ;

Considérant que M. Alpha Diallo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 avril (1ère session) et du 15 au 17 mai 2018 (2ème session) ;

DECIDE :

Article 1er : M. Alpha Diallo, Technicien CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, à compter du 1er janvier 2019.

M. Alpha Diallo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Alpha Diallo est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 février 2019

La directrice de l'UMR8103
Christine Noiville-Guigon

Visa du délégué régional
Ile-de-France Meudon du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne (ou de son délégataire)

UNIVERSITÉ PARIS 1 — PANTHÉON SORBONNE — Le Président

DEC201682 DR05

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances de **Fédération des sciences sociales du comportement humain FR 2006**

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code pénal, notamment l'article 432-10,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n°132119DAJ du 02/09/2013 portant nomination de M Philippe CAVELIER aux fonctions de Délégué(e) régional(e) pour la circonscription de Ile-de-France Meudon,

Vu, la décision n°201681DR05 du 11/09/2020 instituant la régie d'avances de Fédération des sciences sociales du comportement humain FR 2006,

DECIDE :

Article 1er

M Jean Christophe Vergnaud est nommé(e) régisseur de la régie d'avances de Fédération des sciences sociales du comportement humain FR 2006 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2

Mme Mathilde BERREGARD est nommée mandataire suppléante de M Jean Christophe VERGNAUD.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service[1] est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service[2].

Article 3

I. Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 1800€

II. Le mandataire suppléant est dispensé cautionnement[3].

Article 4

I. Le régisseur perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant de 200 €.

II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité responsabilité

III. Cette indemnité est réglée sur production, au service des ressources humaines de la délégation régionale, d'une décision annuelle individuelle d'attribution[4] établie par le service financier et comptable dans des délais permettant le rattachement de la dépense à l'exercice en cours.

Article 5

Le régisseur et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

---

[1] Cette remise de service se déroule « dans un cadre allégé lors de la suppléance » (cf. Fiche DGFiP de présentation du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 § 1.3).
[2] Art. 3 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.
[3] Cf. Art. 6 -I du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.
[4] Modèle disponible dans Doc'utiles

Le régisseur et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 6

Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 7– Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Ile-de-France Meudon sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS[6].

Fait à Meudon, le 11/09/2020

Le Délégué régional,

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire[11]

CNRS - Délégation Ile-de-France Meudon
L'Agent Comptable Secondaire
Chef des Services Financiers
Carole BADALIAN

Vu, l'Agent comptable principal[11]

Pour acceptation,
Le régisseur[11]

Pour acceptation,
Le mandataire suppléant[11]

[6] En application de la décision n° DEC100220DAJ du 04/11/2010 (à consulter sur Doc'Utiles), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Pour plus d'information, se reporter à l'aide en ligne, dans le menu de droite > aide producteurs.

DEC212502DAI

Décision portant fin de fonctions de M. Frédéric Valès en tant que chargé de mission à temps partiel

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC202228DAI du 31 décembre 2020 portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1er

Il est mis fin, à compter du 1er avril 2021, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Frédéric Valès auprès du président-directeur général du CNRS pour la DAI.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile-de-France Meudon.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit

CNRS
Direction de l'audit interne
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 53 98
www.cnrs.fr

DEC210995DR05

Décision portant nomination de Mme Ségolène Saulnier Copard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8591 intitulée laboratoire de Géographie Physique dont la directrice est Mme Emmanuèle Gautier-Costard ;

Vu l'avis en conseil d'unité en date du 15/10/2020 ;

Considérant que Mme Ségolène Saulnier Copard a suivi la formation initiale d'assistants de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 octobre 2020 (1ère session) et du 9 au 11 dévrier 2021 (2nde session) ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Ségolène Saulnier Copard, ingénieur d'études CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°8591 intitulée laboratoire de Géographie Physique, à compter du 1er mars 2021.

Mme Ségolène Saulnier Copard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

CNRS
Délégation Ile-de-France Meudon
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 50 50
www.cnrs.fr

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ségolène Saulnier Copard est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 février 2021

La Directrice de l'unité
Emmanuèle Gautier-Costard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (ou de son délégataire)

CNRS
Délégation Ile-de-France Meudon
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 50 50
www.cnrs.fr

DEC210696INC
Décision portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche UMR n° 7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) et nommant M. Philippe Gros, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision modificative DEC210073INC du 15 janvier 2021 de la décision DEC202232INC portant nomination de Mme Andreea PASC aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7053 Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis de l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Andreea PASC, professeure des universités à l'Université de Lorraine, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC212372INP

Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur et directeur adjoint de Monsieur Alain DEREUX et Monsieur Stéphane GUERIN et nomination de Monsieur Stéphane GUERIN aux fonctions de Directeur d'unité par intérim et Monsieur Alexandre BOUHELIER, Madame Cécile LANGLADE et Madame Nadine MILLOT aux fonctions de Directeur adjoint et Directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE CARNOT DE BOURGOGNE (ICB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu le courrier de démission de Monsieur Alain DEREUX en date du 17 juillet 2021 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1er

1. A compter du 1er août 2021, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Alain DEREUX, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Bourgogne et Monsieur Stéphane GUERIN, Professeur des universités de 2ème classe à l'Université de Bourgogne, respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisé.

2. A compter de cette même date, Monsieur Stéphane GUERIN, Professeur des universités de 2ème classe à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

3. A compter de cette même date, Monsieur Alexandre BOUHELIER, Directeur de recherche de 2ème classe au CNRS, Madame Cécile LANGLADE, Professeur des universités de 1ère classe à l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard et Madame Nadine MILLOT, Professeur des universités de 2ème classe à l'Université de Bourgogne, sont nommés respectivement directeur adjoint par intérim et directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC211975DR07

Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242[1] intitulée « Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** nommant **M. François LEULIER**, directeur de **l'UMR5242** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option ***« sources non scellées »*** délivré à **M. Romain GUYOT** le **21/09/2018** par **RadioProtection Compétences & Services** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 24/06/21

DECIDE :

Article 1er : Nomination
M. Romain GUYOT, *ingénieur de recherche*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **22/09/2018**.

Article 2 : Missions[2]
M. Romain GUYOT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire
L'identité et les coordonnées de **M. Romain GUYOT** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 13/07/2021

Le directeur d'unité
François LEULIER

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

[redacted]

[1] [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]
[2] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211977DR07

Décision portant nomination de M. DAPPOZZE Frédéric aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5256[1] intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** nommant **Mme Catherine PINEL-HENRYON**, directrice de **l'UMR5256** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option ***« sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules »*** délivré à **M. DAPPOZZE Frédéric** le **18/12/2018** par **Apave Centre de Formation de Lyon** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire .....

DECIDE :

Article 1er : Nomination
M. DAPPOZZE Frédéric, *ingénieur d'études,* est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **21/03/2019.**

Article 2 : Missions[2]
M. DAPPOZZE Frédéric exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire
L'identité et les coordonnées de **M. DAPPOZZE Frédéric** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ...VILLEURBANNE....., le 12 juillet 2021

La directrice d'unité
Catherine PINEL-HENRYON

Catherine PINEL
Directrice

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

[1] [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]
[2] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211985DR07

Décision portant nomination de M. Laurent JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6296[1] intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** nommant **M. Fabrice LEROUX**, directeur de **l'UMR6296** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option ***« sources non scellées »*** délivré **M. Laurent JOUFFRET** le **11/04/2018** par **Apave Centre de Formation de Lyon** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire .....

DECIDE :

Article 1er : Nomination
M. Laurent JOUFFRET, *chercheur*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **28/02/2018**.

Article 2 : Missions[2]
M. Laurent JOUFFRET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire
L'identité et les coordonnées de **M. Laurent JOUFFRET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ~~Aubière~~, le 07/06/2021

Le directeur d'unité
Fabrice LEROUX

Institut de Chimie ICCF UMR 6296 Clermont-Ferrand

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Président
Professeur Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

[1] [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]
[2] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211993DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Luc CAROUJAT, assistant de prévention (AP) au sein de l'UAR2000 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne ».

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC180750DR07** du 19/12/2017 portant nomination de **M. Jean-Luc CAROUJAT** aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par **M. Jean-Luc CAROUJAT** dans l'unité mixte **UAR2000 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne »** à compter du **30/04/2021.**

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ...Lyon....., le ....7/06/2021.....

Le directeur de l'unité
Gilles POLLET

M. Gilles POLLET
Directeur
MSH LSE - UAR2000

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

DEC212085DR07

Décision portant nomination de Mme Anne QUEZEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5206 intitulée « Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201535DGDS** portant prorogation de l'unité mixte n°**UMR5206** intitulée **« Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique »** et nommant **Mme Anne VERJUS** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5206** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Anne QUEZEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars et les 22 et 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Anne QUEZEL, assistante ingénieure,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5206** intitulée **« Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique »** à compter du **01/04/2021.**

Mme Anne QUEZEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant/e de prévention, **Mme Anne QUEZEL** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ...Lyon... le ...17/06/2021

La directrice de l'unité
Anne VERJUS

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC212092DR07

Décision portant nomination de M. Claude BOTELLA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5270** intitulée « **Institut des nanotechnologies de Lyon** » et nommant **M. Bruno MASENELLI** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5270** en date du 19 / 03 / 2021 ;

Considérant que **M. Claude BOTELLA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 avril 2021 et du 17 au 19 mai 2021** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Claude BOTELLA, ingénieur d'études,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5270** intitulée « **Institut des nanotechnologies de Lyon** » à compter du **01/06/2021.**

M. Claude BOTELLA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Claude BOTELLA** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 08/06/2021.

Le directeur de l'unité
Bruno MASENELLI

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Frank DEBOUCK

DEC212093DR07

Décision portant nomination de M. Denis FRATH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5182** intitulée **« Laboratoire de Chimie »** et nommant **M. Stéphane PAROLA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5182** en date du 11 / 05 / 2021 ;

Considérant que **M. Denis FRATH** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 avril 2021 et du 17 au 19 mai 2021 ;**

DECIDE :

Article 1er : M. Denis FRATH, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5182** intitulée **« Laboratoire de Chimie »** à compter du **01/06/2021.**

M. Denis FRATH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Denis FRATH** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 24/06/2021

Le directeur de l'unité
Stéphane PAROLA

Laboratoire de Chimie
UMR 5182 ENS/CNRS/UCBL
Ecole Normale Supérieure de Lyon
46, allée d'Italie
69364 Lyon cedex 07

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC210827DR07

Décision portant nomination de M. Franck CAPISANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3747 intitulée « Maison de l'Orient et de la Méditerranée ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°**DEC201514DGDS** portant **renouvellement** de l'unité mixte n°**FR3747** intitulée « **Maison de l'Orient et de la Méditerranée** » et nommant **Mme Sabine FOURRIER** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**FR3747**[1] en date du -26- / -02- / 2021 ;

Considérant que **M. Franck CAPISANO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 janvier 2009** ;

DECIDE :

Article 1er : M. Franck CAPISANO, *ingénieur d'études*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la **FR3747** intitulée « **Maison de l'Orient et de la Méditerranée** », à compter du **1 er janvier 2021**.

M. Franck CAPISANO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **M. Franck CAPISANO**, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 18 mars 2021

La directrice de l'unité
Sabine FOURRIER

Visa du délégué régional du CNRS
BARBIERI Laurent

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale…)

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

DEC211206DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale », de l'unité mixte UMR5305 intitulée « Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique » et de l'unité mixte UAR3760 intitulée « Institut de biologie et chimie des protéines ».

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°**DEC201509DGDS** portant **renouvellement** de l'unité mixte n°**UMR5086** intitulée « **Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale** » et nommant **M. Christophe GRANGEASSE** en qualité de directeur, ainsi que le **renouvellement** de l'unité mixte **UMR5305** intitulée « **Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique** » et nommant **Mme Dominique SIGAUDO-ROUSSEL** en qualité de directrice ;

Vu la décision n°**DEC201512DGDS** portant **création** de l'unité mixte n°**UAR3760** intitulée « **Institut de Biologie et Chimie des Protéines** » et nommant **M. Christophe GEOURJON** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5086**[1] en date du 15/03/2021 ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5305**[1] en date du 01/06/2021 ;

Vu l'avis du conseil de l'**UAR3760**[1] en date du 05/05/2021 ;

Considérant que **M. Frédéric GALISSON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Frédéric GALISSON, *ingénieur d'études***, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS **UMR5086**, de l'unité **UMR5305** et de l'unité **UAR3760**, à compter du **01 janvier 2021**.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

M. Frédéric GALISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frédéric GALISSON**, est placé sous l'autorité du directeur de l'unité **UMR5086**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 01/06/2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Signature du directeur de l'UAR3760
Christophe GEOURJON

Dr C. GEOURJON
Directeur
IBCP - UAR 3760

Signature du directeur de l'UMR5086
Christophe GRANGEASSE

Dr. Christophe GRANGEASSE
Directeur
MMSB - UMR5086
CNRS / UCBL Lyon

Signature de la directrice de l'UMR5305
Dominique SIGAUDO-ROUSSEL

D. SIGAUDO-ROUSSEL
Directrice LBTI
UMR 5305 CNRS / UCBL 1

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

DEC211246DR07

Décision portant nomination de Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5062 intitulée « Institut d'Asie orientale ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201535DGDS** portant prorogation de l'unité mixte n°**UMR5062** intitulée « **Institut d'Asie orientale** » et nommant **Mme Béatrice JALUZOT** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5062** en date du 9 / 06 / 2021 ;

Considérant que Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS, les 15, 16, 22 et 23 mai 2017 ;**

DECIDE :

Article 1er : Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5062** intitulée « **Institut d'Asie orientale** » à compter du **1 er janvier 2021.**

Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Aurélie CHARLES LEJEUNE** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ...Lyon le 9 juin 2021

La directrice de l'unité
Béatrice JALUZOT

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211286DR07

Décision portant nomination de M. Daniel VALERO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5191 intitulée « Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5191** intitulée **« Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations »** et nommant **M. Pierluigi BASSO** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5191** en date du 29/ -03- / 2021

Considérant que **M. Daniel VALERO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Daniel VALERO, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5191** intitulée **« Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Daniel VALERO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Daniel VALERO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ..... Lyon le ...29/03/2021

Le directeur de l'unité
Pierluigi BASSO

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

DEC211294DR07

Décision portant nomination de Mme Catherine KOERING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5239** intitulée **« Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule »** et nommant **M. Didier AUBOEUF** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5239** en date du 06 /11 / 2020 ;

Considérant que **Mme Catherine KOERING** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Catherine KOERING, ingénieure de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5239** intitulée **« Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule »** à compter du **01 janvier 2021.**

Mme Catherine KOERING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Catherine KOERING** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 31/03/2021

Le directeur de l'unité
Didier AUBOEUF

Gaël YVERT
Directeur Adjoint

Par délégation, le Délégué Régional du CNRS Rhône Auvergne
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211295DR07

Décision portant nomination de M. Gérard TRIQUENEAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5239** intitulée **« Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule »** et nommant **M. Didier AUBOEUF** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5239** en date du 06 /11 / 2020 ;

Considérant que **M. Gérard TRIQUENEAUX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 16, 17 octobre et 6, 7, 8 novembre 2017** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Gérard TRIQUENEAUX, ingénieur de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5239** intitulée **« Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Gérard TRIQUENEAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Gérard TRIQUENEAUX** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 31/03/2021

Le directeur de l'unité
Didier AUBOEUF
Gaël YVERT
Directeur Adjoint

Par délégation, le Délégué Régional du CNRS Rhône Auvergne
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211323DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe REGRENY, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des nanotechnologies de Lyon ».

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC161021DR07** du **28/06/2016** portant nomination de **M. Philippe REGRENY** aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par **M. Philippe REGRENY** dans l'unité du CNRS **l'UMR5270** intitulée « **Institut des nanotechnologies de Lyon** » à compter du **01/03/2021.**

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à …Ecully……, le ……03/06/2021……

Le directeur de l'unité
Bruno MASENELLI

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Franck DEBOUCK

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

DEC211386DR07

Décision portant nomination de Mme Emmanelle ALBALAT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** et nommant **M. Eric DEBAYLE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5276** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Emmanelle ALBALAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Emmanelle ALBALAT, ingénieure d'études,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** à compter du **01 janvier 2021.**

Mme Emmanelle ALBALAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Emmanelle ALBALAT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon..... le 30/03/2021.....

Eric DEBAYLE
Directeur
LGLTPE - UMR 5276
Le directeur de l'unité
Eric DEBAYLE

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211387DR07

Décision portant nomination de M. Florent ARNAUD-GODET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** et nommant **M. Eric DEBAYLE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5276** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Florent ARNAUD-GODET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 10 et 11 octobre 2011 et du 21 au 23 novembre 2011** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Florent ARNAUD-GODET, technicien de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Florent ARNAUD-GODET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Florent ARNAUD-GODET** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON le 06/04/21

Le directeur de l'unité
Eric DEBAYLE

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211390DR07

Décision portant nomination de M. Emmanuel ROBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** et nommant **M. Eric DEBAYLE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5276** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Emmanuel ROBERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Emmanuel ROBERT, ingénieur de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Emmanuel ROBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Emmanuel ROBERT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 03/05/2021

Le directeur de l'unité
Eric DEBAYLE

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Eric DEBAYLE
Directeur
LGLTPE - UMR 5276

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

DEC211392DR07

Décision portant nomination de M. Arnauld VINCON-LAUGIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** et nommant **M. Eric DEBAYLE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5276** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Arnauld VINCON-LAUGIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Arnauld VINCON-LAUGIER, ingénieur de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5276** intitulée **« Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Arnauld VINCON-LAUGIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Arnauld VINCON-LAUGIER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 7 avril 2021

Le directeur de l'unité
Eric DEBAYLE

Eric DEBAYLE
Directeur
LGLTPE - UMR 5276

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENT

DEC211486DR07

Décision portant nomination de Mme Catherine GUIX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5286** intitulée **« Centre de recherche en cancérologie de Lyon »** et nommant **M. Patrick MEHLEN** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5286** en date du 27 / 05 / 2021 ;

Considérant que **Mme Catherine GUIX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 02 au 05 février 2005 et du 02 au 04 mars 2005** ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Catherine GUIX, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5286** intitulée **« Centre de recherche en cancérologie de Lyon »** à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Catherine GUIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Catherine GUIX** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON le 17-05-2021

Dr Patrick MEHLEN
Directeur
Centre de recherche en Cancérologie de Lyon
UMR INSERM 1052 - CNRS 5286 - UCBL1
Centre Léon Bérard - Cheney B
28, rue Laennec
69373 Lyon Cedex 08 - France

Le directeur de l'unité
Patrick MEHLEN

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du délégué régional de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
Dominique PELLA

D. PELLA
Délégué Régional

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

DEC211487DR07

Décision portant nomination de Mme Anne VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5286** intitulée **« Centre de recherche en cancérologie de Lyon »** et nommant **M. Patrick MEHLEN** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5286** en date du 27 / 05 / 2021 ;

Considérant que **Mme Anne VINCENT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Anne VINCENT, chargée de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5286** intitulée **« Centre de recherche en cancérologie de Lyon »** à compter du **01 janvier 2021.**

Mme Anne VINCENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anne VINCENT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 25.05.21

Dr Patrick MEHLEN
Directeur
Centre de recherche en Cancérologie de Lyon
UMR INSERM 1052 - CNRS 5286 - UCBL1
Centre Léon Bérard - Cheney B
28, rue Laennec
69373 Lyon Cedex 08 - France

Le directeur de l'unité
Patrick MEHLEN

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du délégué régional de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
Dominique PELLA

D. PELLA
Délégué Régional

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr
2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

DEC211488DR07

Décision portant nomination de Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201522DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5292** intitulée **« Centre de recherche en neurosciences de Lyon »** et nommant **M. Olivier BERTRAND** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5292** en date du **mardi 27 avril 2021** ;

Considérant que **Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 15, 16, 22 et 23 mai 2017** ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5292** intitulée **« Centre de recherche en neurosciences de Lyon »** à compter du **mercredi 28 avril 2021.**

Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bron le mercredi 28 avril 2021.

Le directeur de l'unité
Olivier BERTRAND

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr
2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC2114**89**DR07

Décision portant nomination de Mme CELINE SCOTE-BLACHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201522DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5292** intitulée **« Centre de recherche en neurosciences de Lyon »** et nommant **M. Olivier BERTRAND** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5292** en date du **mardi 27 avril 2021** ;

Considérant que **Mme CELINE SCOTE-BLACHON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007.**

DECIDE :

Article 1er : Mme CELINE SCOTE-BLACHON, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5292** intitulée **« Centre de recherche en neurosciences de Lyon »** à compter du **mercredi 28 avril 2021.**

Mme CELINE SCOTE-BLACHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme CELINE SCOTE-BLACHON** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bron le mercredi 28 avril 2021.

Le directeur de l'unité
Olivier BERTRAND

Olivier BERTRAND
Directeur du CRNL
INSERM U1028 - CNRS UMR5292
UCBL - UJM

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC211494DR07

Décision portant nomination de Mme Clothilde COMBY-ZERBINO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5306** intitulée **« Institut Lumière Matière »** et nommant **M. Philippe DUGOURD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5306** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Clothilde COMBY-ZERBINO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017** ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Clothilde COMBY-ZERBINO, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5306** intitulée **« Institut Lumière Matière »** à compter du **01 janvier 2021.**

Mme Clothilde COMBY-ZERBINO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Clothilde COMBY-ZERBINO** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeubanne, **le 2 juin 2021**

Le directeur de l'unité
Philippe DUGOURD

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

DEC211498DR07

Décision portant nomination de Mme Agnès PIEDNOIR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5306** intitulée **« Institut Lumière Matière »** et nommant **M. Philippe DUGOURD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5306** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Agnès PIEDNOIR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012** ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Agnès PIEDNOIR, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5306** intitulée **« Institut Lumière Matière »** à compter du **01 janvier 2021.**

Mme Agnès PIEDNOIR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Agnès PIEDNOIR** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeubanne, **le 2 juin 2021**

Le directeur de l'unité
Philippe DUGOURD

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

DEC211499DR07

Décision portant nomination de M. Fabien ROSSETTI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5306** intitulée **« Institut Lumière Matière »** et nommant **M. Philippe DUGOURD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5306** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Fabien ROSSETTI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Fabien ROSSETTI, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5306** intitulée **« Institut Lumière Matière »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Fabien ROSSETTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Fabien ROSSETTI** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeubanne, le 2 juin 2021

Le directeur de l'unité
Philippe DUGOURD

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent **BARBIERI**
Délégué **régional**
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

DEC211500DR07

Décision portant nomination de Mme Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201522DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5308** intitulée **« Centre international de recherche en infectiologie »** et nommant **M. François-Loïc COSSET** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5308** en date du 30 / 04 / 2021 ;

Considérant que **Mme Sylvie FIORINI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009** ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Sylvie FIORINI, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5308** intitulée **« Centre international de recherche en infectiologie »** à compter du **01 janvier 2021.**

Mme Sylvie FIORINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Sylvie FIORINI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 06/05/2021

Dr François-Loïc COSSET
Le Directeur de l'unité
Directeur François-Loïc COSSET
CIRI - Centre International de Recherche en Infectiologie
INSERM U1111 - CNRS UMR5308
Université Lyon 1 - ENS de Lyon
21 Avenue Tony Garnier
69365 Lyon Cedex 07 France

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

Le Président,

Frédéric FLEURY

DEC211664DR07

Décision portant nomination de Mme Isabelle TREFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5317 intitulée « Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5317** intitulée **« Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités »** et nommant **Mme Marina MESTRE ZARAGOZA** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5317** en date du 11/05/2021 ;

Considérant que **Mme Isabelle TREFF** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009** ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Isabelle TREFF, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5317** intitulée **« Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités »** à compter du **01 janvier 2021.**

Mme Isabelle TREFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Isabelle TREFF** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 11/05/2021

La Directrice de l'unité
Marina MESTRE-ZARAGOZA

Visa du Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON

Visa du Délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

DEC211666DR07

Décision portant nomination de M. Massimo MARRO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5509 intitulée « Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5509** intitulée **« Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique »** et nommant **M. Christophe BAILLY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5509** en date du 11 mars 2021 ;

Considérant que M. Massimo MARRO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26, 27 février 2018 et les 03, 04, 05 avril 2018 ;**

DECIDE :

Article 1er : **M. Massimo MARRO, ingénieur d'études,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5509** intitulée **« Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Massimo MARRO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant/e de prévention, **M. Massimo MARRO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 9 juin 2021

Le directeur de l'unité
Christophe BAILLY

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Franck DEBOUCK

DEC211668DR07

Décision portant nomination de M. Bernard BEAUGIRAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5513** intitulée **« Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes »** et nommant **M. Jean-Luc LOUBET** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5513** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Bernard BEAUGIRAUD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **l'IN2P3 les 27 et 28 novembre 1996** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Bernard BEAUGIRAUD, ingénieur de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5513** intitulée **« Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Bernard BEAUGIRAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Bernard BEAUGIRAUD** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ecully le 30 avril 2021

Le directeur de l'unité
Jean-Luc LOUBET

Jean-Luc LOUBET
Directeur UMR 5513
CNRS - ECL - ENISE - ENTPE
Laboratoire de Tribologie
et Dynamique des Systèmes

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Franck DEBOUCK

DEC211671DR07

Décision portant nomination de M. Nazario MORGADO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5513** intitulée **« Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes »** et nommant **M. Jean-Luc LOUBET** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5513** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Nazario MORGADO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 19 et 20 mars 2015 et du 27 au 29 avril 2015** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Nazario MORGADO, ingénieur de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5513** intitulée **« Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Nazario MORGADO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Nazario MORGADO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ecully le 30/04/2021

Le directeur de l'unité
Jean-Luc LOUBET

Jean-Luc LOUBET
Directeur UMR 5513
CNRS - ECL - ENISE - ENTPE
Laboratoire de Tribologie
et Dynamique des Systèmes

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'École Centrale de Lyon
Franck DEBOUCK

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

DEC211725DR07

Décision portant nomination de M. Nicolas FAURE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » et nommant Mme Florence GARRELIE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5516 en date du ---- / ---- / ------- ;

Considérant que M. Nicolas FAURE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Nicolas FAURE, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » à compter du 01 janvier 2021.

M. Nicolas FAURE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas FAURE est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Etienne le 28/6/2024

La directrice de l'unité
Florence GARRELIE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Jean-Monnet de St Étienne
Florent PIGEON

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

[redacted]

DEC211726DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Claude POMMIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5516 intitulée « **Laboratoire Hubert Curien** » et nommant **Mme Florence GARRELIE** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5516** en date du ---- / ---- / -------- ;

Considérant que **M. Jean-Claude POMMIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 24 au 26 mars 1997 et du 05 au 07 mai 1997** ;

DECIDE :

Article 1er : M. Jean-Claude POMMIER, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5516** intitulée « **Laboratoire Hubert Curien** » à compter du **01 janvier 2021.**

M. Jean-Claude POMMIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Claude POMMIER** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Etienne le 28/6/21

La directrice de l'unité
Florence GARRELIE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Jean-Monnet de St Étienne
Florent PIGEON

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

[redacted]

DEC211736DR07

Décision portant nomination de M. Pierre DIMOYAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5648 intitulée « Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5648** intitulée **« Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux »** et nommant **Mme Marilyn NICOUD** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5648** en date du -22---- / -03---- / -2021--------- ;

Considérant que **M. Pierre DIMOYAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS** des **10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Pierre DIMOYAT, technicien de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5648** intitulée **« Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux »** à compter du **01 janvier 2021.**

M. Pierre DIMOYAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierre DIMOYAT** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon..... le 27/05/2021.....

La directrice de l'unité
Marilyn NICOUD

CNRS - U. LYON 2 - U. LYON 3 - EHESS
ENS-L - UAPV
UMR 5648 / CIHAM
HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, LITTERATURES
DES MONDES CHRETIENS ET MUSULMANS MEDIEVAUX
ISH - 14, avenue Berthelot - 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 72 65 78 - Fax 04 72 72 65 82

Visa du délégué régional du CNRS

Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

DEC211737DR07

Décision portant nomination de Mme Marie-Cécile CAILLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » et nommant **Mme Gwyneth INGRAM** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5667** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Marie-Cécile CAILLAUD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Marie-Cécile CAILLAUD, chargée de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » à compter du **01/01/2021.**

Mme Marie-Cécile CAILLAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Marie-Cécile CAILLAUD** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 21/05/2021

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

La directrice de l'unité
Gwyneth INGRAM

Gwyneth INGRAM
Directrice
Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes

Jean-François PINTON
Président
ENS de Lyon

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211738DR07

Décision portant nomination de M. Alexis LACROIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » et nommant **Mme Gwyneth INGRAM** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5667** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Alexis LACROIX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 janvier 2006 et du 15 au 17 février 2006** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Alexis LACROIX, ingénieur d'études,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » à compter du **01/01/2021.**

M. Alexis LACROIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Alexis LACROIX** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 21/05/2021

La directrice de l'unité
Gwyneth INGRAM

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Jean-François PINTON
Président
ENS de Lyon

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

Laurent **BARBIERI**
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

DEC211739DR07

Décision portant nomination de Mme Frédérique ROZIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » et nommant **Mme Gwyneth INGRAM** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5667** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Frédérique ROZIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 14 et 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009** ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Frédérique ROZIER, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » à compter du **01/01/2021.**

Mme Frédérique ROZIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Frédérique ROZIER** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 21/05/2021

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne
Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

La directrice de l'unité
Gwyneth INGRAM

Gwyneth INGRAM
Directrice
Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes

Jean-François PINTON
Président
ENS de Lyon

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211741DR07

Décision portant nomination de Mme Magalie LE BORGNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5669** intitulée **« Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon »** et nommant **M. Frédéric DEGLISE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5669** en date du -31 / 05/ 2021 ;

Considérant que **Mme Magalie LE BORGNE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Magalie LE BORGNE, technicienne de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5669** intitulée **« Unité de mathématiques pures et appliquées de l'ENS de Lyon »** à compter du **01/01/2021.**

Mme Magalie LE BORGNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Magalie LE BORGNE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à .....Lyon le ...31/05/2021

Le directeur de l'unité
Frédéric DEGLISE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

DEC211748DR07

Décision portant nomination de M. Bruno CREVAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5824** intitulée **« Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne »** et nommant **Mme Izabela JELOVAC** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5824** en date du 06 / 07 / 2021 ;

Considérant que **M. Bruno CREVAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007** ;

DECIDE :

Article 1er : M. Bruno CREVAT, technicien de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5824** intitulée **« Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne »** à compter du **01/01/2021.**

M. Bruno CREVAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Bruno CREVAT** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ecully le 26/05/2021

La directrice de l'unité
Izabela JELOVAC

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

DEC211882DR07

Décision portant nomination de Mme Valérie OREA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UAR3453 intitulée « Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201512DGDS** portant création de l'unité mixte n°**UAR3453** intitulée « **Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier** » et nommant **M. Stéphane MARINESCO** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UAR3453** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Valérie OREA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne les 5 et 6 octobre 2020 puis du 18 au 20 janvier 2021** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Valérie OREA, assistante ingénieure,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UAR3453** intitulée « **Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier** » à compter du **01/02/2021.**

Mme Valérie OREA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant/e de prévention, **Mme Valérie OREA** est placé/e directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 18-05-2021

Le directeur de l'unité
Stéphane MARINESCO

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Stéphane MARINESCO
Directeur
SFR SANTE LYON EST UCBL / UMS 3453 / US7

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Fréderic FLEURY

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

DEC211917DR07

Décision portant nomination de M. Olivier VOLDOIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6042 intitulée « Laboratoire de Géographie physique et environnementale ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR6042** intitulée **« Laboratoire de Géographie physique et environnementale »** et nommant **M. Johannes STEIGER** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6042** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **M. Olivier VOLDOIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **le CNRS les 22 et 23 mars 2010 et les 26, 27 et 28 avril 2010** ;

DECIDE :

Article 1er : M. Olivier VOLDOIRE, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR6042** intitulée **« Laboratoire de Géographie physique et environnementale »** à compter du **01/01/2021.**

M. Olivier VOLDOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Olivier VOLDOIRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ...Clermont-Ferrand le ...18 mai 2021

Le directeur de l'unité
Johannes STEIGER

Université Clermont-Auvergne UMR GEOLAB CNRS

Johannes STEIGER,
directeur UMR 6042

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Directeur Général des Services

UCA Université Clermont Auvergne

François PAQUIS

DEC211919DR07

Décision portant nomination de Mme Florence CHARNAY-POUGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR6296** intitulée **« Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »** et nommant **M. Fabrice LEROUX** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6296** en date du 28 / 01 / 2021 ;

Considérant que **Mme Florence CHARNAY-POUGET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **l'Université Paris-Sud en mars et avril 2019** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Florence CHARNAY-POUGET, ingénieure d'études,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR6296** intitulée **« Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »** à compter du **01/01/2021.**

Mme Florence CHARNAY-POUGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Florence CHARNAY-POUGET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière le 20 mai 2021.

Le directeur de l'unité
Fabrice LEROUX

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Président,

Professeur Mathias BERNARD

DEC211921DR07

Décision portant nomination de M. Guillaume VOYARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR6296** intitulée **« Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »** et nommant **M. Fabrice LEROUX** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6296** en date du 28 / 01 / 2021 ;

Considérant que **M. Guillaume VOYARD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012** ;

DECIDE :

Article 1er : M. Guillaume VOYARD, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR6296** intitulée **« Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »** à compter du **01/01/2021.**

M. Guillaume VOYARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Guillaume VOYARD** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière le 20 mai 2021

Le directeur de l'unité
Fabrice LEROUX

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Président,
Professeur Mathias BERNARD

DEC211922DR07

Décision portant nomination de M. Nicolas CLUZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et volcans** » et nommant **M. Didier LAPORTE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6524** en date du **23 / 02 / 2021** ;

Considérant que **M. Nicolas CLUZEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **l'Université Clermont Auvergne du 01 juin 2017 au 23 juin 2017** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Nicolas CLUZEL, ingénieur d'études,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et volcans** » à compter du **01/01/2021.**

M. Nicolas CLUZEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Nicolas CLUZEL** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Aubière** le **18/05/2021**

Le directeur de l'unité
Didier LAPORTE

Dr. D. LAPORTE
Directeur
Lab. Magmas & Volcans

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Président,
Professeur Mathias BERNARD

DEC211923DR07

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR6524** intitulée **« Laboratoire Magmas et volcans »** et nommant **M. Didier LAPORTE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6524** en date du 23/02/2021 ;

Considérant que **M. Pierre-Jean GAUTHIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012** ;

DECIDE :

Article 1er : M. Pierre-Jean GAUTHIER, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR6524** intitulée **« Laboratoire Magmas et volcans »** à compter du **01/01/2021.**

M. Pierre-Jean GAUTHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierre-Jean GAUTHIER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière le 19/05/2021

Le directeur de l'unité
Didier LAPORTE

Dr. D. LAPORTE
Directeur
Lab. Magmas & Volcans

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Président,

Université Clermont Auvergne

Professeur Mathias BERNARD

DEC211925DR07

Décision portant nomination de M. Johan GUIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6587 intitulée « Centre d'études et de recherches sur le développement international ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellementellement de l'unité mixte n°**UMR6587** intitulée **« Centre d'études et de recherches sur le développement international »** et nommant **M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6587** en date du 21/05/2021 ;

Considérant que **M. Johan GUIOT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 02 au 04 juin 2014** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Johan GUIOT, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR6587** intitulée **« Centre d'études et de recherches sur le développement international »** à compter du **01/01/2021.**

M. Johan GUIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Johan GUIOT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont Ferrand le 04/06/2021

Le directeur de l'unité
Grégoire ROTA-GRAZIOSI
Grégoire ROTA-GRAZIOSI
Directeur de Centre de Recherche CERDI
Ecole d'Economie
Université Clermont Auvergne

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent **BARBIERI**
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Président
Professeur Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

DEC211926DR07

Décision portant nomination de M. Marc NIVOIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6602 intitulée « Institut Pascal ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR6602** intitulée **« Institut Pascal »** et nommant **Mme Evelyne GIL** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR6602** en date du 20 / 05 / 2021 ;

Considérant que **M. Marc NIVOIX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 28 et 29 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019** ;

DECIDE :

Article 1er : **M. Marc NIVOIX, technicien,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR6602** intitulée **« Institut Pascal »** à compter du **01/01/2021.**

M. Marc NIVOIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Marc NIVOIX** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière le 21/05/2021

La directrice de l'unité
Evelyne GIL

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

Le Président,
Professeur Mathias BERNARD

DEC211941DR07

Décision portant nomination de Mme Rachida BENSADDIK LAHJAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UAR2000 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201512DGDS** portant création de l'unité mixte n°**UAR2000** intitulée « **Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne** » et nommant **M. Gilles POLLET** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UAR2000** en date du ----- / ----- / ---------- ;

Considérant que **Mme Rachida BENSADDIK LAHJAB** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 8 et 9 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1er : **Mme Rachida BENSADDIK LAHJAB,** technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UAR2000** intitulée « **Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne** » à compter du **01/05/2021.**

Mme Rachida BENSADDIK LAHJAB exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant/e de prévention, **Mme Rachida BENSADDIK LAHJAB** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON le 19/05/2021

Le directeur de l'unité
Gilles POLLET

Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne
MSH LSE
UAR2000

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

DEC211971DR07

Décision portant nomination de M. Guillaume MICOUIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5182[1] intitulée « Laboratoire de Chimie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** nommant **M. Stéphane PAROLA**, directeur de **l'UMR5182** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option ***« sources scellées, générateurs électrique de rayons X, accélérateurs de particules »*** délivré à **M. Guillaume MICOUIN** le **19/07/2018** par **Apave Centre de Formation de Lyon** ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1er : Nomination
M. Guillaume MICOUIN, *ingénieur d'études*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **23/06/2018**.

Article 2 : Missions[2]
M. Guillaume MICOUIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire
L'identité et les coordonnées de **M. Guillaume MICOUIN** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon , le 24/06/2021

Le directeur d'unité
Stéphane PAROLA

Laboratoire de Chimie
UMR 5182 ENS/CNRS/UCBL
Ecole Normale Supérieure de Lyon
46, allée d'Italie
69364 Lyon cedex 07

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

[1] [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]
[2] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211974DR07

Décision portant nomination de Mme Mathilde BOUCHET-COMBE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242[1] intitulée « Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** du **01/01/2021** nommant **M. François LEULIER**, directeur de **l'UMR5242** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option ***« sources radioactives scellées, générateur électrique de rayons X et accélérateurs de particules »*** délivré à **Mme Mathilde BOUCHET-COMBE** le **03/03/2020** par **Apave Centre de Formation de Lyon** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 24/06/2021

DECIDE :

Article 1er : Nomination
Mme Mathilde BOUCHET-COMBE, *ingénieure d'études*, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/03/2020.

Article 2 : Missions[2]
Mme Mathilde BOUCHET-COMBE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire
L'identité et les coordonnées de **Mme Mathilde BOUCHET-COMBE** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 13/07/2021

Le directeur d'unité
François LEULIER

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

[1] [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]
[2] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC212565INEE

Décision portant nomination de Mme Christine Imbert, aux fonctions de directrice adjointe de **l'unité** mixte de recherche UMR7267 intitulée « Ecologie et biologie des interactions (EBI) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7267 intitulée « Ecologie et biologie des interactions (EBI) » et nommant M. Jean-Marc Berjeaud, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC211722INEE en date du 20 mai 2021 portant nomination par intérim de Mme Christine Imbert aux fonctions de directrice adjointe de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021, Mme Christine Imbert, Professeure à l'Université de Poitiers, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 51 20
www.cnrs.fr

DEC212380INC
Décision portant nomination de M. Sebastien CHENU aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171283DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3469 intitulée "Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L)" et nommant M. Patrick SIMON, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC211764INC en date du 11 mai 2021 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) - M. Sébastien CHENU ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter de 1er septembre 2021, M. Sébastien CHENU, maitre de conférences à l'université de Limoges, est nommé directeur de la fédération de recherche FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) pour la durée figurant dans la décision DEC171283DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212310INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Valérie Ballu, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) » ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. À compter du 1er septembre 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Olivier de Viron, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions.

II. A compter de cette même date, Mme Valérie Ballu, chargée de recherche de classe normale au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC211869DR10

Décision portant nomination de Mme Véronique Pitchon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée et Europe (ArcHiMèdE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée et Europe (ArcHiMèdE) et nommant M. Michel HUMM en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Véronique Pitchon a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 avril 2021 et du 17 mai 2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Véronique Pitchon, chercheuse, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée et Europe (ArcHiMèdE) à compter du 18 mai 2021.

Mme Véronique Pitchon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Pitchon est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2021

Le directeur d'unité
Michel HUMM

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

DEC212260IN2P3

Décision portant nomination de Mme Sandrine Courtin, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Remy Barillon, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er juillet 2021

II. A compter de cette même date, Mme Sandrine Courtin, professeure des universités de 1ère classe à l'université de Strasbourg, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien n°7178 pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7178.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC210386DR11

Décision portant nomination de M. Jean REVILLOUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5588 intitulée Liphy et nommant M. Bahram HOUCHMANDZADEH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5588[1] en date du 11 / 05 / 2021 ;

Considérant que M. REVILLOUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 18 au 20 mai au 17 juin 2021

DECIDE :

Article 1er : M. REVILLOUD Jean, *(AI)*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy, à compter du 01 juillet /2021

Mme Jean REVILLOUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Jean Révilloud, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères , le 7 juin 2021

Le directeur de l'unité

M. Bahram HOUCHMANDZADEH

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

Mme VENTRILLARD Irène
Directrice Adjointe
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Lettre de cadrage des assistants de prévention du CNRS de la délégation Alpes

Code unité – nom de l'unité : UMR 5588 - LIPhy

Nom- Prénom du directeur d'unité : HOUCHMANDZADEH Bahram

Nom prénom de l'assistant de prévention : Jean REVILLOUD

Monsieur,

Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'assistants de prévention.

1. Nomination et positionnement

Dans le champ de compétence du CRHSCT de la Délégation Alpes du CNRS et le CHSCT de l'Université Grenoble Alpes, vous avez bien voulu accepter cette fonction à laquelle vous êtes nommé à compter du 1er juillet 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret précité, vous exercez cette fonction auprès de M. Bahram HOUCHMANDZDEH, directeur et de ce fait, vous recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise ; une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

2. Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 modifié précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller M. Jean-Louis BARRAT, dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef d'établissement ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail ;
- l'approfondissement, dans le service, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue du registre de santé et de sécurité de l'unité (du service).

Dans ce cadre :

Vous êtes associée aux travaux du CHS de votre unité ou, à défaut, aux travaux du conseil de laboratoire amené à traiter au moins annuellement des questions de santé et sécurité au travail.

Vous devez être informée de tout évènement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène et la sécurité.

Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention et de sécurité.

Vous proposez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des conseillers de prévention (IRPS de la délégation régionale pour le CNRS et Ingénieurs hygiène et sécurité pour l'université) et des inspecteurs santé sécurité au travail.

Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents.

Vous assurez la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail.

Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement d'accueil.

Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures.

En application de l'article 15-1 du décret précité, vous êtes associée à l'établissement de la fiche des risques professionnels et à sa mise à jour périodique par le médecin de prévention ainsi qu'à la mise en place des fiches individuelles d'exposition.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001[1], vous devez être associé à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

3. Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront annuellement dispensées.

4. Lien hiérarchique et périmètre d'action

Vous êtes placée auprès de M. Bahram HOUCHMANDZDEH, Directeur d'unité et avez une compétence sur Directeur d'unité et avez une compétence sur l'ensemble notre Unité UMR 5588, localisée dans le Bâtiment PhITEM E, 140 rue de le Physique, Domaine Universitaire de Saint Martin d'Hères. Vous porterez une attention particulière au domaine du risque lié à l'étude d'agents biologiques au sein du laboratoire.

5. Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention du CNRS de la délégation régionale Alpes, de

---

[1] *Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail*

l'Université Grenoble Alpes ainsi qu'avec le Médecin de prévention qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez, par ailleurs, vos fonctions en relation avec tous les autres acteurs locaux de la prévention concourant à l'amélioration des conditions de travail. Vous serez également amenée à entrer en relation avec d'autres acteurs tels que les assistants de service social du personnel, les services des ressources humaines, les services de logistique et de formation, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

6. Moyens

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 10 % de la quotité du temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,).

Je vous remercie de votre implication au service de la protection quotidienne des agents.

Fait à Grenoble, le 7 juin 2021

Signature du directeur d'unité

Mme VENTRILLARD Irène
Directrice Adjointe
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique

Signature du délégué régional du CNRS

Signature du Président de ~~l'Université Joseph Fourier~~ UGA

~~Pour le Président et par délégation~~
~~Le Directeur de la Prévention des Risques~~
Jean-Luc LACROIX

Signature de l'Assistant de Prévention

REVILLOUD

PCR formée selon le nouveau référentiel (arrêté du 18 décembre 2019)

DEC211655DR11

Décision portant désignation de M. Ali DASTGHEIBI aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR[1] 5821 intitulée LPSC.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 201522DGDS du 18 décembre 2020 nommant M.Arnaud LUCOTTE directeur de l'unité UMR 5821 intitulée LPSC ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 secteur industrie option sources scellées et non scellées délivrée à M. Ali DASTGHEIBI le 31/03/2021 par la société TRIHOM ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 7 juin 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Ali DASTGHEIBI, Ingénieur de Recherche de deuxième classe, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 31/03/2021 jusqu'au 31/03/2026.

Article 2 : Missions[2]

M. Ali DASTGHEIBI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

---

[1] [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

[2] [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 Juin 2021

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES
LABORATOIRE DE PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DE COSMOLOGIE
CNRS

Le directeur d'unité
M. Arnaud LUCOTTE

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire [le cas échéant]

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

DEC210227DR11

Décision portant nomination de M. Michael HOLZINGER aux fonctions d'assistant de prévention partagée au sein de l'UMR5250 intitulée DCM et de l'unité UAR2607 intitulée ICMG

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'UMR5250 intitulée DCM et nommant M. Didier BOTURYN en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC 201512DGDS portant renouvellement de l'UAR2607 intitulée ICMG et nommant M. Eric DEFRANCQ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5250[1] en date du 19/ 03/ 2021;

Vu l'avis du comité de direction de l'UAR 2607[1] en date du 17/06/ 2021;

Considérant que M. Michael HOLZINGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 18 au 20/05 et du 1er au 03/06/2010,

DECIDE :

Article 1er : M. Michael HOLZINGER, Directeur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention partagée au sein de l'UAR2607 intitulée ICMG et de l'UMR5250 intitulée DCM, à compter du 1er Juillet 2021

M. Michael HOLZINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention partagé, M. Michael HOLZINGER est placé sous l'autorité des directeurs d'unités M. Didier BOTURYN directeur de l'unité DCM et M. Eric DEFRANCQ directeur de l'unité ICMG

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 17 Juin 2021

Le directeur de l'**UAR2607** intitulée **ICMG**

Pr Eric DEFRANCQ, PhD
Directeur ICMG
UAR2607-CNRS-UGA

Le directeur de l'**UMR5250** intitulée **DCM**

Dr Didier BOTURYN
Directeur
UMR CNRS/UGA 5250
Département de Chimie Moléculaire

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa des partenaires (*si nécessaire*)

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

Lettre de cadrage des assistants de prévention du CNRS de la délégation Alpes

Code unité – nom de l'unité : UMR5250 intitulée DCM, UAR2607 intitulée ICMG

Nom- Prénom du directeur d'unité : Didier BOTURYN, Eric DEFRANCQ

Nom prénom de l'assistant de prévention : Michael HOLZINGER

Monsieur,

Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'assistants de prévention.

1. Nomination et positionnement

Dans le champ de compétence du CRHSCT de la Délégation Alpes du CNRS, vous avez bien voulu accepter cette fonction à laquelle vous avez été nommée à compter du **05 juillet 2010 au DCM et 01 juillet 2021 au ICMG.**

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret précité, vous exercez cette fonction auprès de M. Didier BOTURYN directeur de l'unité DCM et M. Eric DEFRANCQ directeur de l'unité ICMG et de ce fait, vous recevrez des directives de leurs parts et devrez leur rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 14 Septembre 2010; une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

2. Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 modifié précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller M. Didier BOTURYN directeur de l'unité DCM et M. Eric DEFRANCQ directeur de l'unité ICMG dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef d'établissement ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail ;
- l'approfondissement, dans le service, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue du registre de santé et de sécurité des unités.

Dans ce cadre :

Vous êtes associé aux travaux du CHS des unités DCM et ICMG (ou service) ou, à défaut, aux travaux du conseil de laboratoire (ou de service) amené à traiter au moins annuellement des questions de santé et sécurité au travail.

Vous devez être informé de tout évènement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène et la sécurité.

Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention et de sécurité.

Vous proposez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des conseillers de prévention (IRPS de la délégation régionale pour le CNRS et Ingénieurs hygiène et sécurité pour l'université) et des inspecteurs santé sécurité au travail.

Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents.

Vous assurez la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail.

Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement d'accueil.

Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures.

En application de l'article 15-1 du décret précité, vous êtes associé à l'établissement de la fiche des risques professionnels et à sa mise à jour périodique par le médecin de prévention ainsi qu'à la mise en place des fiches individuelles d'exposition.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001[1], vous devez être associé à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

3. Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront annuellement dispensées.

4. Lien hiérarchique et périmètre d'action

Vous êtes placé auprès de **Didier BOTURYN, Directeur du Département de Chimie Moleculaire** et Eric **DEFRANCQ directeur de l'unité ICMG** et avez une compétence sur **l'hygiène et sécurité et prévention des risques au sein de l'UFR Chimie-Biologie, en particulier au bâtiment « Nanobio Campus » pour les équipes BioCEN, I2BM du DCM et aux bâtiments « Nanobio Campus », « Rassat », « Bâtiment C de Chimie» et « Bâtiment CERMAV » pour les plateaux ICMG. Formation des nouveaux entrants francophone et non-francophones en matière de prévention et de sécurité (formation en anglais et français)**

---

[1] *Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail*

5. Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention du CNRS de la délégation régionale, de l'Université ... ainsi qu'avec le Médecin de prévention qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez, par ailleurs, vos fonctions en relation avec tous les autres acteurs locaux de la prévention concourant à l'amélioration des conditions de travail. Vous serez également amené à entrer en relation avec d'autres acteurs tels que les assistants de service social du personnel, les services des ressources humaines, les services de logistique et de formation, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

6. Moyens

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 12. % (de la quotité de travail de l'agent pour un agent travaillant à temps plein ou % réellement dédié à la prévention, calculé sur la base d'un temps plein, pour un agent travaillant à temps partiel).

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication au service de la protection quotidienne des agents.

Fait à Grenoble, le 17 juin 2021

Signature du directeur de l'unité DCM

Dr Didier BOTURYN
Directeur
UMR CNRS/UGA 5250
Département de Chimie Moléculaire

Signature du directeur de l'unité ICMG

Pr Eric DEFRANCQ, PhD
Directeur ICMG
UAR2607-CNRS-UGA

Signature du délégué régional du CNRS

Signature du chef d'établissement partenaire

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

Signature de l'Assistant de Prévention

DEC212360INSU

Décision portant nomination de M. Hans-Werner JACOBI, Mme Lydie BONAL, M. Didier VOISIN et M. Fabien MALBET aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité d'appui et de recherche n°832 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble » (OSUG)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°832 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble » (OSUG) et nommant Mme Nathalie COTTE aux fonctions de directrice de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC210735INSU en date du 23 février 2021 portant nomination de M. Hans-Werner JACOBI, Mme Lydie BONAL, M. Didier VOISIN et M. Fabien MALBET aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétences du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021, M. Hans-Werner JACOBI, Directeur de Recherche au CNRS, Mme Lydie BONAL, Astronome adjointe à l'Université Grenoble Alpes, M. Didier VOISIN, Professeur des universités à l'Université Grenoble Alpes et M. Fabien MALBET, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité d'appui et de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC201512DGDS portant notamment renouvellement de l'UAR832.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC212016DR12

Décision portant désignation de M. Pascal SALIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de **l'UMR 7288 intitulée** Institut de biologie du développement de Marseille (IBDM).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191589INSB du 26 juin 2019 nommant M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR 7288 IBDM ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « *sources non scellées* » délivré à M. Pascal SALIN le 03 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 16 juin 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Pascal SALIN, DR2, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 14 septembre 2021 jusqu'au 13 septembre 2026.

Article 2 : Missions

M. Pascal SALIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.
Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 juillet 2021

Le directeur d'unité
Laurent KODJABACHIAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

DEC211567INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sébastien Dutreuil, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7304 Centre Gilles-Gaston Granger

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7304 intitulée Centre Gilles-Gaston Granger et nommant M. Pascal Taranto, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

I. À compter du 1er février 2021, il est mis fin aux fonctions de M. Giuseppe Di Liberti, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. À compter de cette même date, M. Sébastien Dutreuil, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 JUIL. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212015DR12

Décision portant désignation de Mme Rachel STURNY aux fonctions de conseiller en radioprotection **de l'**UMR 7288 intitulée Institut de biologie du développement de Marseille (IBDM).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191589INSB du 26 juin 2019 nommant M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR 7288 IBDM ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « *sources non scellées* » délivré à Mme Rachel STURNY le 03 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 16 juin 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation
Mme Rachel STRURNY, IECN, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 20 mars 2020 jusqu'au 19 mars 2025.

Article 2 : Missions
Mme Rachel STRURNY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.
Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 juillet 2021

Le directeur d'unité
Laurent KODJABACHIAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

DEC212452DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision DEC192507DAJ du 30 septembre 2019 portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 31 août 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse, appelée à d'autres fonctions.

Article 2. – Mme Nathalie Pasqualini est nommée aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse, à compter du 1er septembre 2021.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212026DR12

Décision portant désignation de M. Vasile HERESANU aux fonctions de conseiller en radioprotection **de l'**UMR 7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR 7325 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option *« sources scellées »* délivré à M. Vasile HERESANU le 3 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 22/03/2016.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Vasile HERESANU, IR2, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 3 novembre 2020 jusqu'au 2 novembre 2025.

Article 2 : Missions

M. Vasile HERESANU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.
Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 juin 2021

Le directeur de l'unité
Pierre MULLER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

DEC212004DR12

Décision portant désignation de Mme Salvéïa GARBIT aux fonctions de conseiller en radioprotection **de l'U**AR846 intitulée Station de Primatologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC210598INSB du 03 février 2021 nommant M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR 846 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Médical option *« sources scellées »* délivré à Mme Slavéïa GARBIT le 06 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 10 juin 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Slavéïa GARBIT, AI, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 09 décembre 2020 jusqu'au 08 décembre 2025.

Article 2 : Missions

Mme Slavéïa GARBIT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.
Les modalités de l'exercice sont précisées par une lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

Le directeur d'unité
M. Christophe ARNOULT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

DEC212017DR12

Décision portant désignation de Mme Valérie PRIMA aux fonctions de conseiller en radioprotection de la FR 3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de la FR 3479 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option *« sources non scellées »* délivré à Mme Valérie PRIMA le 03 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du3 mai 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Valérie PRIMA, AI, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 04 septembre 2020 jusqu'au 03 septembre 2025.

Article 2 : Missions

Mme Valérie PRIMA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.
Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 mai 2021

La directrice d'unité
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

DEC212307INEE

Décision portant nomination de M. Jacques Chiaroni, directeur de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « *Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)* » et nommant M. Michel Signoli, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC210003INEE en date du 4 février 2021 portant nomination de M. Jacques Chiaroni, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) »

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Jacques Chiaroni, professeur à l'Etablissement français du Sang, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES) » pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité n°7268.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212018DR12

Décision portant désignation de M. Yohann DUVERGER aux fonctions de conseiller en radioprotection de la FR 3479 intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de la FR 3479 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option *« sources non scellées »* délivré à M. Yohann DUVERGER le 03 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 3 mai 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Yohann DUVERGER, IEHC, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 04 septembre 2020 jusqu'au 03 septembre 2025.

Article 2 : Missions

M. Yohann DUVERGER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.
Les modalités d'exercice de ses missions sont explicitées dans sa lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 mai 2021

La directrice d'unité
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

DEC212563INEE
Décision portant nomination de Mme Virginie Baldy, aux fonctions de directrice adjointe de **l'unité mixte** de recherche UMR7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n°7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » ;

Vu la décision DEC191883DGDS en date du 15 juillet 2019 portant nomination de Mme Catherine Fernandez et de M. Thierry Dutoit respectivement aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC211750INEE en date du 20 mai 2021 portant nomination par intérim de Mme Virginie Baldy aux fonctions de directrice adjointe de l'unité susvisée ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021, Mme Virginie Baldy, Professeure à Aix-Marseille Université, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°7263.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 51 20
www.cnrs.fr

Le Président-directeur général

DEC211908INEE

Décision portant nomination de Madame Paula Dias en qualité de Chargée de Mission Institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1

Mme Paula Dias, Chargée de Recherche, est nommée Chargée de Mission Institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

En appui au Directeur de l'Institut, sa mission a pour objet la prise en charge des aspects scientifiques de la communication de l'Institut et du site internet de l'InEE. De plus, Mme Paula Dias viendra en appui à la formation scientifique en tant que de besoin.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Paula Dias demeure affectée à l'UMR5175 Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) – Centre National de la Recherche Scientifique – 1919, Route de Mende – 34293 Montpellier cedex 5.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/07/2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC211998INP

Décision portant nomination de Madame Anaïs Dreau en qualité de directrice et de Monsieur Alexei Ourjoumtsev en qualité de directeur adjoint du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC211379INP du 13 avril 2021 portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Sébastien TANZILLI, nomination de Madame Anaïs DREAU en qualité de directrice par intérim et changement de délégation régionale du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, Madame Anaïs Dreau, chargée de recherche de classe normale au CNRS et Monsieur Alexei Ourjoumtsev, chargé de recherche de classe normale au CNRS, sont respectivement nommés directrice et directeur adjoint du GDR susvisé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212025INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier Tinland et de Mme Aurélie Binot, respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2035 intitulée Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC211771INSHS en date du 20 mai 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 2035 intitulée Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud) et nommant M. Frédéric Rousseau directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1er

M. Olivier Tinland, Maître de conférences à l'Université Paul Valéry – Montpellier III, est nommé directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2035 intitulée Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud), du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Mme Aurélie Binot, Chargée de Recherche au CIRAD, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2035 intitulée Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement" (MSH Sud), du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 JUIL. 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212357DR13

Décision portant nomination de Mme Laure LICHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée IBMM

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5247 intitulée IBMM et nommant M. Pascal DUMY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5247[1] en date du 02/ 06 / 2021 ;

Considérant que Mme Laure LICHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Montpellier du 24 au 15 décembre 2017.

DECIDE :

Article 1er : Mme Laure LICHON., Technicienne, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée IBMM, à compter du 02/06/2021.

Mme Laure LICHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Laure LICHON est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier., le 05/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale…)

DEC212362DR13

Décision portant désignation de M. BUATOIS Bruno aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR 5175 intitulée Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive.

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC191254DGDS du 19/12/2019 nommant Mme Marie-Laure NAVAS, directrice de l'unité UMR 5175 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/ recherche option sources scellées - Rayons X - Accélérateurs de particules délivré à M. Bruno BUATOIS le 04/12/2019 par RPCS;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 29/06/2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Bruno BUATOIS, IECN, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 04/12/2019 jusqu'au 18/03/2025.

Article 2 : Missions[1]

[1] [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

M. Bruno BUATOIS exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/07/2021

La directrice d'unité
Marie-Laure NAVAS

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212386DR13

Décision portant nomination de Mme Fanchon DIVOL-MALGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5004 intitulée Biochimie et physiologie moléculaire des plantes

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5004 intitulée BPMP.et nommant M. Christophe MAUREL en qualité de directeur;

Considérant que Mme Fanchon DIVOL-MALGOIRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016

DECIDE :

Article 1er : Mme Fanchon DIVOL-MALGOIRE, IR2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5004 intitulée BPMP, à compter du 01/01/2021

Mme Fanchon DIVOL-MALGOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fanchon DIVOL-MALGOIRE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier., le 06/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212407DR13

Décision portant nomination de M Fabrice BOYRIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5253 intitulée ICGM et nommant M. Éric CLOT en qualité de directeur ;

Considérant que M Fabrice BOYRIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UM à Montpelier du 18/06/2007 au 22/06/2007.

DECIDE :

Article 1er : M Fabrice BOYRIE, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée ICGM, à compter du 01/01/2021.

M Fabrice BOYRIE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Fabrice BOYRIE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 07/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212410DR13

Décision portant nomination de Mme Valérie FLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5253 intitulée ICGM et nommant M. Éric CLOT en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Valérie FLAUD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS de Montpelier du 01/04/2019 au 14/05/2019.

DECIDE :

Article 1er : Mme Valérie FLAUD, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée ICGM, à compter du 01/01/2021.

Mme Valérie FLAUD., exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie FLAUD., est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 07/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212411DR13

Décision portant nomination de M Bernard FRAISSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5253 intitulée ICGM et nommant M. Éric CLOT en qualité de directeur ;

Considérant que M Bernard FRAISSE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS de Meudon du 08/04/2002 au 16/05/2002.

DECIDE :

Article 1er : M Bernard FRAISSE, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée ICGM, à compter du 01/01/2021.

M Bernard FRAISSE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Bernard FRAISSE., est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 07/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212414DR13

Décision portant nomination de Mme Pascale GUIFFREY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte n° 5253 intitulée ICGM et nommant M. Éric CLOT en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Pascale GUIFFREY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 01/02/2010 au 10/03/2010.

DECIDE :

Article 1er : Mme Pascale GUIFFREY, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5253 intitulée ICGM, à compter du 01/01/2021.

Mme Pascale GUIFFREY, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascale GUIFFREY., est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 07/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212493DR13

Décision portant nomination de Mme Lucie SUBIRANA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC DEC173099INSB portant renouvellement de l'unité mixte n° 7232 intitulée BIOM et nommant M. Hector ESCRIVA-GARCIA en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Lucie SUBIRANA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UPMC à paris du 22/05/2021 au 14/06/2012.

DECIDE :

Article 1er : Mme Lucie SUBIRANA, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7232 intitulée BIOM, à compter du 01/01/2018.

Mme Lucie SUBIRANA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lucie SUBIRANA, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212503DR13

Décision portant nomination de Mme Christine CHABLE BESSIA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de UAR3725 intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS portant renouvellement de l'unité UAR3725 intitulée CEMIPAI et nommant Mme. Delphine MURIAUX en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Christine CHABLE BESSIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en inter-établissements à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1er : Mme Christine CHABLE BESSIA, IR2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR 3725 intitulée CEMIPAI à compter du 01/01/2021.

Mme Christine CHABLE BESSIA, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine CHABLE BESSIA, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/07/2021 — La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212514DR13

Décision portant nomination de Mme Valérie LE TOULLEC aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR 3035 intitulée Unité support de ChemBioFrance et de la Chimiothèque nationale.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC210259INC portant renouvellement de l'unité UAR3035 intitulée USCBF-CN et nommant M. Jean-Luc GALZI en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Valérie LE TOULLEC. a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 22/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1er : Mme Valérie LE TOULLEC, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR3035 intitulée USCBF-CN, à compter du 01/01/2021.

Mme Valérie LE TOULLEC, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie LE TOULLEC, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/07/2021 Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

DEC212345INS2I

Décision portant nomination de M. Thierry SIMEON en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1er

M. Thierry SIMEON, Directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « Robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry SIMEON demeure affecté à l'UPR8001 « Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS) » à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/07/2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

DEC212345INS2I

Décision portant nomination de M. Thierry SIMEON en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1er

M. Thierry SIMEON, Directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « Robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry SIMEON demeure affecté à l'UPR8001 « Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS) » à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/07/21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

DEC212505DAI

Décision portant fin de fonctions de M. Michel Hassan en tant que chargé de mission à temps partiel

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC211384DAI du 23 avril 2021 portant nomination de M. Michel Hassan aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1er

Il est mis fin, à compter du 1er juin 2021, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Michel Hassan auprès du président-directeur général du CNRS pour la DAI.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Occitanie Ouest (DR14).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit

CNRS
Direction de l'audit interne
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 53 98
www.cnrs.fr

DEC212537INEE

Décision portant nomination de M. Jérôme Orivel et de M. Stéphane Traissac respectivement aux fonctions de directeur **et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°**8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) » et nommant M. Eric Marcon directeur de cette unité ;
Vu la décision DEC201413INEE en date du 13 novembre 2020 portant nomination par intérim de M. Jérôme Orivel et de M. Stéphane Traissac respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint de l'unité susvisée ;
Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire ;
Vu l'accord des partenaires ;
Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021, M. Jérôme Orivel, DR CNRS, et M. Stéphane Traissac, Enseignant Chercheur AgroParisTech-Engref, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 51 20
www.cnrs.fr

DEC212553INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Gildas AVOINE aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR2046 intitulé Sécurité Informatique (SI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création du groupement de recherche intitulé Sécurité Informatique (SI) et nommant M. Gildas AVOINE directeur de ce groupement de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut INS2I ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 01/07/2021, il est mis fin aux fonctions de M. Gildas AVOINE, directeur du groupement de recherche susvisé, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC212198INSU

Décision portant cessation de fonctions de Christine DAVID-BEAUSIRE et portant nomination de Marie Agnes FOUCHER aux fonctions de directrice de l'unité d'appui à la recherche n°2928 intitulée « Institut Polaire » (IPEV)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161230DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2928 intitulée « Institut Polaire » ;

Vu la décision DEC182052INSU en date du 27 aout 2018 portant nomination de Mme Christine DAVID-BEAUSIRE aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n°2928 intitulée « UPS-Institut Polaire » (UPS-IPEV) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202354DGDS en date du 18 décembre 2020 portant notamment modification de typologie et recodification de l'UPS2928 en UAR2928 ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de Madame Christine DAVID-BEAUSIRE, directrice de l'unité d'appui et de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Madame Marie Agnes FOUCHER, Ingénieure d'études hors classe au CNRS, est nommée aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche pour la durée fixée dans la décision DEC161230DGDS portant notamment renouvellement l'UAR2928 (IPEV).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC212237DR18

Décision portant nomination de M. Sébastien HICQUEBRANT **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8025 intitulée « **Centre d'Histoire Judiciaire** » (CHJ)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8025 intitulée CHJ et nommant M. Serge DAUCHY en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC181710DR188 du 08 juin 2018 nommant M. Sébastien HICQUEBRANT assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8025 intitulée CHJ ;

Considérant que M. Sébastien HICQUEBRANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Lille aux dates suivantes : 13 et 14/11/2017, 11 et 12/12/2017 et 25 et 26/01/2018 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Sébastien HICQUEBRANT, Technicien de Recherche (TC), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée « Centre d'Histoire Judiciaire » (CHJ), à compter du 01/01/2020.

M. Sébastien HICQUEBRANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien HICQUEBRANT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Serge DAUCHY

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212238DR18

Décision portant nomination de M. Olivier HOMBERT **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8522 intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et **de l'Atmosphère** » (PC2A)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8522 intitulée PC2A et nommant M. Jean Benjamin HANOUNE en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC170866DR18 du 27 mars 2017 nommant M. Olivier HOMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8522 intitulée PC2A ;

Considérant que M. Olivier HOMBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 03 et 04/11/2016, 08 et 09/12/2016 et 12 et 13/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Olivier HOMBERT, Technicien de la Recherche (TC), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8522 intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère » (PC2A), à compter du 01/01/2020.

M. Olivier HOMBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier HOMBERT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Jean-Benjamin HANOUNE

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212240DR18

Décision portant nomination de Mme Claire MONTPELLIER **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR** 9017 intitulée « **Centre d'Infection et d'Immunité de Lille** » (CIIL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité mixte n° 9017 intitulée CIIL et nommant M. Jean DUBUISSON en qualité de Directeur ;

Considérant que Mme Claire MONTPELLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : du 25 au 27/09/2006, du 09 au 11/10/2006 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Claire MONTPELLIER, Ingénieure de Recherche (IR), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée « Centre d'Infection et d'Immunité de Lille » (CIIL), à compter du 01/01/2020.

Mme Claire MONTPELLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claire MONTPELLIER, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24/06/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Jean DUBUISSON

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212243DR18

Décision portant nomination de M. Edouard NEIDENBERGER **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8163 intitulée « Savoirs, Textes, Langage » (STL)

La DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8163 intitulée STL ;

Vu la décision n° DEC20843INSHS du 16/03/2021 portant nomination de Mme Ruth WEBB Directrice par Intérim ;

Vu la décision n° DEC121240DR18 du 19/11/2010 nommant M. Edouard NEIDENBERGER assistant de prévention de l'unité UMR 8163 intitulée STL ;

Considérant que M Edouard NEIDENBERGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 4 et 5/10/2010, 18 et 19/10/2010 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Edouard NEIDENBERGER, Assistant Ingénieur (AI), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8163 intitulée « Savoirs, Textes, Langage » (STL), à compter du 16/03/2021.

M. Edouard NEIDENBERGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Edouard NEIDENBERGER, est placé sous l'autorité de la Directrice d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/06/2021

La Directrice d'Unité
Mme Ruth WEBB

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212244DR18

Décision portant nomination de M. Tarek OUESLATI **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8164 intitulée « Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens » (HALMA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8164 intitulée HALMA et nommant Mme Sandrine HUBER en qualité de Directrice ;

Vu la décision n° DEC152437DR18 du 18 octobre 2015 portant nomination de M. Tarek OUESLATI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8164 intitulée HALMA ;

Considérant que M. Tarek OUESLATI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : du 18 au 20/09/2007, du 09 au 11/10/2007 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Tarek OUESLATI, Chargé de Recherche (CR), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8164 intitulée « Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens » (HALMA), à compter du 01/01/2020.

M. Tarek OUESLATI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Tarek OUESLATI est placé sous l'autorité de la Directrice d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/06/2021

La Directrice d'Unité
Mme Sandrine HUBER

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212246DR18

Décision portant nomination de Mme Carol SCHEMBRI **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR** 7025 intitulée « Génie Enzymatique et Cellulaire » (GEC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte n° 7025 intitulée GEC et nommant M. Karsten HAUPT en qualité de Directeur ;

Considérant que Mme Carol SCHEMBRI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Picardie Jules Verne aux dates suivantes : 19/06/2012, 25 et 26/06/2012, 10 et 11/12/2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Carol SCHEMBRI, Assistante Ingénieure (AI), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7025 intitulée « Génie Enzymatique et Cellulaire » (GEC), à compter du 01/01/2018.

Mme Carol SCHEMBRI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carol SCHEMBRI, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23/06/2021

Le Directeur d'Unité
M. Karsten HAUPT

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212247DR18

Décision portant nomination de Mme Magalie SENECHAL **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR** 9017 intitulée « **Centre d'Infection et d'Immunité de Lille** » (CIIL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité mixte n° 9017 intitulée CIIL et nommant M. Jean DUBUISSON en qualité de Directeur ;

Considérant que Mme Magalie SENECHAL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 03 et 04/11/2016, 08 et 09/12/2016, 22 et 23/06/2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Magalie SENECHAL, Assistante Ingénieure (AI), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 9017 intitulée « Centre d'Infection et d'Immunité de Lille » (CIIL), à compter du 01/01/2020.

Mme Magalie SENECHAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Magalie SENECHAL, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24/06/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Jean DUBUISSON

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212248DR18

Décision portant nomination de M. Emmanuel VAILLANT **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8199 intitulée « Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées » (GIM3)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC193223DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8199 intitulée GIM3 et nommant M. Philippe FROGUEL en qualité de Directeur ;

Considérant que M. Emmanuel VAILLANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 01 au 03/11/2003 et 15 au 17/03/2004 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Emmanuel VAILLANT, Ingénieur d'Etudes (IE), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8199 intitulée « Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées » (GIM3), à compter du 01/01/2020.

M. Emmanuel VAILLANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel VAILLANT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Philippe FROGUEL

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212269DR18

Décision portant nomination de Mme Muriel CROUVOISIER **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR** 8187 intitulée « **Laboratoire d'Océanologie et de** Géosciences » (LOG)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8187 intitulée LOG et nommant M. Hubert LOISEL en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC122926DR18 du 12 décembre 2012 portant nomination de Mme Muriel CROUVOISIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8187 intitulée LOG ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8187 en date du 30 /10 /2012 ;

Considérant que Mme Muriel CROUVOISIER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 17 et 18/10/2012, 08 et 09/10/2012, 26 et 27/11/2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Muriel CROUVOISIER, Assistante Ingénieure (AI), est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8187 intitulée « Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences » (LOG), à compter du 01/01/2020.

Mme Muriel CROUVOISIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Muriel CROUVOISIER, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18/06/2021

Le Directeur d'Unité
M. Hubert LOISEL

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DE212236DR18

Décision portant nomination de Mme Corinne HELIN **aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR** 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8529 intitulée IRHiS et nommant M. Charles MERIAUX en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC172379DR18 du 03 aout 2017 nommant Mme Corinne HELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR 8529 intitulée IRHiS ;

Considérant que Mme Corinne HELIN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 24 et 25/04/2017, 18 et 19/05/2017 et 22 et 23/06/2017 ;

Article 1er : Mme Corinne HELIN, Assistante Ingénieure (AI), est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS), à compter du 01/01/2020.

Mme Corinne HELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne HELIN, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Charles MERIAUX

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212235DR18

Décision portant nomination de M. Younes HADDADI **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8026 intitulée « **Centre d'Etudes et de Recherches** Administratives, Politiques et Sociales » (CERAPS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8026 intitulée CERAPS et nommant Mme Anne-Cécile DOUILLET en qualité de Directrice ;

Vu la décision n° DEC112019DR18 du 30 mars 2012 nommant M. Younes HADDADI assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8026 intitulée CERAPS

Considérant que M. Younes HADDADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 25 au 27/10/2006 et 9 au 11/10/2006 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Younes HADDADI, Assistant Ingénieur (AI), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8026 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales » (CERAPS), à compter du 01/01/2020.

M. Younes HADDADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Younes HADDADI, est placé sous l'autorité de la Directrice d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

La Directrice de l'Unité
Mme Anne-Cécile DOUILLET

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212230DR18

Décision portant nomination de M. Denis DUVET **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'U**SR 3185 intitulée « Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société » (MESHS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n°3185 intitulée MESHS et nommant M. Christophe NIEWIADOMSKI en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC141707DR18 du 18 juin 2014 portant nomination de M. Denis DUVET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3185 intitulée MESHS ;

Considérant que M. Denis DUVET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : du 01 au 03/11/2003, du 15 au 17/03/2004 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Denis DUVET, Technicien de la Recherche (TC), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR 3185 intitulée « Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société » (MESHS), à compter du 01/01/2020.

M. Denis DUVET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Denis DUVET, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24/06/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Christophe NIEWIADOMSKI

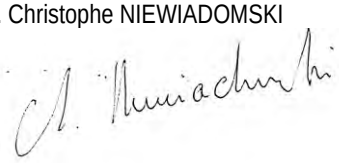

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212225DR18

Décision portant nomination de M. Maxime CATALFAMO **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8518 intitulée « **Laboratoire d'Optique Atmosphérique** » (LOA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8518 intitulée LOA et nommant M. Philippe DUBUISSON en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC142111DR18 du 13 aout 2014 nommant M. Maxime CATALFAMO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8518 intitulée LOA ;

Considérant que M. Maxime CATALFAMO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 14 et 15/04/2014, 22 et 23/05/2014 et 19 et 20/06/2014 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Maxime CATALFAMO, Assistant Ingénieur (AI), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8518 intitulée « Laboratoire d'Optique Atmosphérique » (LOA), à compter du 01/01/2020.

M. Maxime CATALFAMO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Maxime CATALFAMO, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Philippe DUBUISSON

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212222DR18

Décision portant nomination de M. Alexandre BARRAS **aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR** 8520 intitulée « **Institut d'Electronique, de Microélectronique** et de Nanotechnologie » (IEMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8520 intitulée IEMN et nommant M. Thierry MELIN en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DC150132DR18 du 23 mars 2015 portant nomination de M. Alexandre BARRAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8520 intitulée IEMN ;

Considérant que M Alexandre BARRAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 17 et 18/10/2012, 08 et 09/11/2012, 27 et 28/11/2012 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Alexandre BARRAS, Ingénieur de Recherche (IR), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8520 intitulée « Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie » (IEMN), à compter du 01/01/2020.

M. Alexandre BARRAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre BARRAS, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 24/06/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Thierry MELIN

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

DEC212202INSHS

Décision portant nomination de Mme Ruth Webb, directrice et de M. Fayssal Tayalati, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) et nommant M. Alain Lernould, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC210843INSHS en date du 16 mars 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Ruth Webb, directrice par intérim et de M. Fayssal Tayalati, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. À compter du 1er septembre 2021, Mme Ruth Webb, professeure à l'Université de Lille, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8163.

II. À compter du 1er septembre 2021, M. Fayssal Tayalati, maître de conférences à l'Université de Lille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8163.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

21 JUIL. 2021

DEC212471INEE

Décision portant nomination de Mme Cécile Sabourault, aux fonctions de directrice **de l'unité mixte de** recherche n°7035 intitulée « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu la décision DEC181899DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée « Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress (ECOMERS) » et nommant M. Paolo Guidetti directeur de cette unité ;
Vu la décision DEC192016INEE en date du 25 juillet 2019 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7035 comme suit « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (ECOSEAS) et nommant M. Paolo Guidetti directeur de cette unité ;
Vu la décision DEC201018INEE en date du 24 juillet 2020 portant nomination de Mme Cécile Sabourault aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susvisée ;
Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;
Vu l'accord des partenaires ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire ;
Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2021, Mme Cécile Sabourault, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181899DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°7035.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 51 20
www.cnrs.fr

DEC212469INP

Décision portant nomination de Madame Mathilde HUGBART-FOURCHE, directrice adjointe et de Monsieur Christophe RAUFASTE, directeur adjoint de l'UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC211105INP du 13 avril 2021 portant nomination de Mme Mathilde HUGBART-FOURCHE, directrice adjointe par intérim et nomination de M. Christophe RAUFASTE, directeur adjoint par intérim de l'UMR7010 intitulée l'Institut de physique de Nice (INPHYNI) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021, Madame Mathilde HUGBART-FOURCHE, Chargée de recherche au CNRS et Monsieur Christophe RAUFASTE, Maître de conférences des universités classe normale à l'Université Côte d'Azur sont respectivement nommés directrice adjointe et directeur adjoint de l'UMR7010 intitulée Institut de physique de Nice (INPHYNI), pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212404DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Monique Dontenwill aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret nº 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152920DAJ du 16 janvier 2016 portant renouvellement de Mme Florence Noble aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1er septembre 2021, Mme Monique Dontenwill est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques en charge de la pharmacologie, l'imagerie, la bio-ingénierie et le suivi des unités relevant de la section 28 du Comité national, en remplacement de Mme Florence Noble, appelée à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212405DAJ

Décision portant nomination de Mme Florence Noble aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret nº 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1er septembre 2021, Mme Florence Noble est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques en charge des sites.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212406DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Christophe Besse aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret nº 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC171984DAJ du 6 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal Auscher aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 28 août 2021, M. Christophe Besse est nommé directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, en remplacement de M. Pascal Auscher, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212344INC

Décision portant nomination de M. Christophe GANTZER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC173303DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de certaines unités mixtes de recherche contractualisées **;**

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202099INC du 29 janvier 2021 portant cessation de fonction et nomination de M. Christophe GANTZER, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2021, M. Christophe GANTZER, Professeur des universités de classe exceptionnelle de l'université de Lorraine, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME), pour la durée fixée dans la décision DEC173303DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/07/21

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212343INC

Décision portant nomination de Mme Anne FILLON LESAGE, directrice de la fédération de recherche FR 3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (IR RMN THC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC210291INC du 9 février 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne FILLON LESAGE, directrice par intérim de la fédération de recherche FR 3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (IR RMN THC) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de structure fédérative;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2021, Mme Anne FILLON LESAGE, Ingénieure de Recherche Hors Classe CNRS, est nommée directrice de la fédération de recherche FR 3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (IR RMN THC) pour la durée fixée dans la décision DEC171283DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/07/21

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC212342INC

Décision portant nomination de M. Guillaume CLET, directeur, et de M. Arnaud TRAVERT, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée LABORATOIRE CATALYSE ET SPECTROCHIMIE (LCS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC202096INC du 2 décembre 2020 portant cessation de fonction et nomination de M. Guillaume CLET, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie (LCS)

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Guillaume CLET, maître de conférence à l'université de Caen Normandie, est nommé à compter du 1er juillet 2021, directeur de l'unité sus visée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

M. Arnaud TRAVERT, professeur des universités 2ème classe à l'Université de Caen Normandie, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité sus visée du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/07/21

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212396INC

Décision portant nomination de M. Julien BONIN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC202367INC du 9 février 2021 portant nomination de M. Julien BONIN, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2021, M. Julien BONIN, maître de conférence de l'Université de Paris, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM), pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/07/21

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212394INC

Décision portant nomination de M. François DEHEZ, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC202349INC du 28 janvier 2021 portant nomination de M. François DEHEZ aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2021, M. François DEHEZ, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant création de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/07/21

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212427DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie Gaille aux fonctions de directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret nº 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEJ171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1er septembre 2021, Mme Marie Gaille est nommée directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales, en remplacement de M. François-Joseph Ruggiu, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212455DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret nº 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC140736DAJ du 12 mars 2014 portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents ;

Vu la décision DEC152293DAJ du 21 octobre 2015 portant cessation de fonction et nominations à la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC171230DAJ du 13 avril 2017 portant nomination de Mme Virginie Charpentier aux fonctions de responsable du pôle responsabilité pénale et maîtrise des risques de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC172226DAJ du 21 juillet 2017 portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Delpech aux fonctions de responsable du pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE) – déléguée pour les élections à la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC212077DAJ du 8 juin 2021 portant nomination de Mme Marie-Laure Colin aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC212454 DAJ du 12 juillet 2021 portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC212456DAJ du 12 juillet 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marine Forissier à la direction des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1er. – A compter du 12 juillet 2021, dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

1.1 - En matière de précontentieux et contentieux :

- Les décisions de rejet des recours administratifs préalables ;

- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;

- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;

- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;

- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;

- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

1.2 - En matière de dons et legs :

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.3 - En matière d'élections :

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

1.4 - En matière d'exécution contractuelle :

L'ensemble des actes relatifs à l'exécution des conventions, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre des clauses d'audit et de contrôle des comptabilités spéciales prévues par contrat, notamment de licence ou d'exploitation.

1.5 - En matière de conservation des données et documents :

L'ensemble des actes attachés à la conservation des données et documents de l'établissement.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Hospital**,** directrice des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Marine Forissier, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1er de la présente décision, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques et de Mme Marine Forissier, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Virginie Charpentier, Mme Catherine Delpech, Mme Nathalie Le Ba, Mme Marie-Laure Colin et à Mme Marie-Laure Bachelerie, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1er de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212105DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant nomination de M. Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu le contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » conclu entre le CNRS et l'European Molecular Biology Laboratory (EMBL) le 30 juillet 2018 et son avenant n°1 en date du 19 mai 2021, établissant le « Nœud Elixir français », dans le cadre du contrat de consortium Elixir, et notamment son article 5.3 ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – Délégation est donnée à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats de prestation de services « commissionned services contracts » (CSC) tels que prévus par l'article 5.3 du contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » pendant la durée de ce contrat.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, délégation est donnée à Mme Carole Le Contel, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1er de la présente décision.

Art. 3. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt et de Mme Carole Le Contel, délégation est donnée à Mme Christelle Dodeman-Denys, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1er de la présente décision.

Art. 4. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, de Mme Carole Le Contel et Mme Christelle Dodeman-Denys, délégation est donnée à Mme Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1er de la présente décision.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212175DAJ

Décision portant modification de la décision DEC193321DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC193321DAJ du 7 février 2020 modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) ;

Vu la décision DEC212174DAJ portant nomination de Mme Hayfa Trabelsi aux fonctions de responsable par intérim du service du développement social (DRH) ;

DECIDE :

Article 1er. - La décision DEC193321DAJ du 7 février 2020 susvisée est modifiée comme suit :

1.1 Les visas sont modifiés comme suit :

- Les termes « *Vu la décision DEC121521DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines* » sont supprimés.
- Après les termes « *Vu la décision DEC212053DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Stéphane Pagnat aux fonctions de responsable par intérim du service central des concours (DRH)* » sont insérés les termes « *Vu la décision DEC212174DAJ portant nomination de Mme Hayfa Trabelsi aux fonctions de responsable par intérim du service du développement social à la direction des ressources humaines* ».

1.2 A l'article 3, les termes « *Mme Corinne Quilgars Kacer, responsable du Service développement social* » sont supprimés et remplacés par les termes « *Mme Hayfa Trabelsi, responsable par intérim du service du développement social (DRH)* ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212417DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, dont le directeur est M. Jérôme BIBETTE ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme BIBETTE, délégation de signature est donnée à Mme Valérie PICHON (PU) Directrice Adjointe, Isabelle BORSENBERGER (AI) Responsable administrative et financière, Hélène DODIER (ITA) Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190206DR02 du 11 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC212627DR02

Décision portant délégation de signature à M. Riccardo CIAVOLELLA, directeur de l'unité UMR8177 intitulée Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain - IIAC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8177 intitulée Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain- IIAC, dont la Directrice est Mme Sophie WAHNICH;

Vu la décision DEC210774INSHS du 9 mars 2021 portant nomination de M. Ricardo CIAVOLELLA, aux fonctions de Directeur, par intérim, de l'UMR8177 au 1er janvier 2021 ;

Vu la décision DEC212315INSHS du 22 juillet 2021 portant nomination de M. Ricardo CIAVOLELLA, aux fonctions de Directeur, de plein exercice, de l'UMR8177 à compter du 1er août 2021 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Riccardo CIAVOLELLA, directeur de l'unité UMR8177, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Riccardo CIAVOLELLA, délégation de signature est donnée à Mme Clara LECADET Directrice Adjointe, Mme Catherine NEVEU, Directrice Adjointe, M. Gianfranco REBUCINI, Directeur Adjoint et Mme Chrystèle GUILLOTEAU, Administratrice (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190204DR02 du 11 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC212397DR02

Décision portant délégation de signature à M. François BOUCHET, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, dont le directeur est M. Francis BERNARDEAU ;

Vu la décision DEC201905INSU du 24 novembre 2020 portant nomination de M. François BOUCHET aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7095 à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu la décision DEC211976INSU du 15 juin 2021 portant nomination de Madame Kumiko KOTERA aux fonction de directrice adjointe par intérim de l'UMR7095 à compter du 1er mai 2021 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. François BOUCHET, directeur de l'unité UMR7095, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUCHET, délégation de signature est donnée à délégation de signature est donnée à Mme Valérie BONA (IE), administratrice, Mme Kumiko KOTERA, adjointe du directeur M. Patrick PETER (DR), adjoint du directeur et M. Damien LE BORGNE (MC), adjoint du directeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC211640DR02 du 13 avril 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC212398DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, dont le directeur est M. Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas PREAT, délégation de signature est donnée à M. Karim BENCHENANE, directeur-adjoint, M. Thierry GALLOPIN, (MC), Mme Joëlle VINH (DR), M. Pierre-Yves PLACAIS (CR) et Mme Tu-Khanh NGUYEN (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190411DR02 du 24 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC212314DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur David AITKEN*, directeur de l'unité *UMR8182* intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1er février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DÉCIDE :

Article 1
Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique[1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation de signature est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3
La décision DEC210271DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/06/2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC212492DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191245DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Boris VAUZEILLES ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Monsieur Marc LITAUDON, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LITAUDON, délégation est donnée à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LITAUDON et de Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, délégation est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

[1] *Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13/07/2021

Le directeur d'unité
Monsieur Boris VAUZEILLES

DEC212533DR04
Décision donnant délégation de signature en matière de santé et de sécurité au travail à des responsables de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-de-France Gif-sur-Yvette

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1er février 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation de signature est donnée à Mme Carole LE CONTEL, déléguée régionale adjointe, à l'effet de signer les documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT et de Mme Carole LE CONTEL, délégation de signature est donnée à Mme Christelle DODEMAN-DENYS, secrétaire générale, à l'effet de signer les documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Article 3. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juillet 2021

Benoît FORÊT
Délégué régional

DEC212489DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Boris VAUZEILLES*, directeur de l'unité *UPR2301* intitulée *Institut de chimie des substances naturelles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1er février 2021 ;

Vu la décision DEC191245DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Boris VAUZEILLES ;

DÉCIDE :

Article 1
Délégation est donnée à Monsieur Boris VAUZEILLES, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique[1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Boris VAUZEILLES, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc LITAUDON, ingénieur de recherche, Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, et Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3
La décision DEC211878DR04 du 01/05/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13/07/2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC212319DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 01/06/2021

Le directeur d'unité
Monsieur David AITKEN

[1] *Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC180252DR05

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Tonnelat, directeur de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, dont le directeur est M. Stéphane Tonnelat ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Stéphane Tonnelat, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Tonnelat, délégation de signature est donnée à Mme Céline Campagne, gestionnaire de l'unité, uniquement pour les ordres de mission et le remboursement des agents ainsi que les bons de transport afférents, à Mme Agnès Deboulet, directrice-adjointe de l'unité, Mme Alessia De Biase, directrice-adjointe de l'unité et M. Charles-Henri Rossignol, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC152496DR05 du 26 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 janvier 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC180120DR05

Décision portant délégation de signature à M. François Massol et M. Jérôme Lombard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2034 intitulée Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles (ReSoDiv)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2034, intitulée Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles (ReSoDiv), dont la directrice est Mme Christine Raimond ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. François Massol, CRCN et M. Jérôme Lombard, DR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2018

La directrice d'unité
Christine RAIMOND

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180255DR05

Décision portant délégation de signature à M. Charles-Henri Rossignol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, dont la directrice est M. Stéphane Tonnelat ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Charles-Henri Rossignol, responsable administratif de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2018

Le directeur d'unité
Stéphane Tonnelat

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC180119DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Raimond, directrice de l'unité GDR2034 intitulée Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles (ReSoDiv), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2034, intitulée Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles (ReSoDiv), dont la directrice est Mme Christine Raimond ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine Raimond, directrice de l'unité GDR2034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Raimond, délégation de signature est donnée à M. François Massol, CRCN et M. Jérôme Lombard, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 janvier 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC212050DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Castelnau, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique – matériaux, structures, procédés (F2M-msp), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR2609, intitulée Fédération Francilienne de Mécanique – matériaux, structures, procédés (F2M-msp), dont le directeur est M. Olivier Castelnau ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier Castelnau, directeur de l'unité FR2609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Castelnau, délégation de signature est donnée à M. Christophe Canu T au PIMM, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC190171DR05 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 mai 2021

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC211047DR05

Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin directeur de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est Géraud Magrin ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud Magrin, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Peyroux CR, et Mme Pauline Gluski, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Délégation de signature est donnée à M. Paul-Henri Giraud, secrétaire général du GIS Institut des Amériques, Mme Charlotte Halpern, trésorière du GIS Institut des Amériques, et Mme Marion Magnan, responsable du GIS Institut des Amériques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Amériques, les actes concernant cette structure hébergée au sein de l'UMR8586.

Article 4
La décision n°191505DR05 du 22 mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 03 mars 2021

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC212338DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Favier, directrice de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8006, intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) dont la directrice est Mme Véronique Favier ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Véronique Favier, directrice de l'unité UMR8006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Favier, délégation de signature est donnée à M. Alain Guinault, IR et Mme Latifa Fatih, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC180576DR05 du 05 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 juin 2021

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC212583DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu le projet de promesse de vente portant sur le bien immobilier sis 1 rue Claude Matrat, Issy-les-Moulineaux (92130) composé des lots de copropriété n° 235, n° 604 et n°1108 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente portant sur le bien immobilier sis 1 rue Claude Matrat, Issy-les-Moulineaux (92130) composé des lots de copropriété n° 235, n° 604 et n°1108.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212366DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Sédes, directrice de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3258, intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), dont la directrice est Mme Anne Sèdes ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anne Sédes, directrice de l'unité USR3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Sédes, délégation de signature est donnée à Mme Marie Jaisson, PU, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC192433DR05 du 1er août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 juillet 2021

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC212365DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Jaisson, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3258, intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), dont la directrice est Mme Anne Sèdes ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Marie Jaisson, PU à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Plaine Saint Denis, le 05 juillet 2021

La directrice d'unité
Anne Sèdes

[1] *Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC212339DR05

Décision portant délégation de signature à M. Alain Guinault, IR et Mme Latifa Fatih, AI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8006, intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) dont la directrice est Mme Véronique Favier ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Alain Guinault, IR et Mme Latifa Fatih, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2021

La directrice d'unité
Véronique Favier

[1] *Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC212241DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel directrice de l'unité UAR2999 intitulée Unité support Études Asiatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée Unité support Études Asiatiques, dont la directrice est Mme Aurélie Varrel ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Aurélie Varrel directrice de l'unité UAR2999, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Varrel, délégation de signature est donnée à Mme Claire Le Poulennec, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC210144DR05 du 07 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend effet le 17 mars 2021 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 juin 2021

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC212460DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GEOFFROY et à Mme Céline CLANCHE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

Vu la décision DEC211714INSU du 20 mai 2021 portant nomination, à compter du 1er mars 2021, de Mr Raphaël PIK aux fonctions de directeur par interim de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, IE et responsable gestion financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GEOFFROY, délégation est donnée à Mme Céline CLANCHE, ASI et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , 1er juin 2021

le directeur d'unité
Raphaël PIK

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC212459DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie , dont le directeur est Laurent LARGER

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Fei GAO,** directeur adjoint et professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** délégation est donnée à **Mme .Ausrine BARTASYTE**, directrice adjointe et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO** et de **Mme .Ausrine BARTASYTE**, délégation est donnée à **Mr Florian BOUCHERIE**, secrétaire général aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fei GAO,** de **Mme .Ausrine BARTASYTE** et de **Mr Florian BOUCHERIE**, délégation est donnée à Mme **Fabienne FICHEPOIL**, responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 5

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

En cas d'absence ou d'empêchement de **M.Fei GAO** , de **Mme .Ausrine BARTASYTE,** de **Mr Florian BOUCHERIE** et de **Mme Fabienne FICHEPOIL**, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- **M. Mickael HILAIRET**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- **M. Yann KERSALE**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- **M. Julien BOURGEOIS**, Directeur du département DISC ;
- **M. Philippe PICART** Professeur UFC, directeur du département Mécanique Appliquée;
- **M. Maxime JACQUOT**, Professeur UFC, Directrice du département Optique ;
- **M. Philippe LUTZ**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- **M. Vincent LAUDE,** directeur recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- **M. Thomas BARON**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon,

Article 6
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon le 15 juin 2021

Le directeur d'unité
Laurent LARGER

DEC212458DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1ER juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie dont le directeur est Laurent LARGER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Fei GAO**, directeur adjoint et professeur à l'Université de Franche Comté, à **Mme Ausrine BARTASYTE**, directrice adjointe et professeur à l'Université de Franche-Comté, à **Mr Florian BOUCHERIE**, secrétaire général et à **Mme Fabienne FICHEPOIL,** responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1er, aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael HILAIRET**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann KERSALE**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M.Julien BOURGEOIS**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Philippe PICART**, Professeur Université de Franche Comté, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **M. Maxime JACQUOT**, Professeur Université de Franche Comté Directeur du département Optique ;
- à **M. Philippe LUTZ**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Vincent LAUDE**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon,

Article 4
La décision n° DEC211455DR06 du 8 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 15 juin 2021

La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC212461DR06

Décision portant délégation de signature à Mr Raphaël PIK, directeur par interim de l'unité UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1ER juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

Vu la décision DEC211714INSU du 20 mai 2021 portant nomination, à compter du 1er mars 2021, de Mr Raphaël PIK aux fonctions de directeur par interim de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mr Raphaël PIK ,directeur par interim de l'unité UMS3562 ,à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de **Mr Raphaël PIK**, délégation de signature est donnée à **Mme Céline CLANC**HE , ASI et responsable administrative et à **Mme Isabelle GEOFFROY**, IE et responsable gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC192245DR06 du 26/08/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1er juin 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC212266DR10

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CHOFFEL, Mme Katia BRUZZONE, Mme Virginie OBERLE et M. Mathias ECK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR22, intitulée Institut Charles Sadron, dont le directeur est M. Christian GAUTHIER ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Philippe CHOFFEL, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHOFFEL, délégation est donnée à Mme Katia BRUZZONE, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHOFFEL et de Mme Katia BRUZZONE, délégation est donnée à Mme Virginie OBERLE, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHOFFEL, de Mme Katia BRUZZONE et de Mme Virginie OBERLE, délégation est donnée à M. Mathias ECK, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

[1] *Pour mémoire, le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

Article 6
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 23 juin 2021

Le directeur d'unité
Christian GAUTHIER

DEC212573DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9022, intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée, dont le directeur est M. Jean-Luc IMLER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UPR9022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc IMLER, délégation de signature est donnée à M. Dominique FERRANDON, Directeur de recherche, et à Mme Carine MEIGNIN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc IMLER, de M. Dominique FERRANDON de Mme Carine MEIGNIN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie WOLF, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et à Mme Sylvie VILLAIN, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum pour la certification du service fait, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC210730DR10 du 3 février 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 21 JUIL. 2021

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC212347DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Léandra HERNANDEZ, Mme Anaïs LAMALLE, Mme Sylvie VOLET et Mme Danièle WERLING (jusqu'à son départ à la retraite le 13 juillet 2021) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9002, intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, dont la directrice est Mme Pascale ROMBY ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Danièle WERLING, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1], jusqu'à son départ à la retraite le 13 juillet 2021.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle WERLING, délégation est donnée à Mme Léandra HERNANDEZ, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle WERLING et de Mme Léandra HERNANDEZ, délégation est donnée à Mme Sylvie VOLET, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle WERLING, de Mme Léandra HERNANDEZ et de Mme Sylvie VOLET, délégation est donnée à Mme Anaïs LAMALLE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

[1] *Pour mémoire, la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

Article 6
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 2 juillet 2021

La directrice d'unité
Pascale ROMBY

La Directrice de l'UPR 9002
du C.N.R.S.

Dr Pascale ROMBY

DEC212346DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9002, intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, dont la directrice est Mme Pascale ROMBY ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ROMBY, délégation de signature est donnée à Mme Léandra HERNANDEZ, Assistante ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, à Mme Anaïs LAMALLE, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum, à Mme Sylvie VOLET, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum aux fins mentionnées à l'article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement jusqu'au 13 juillet 2021 de Mme Pascale ROMBY, délégation de signature est donnée à Mme Danièle WERLING, Ingénieure d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC192385DR10 du 30 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 2 juillet 2021.

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC212217DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Johanne ALBERTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société (FRES)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3041, intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, dont la directrice est Françoise GRAZIANI ;

Vu la décision DEC210087INSHS du 12 mars 2021 portant nomination de M. Don Mathieu SANTINI aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3041 intitulée « Fédération de recherche Environnement et Société » ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Johanne ALBERTINI, ASI, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de l'unité FR3041, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15 juin 2021

Le Directeur d'unité
M. Don Mathieu SANTINI

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC212351DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse;

DÉCIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2021, délégation est donnée à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du projet H2020-ERC-SYG-2020 précité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à la réalisation du projet susvisé, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits du projet susvisé ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosa COSSART, délégation de signature est donnée à M. Antoine GIRAULT, IE CNRS et à Mme Nathalie MAIRATA, AI CNRS à l'effet exclusif de certifier le service fait à compter du 1er juillet 2021.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement 6 mois après la date de fin du projet susvisé H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 ou en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1er juillet 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC212102DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018 intitulée *Centre de primatologie de la Méditerranée (MPRC)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC200152INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMS2018, intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée, dont le directeur est Thomas BROCHIER ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas BROCHIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC210621DR12 du 2 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 juin 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC211715DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI, directeur par intérim de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7268, intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé dont le directeur est Michel SIGNOLI ;

Vu la décision DEC210003INEE du 4 février 2021 portant nomination de M. Jacques CHIARONI aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7268 intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé » ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée M. Jacques CHIARONI, directeur par intérim de l'unité UMR7268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques CHIARONI, délégation de signature est donnée à M. Pierre LE COZ, MC et M. Pascal ADALIAN, PU, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC181346DR12 du 1er avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 avril 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC212103DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2018 intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée (MPRC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC200152INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMS2018, intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée, dont le directeur est Thomas BROCHIER ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 juin 2021

Le directeur d'unité
Thomas BROCHIER

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC212453DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182902DR12 du 8 novembre 2018 portant nomination de Mme Louiza Sanchez aux fonctions d'adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M Vincent Audibert aux fonctions responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC212452DAJ portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – A compter du 1er septembre 2021, délégation permanente est donnée à Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services (modifié)

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires (modifié)

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;

- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;

- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;

- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros net ;

- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;

- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;

- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;

- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;

- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, et à Monsieur Vincent Audibert, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim, de Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation et de Monsieur Vincent Audibert, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Madame Louiza Sanchez, adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Hélène Boyer, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions

respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212022DR12

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2049, intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049, délégation de signature est donnée à Mme Claudie JOLIVET, IE et à Mme Lydie PERRIN-OBERT, TCE (pour les engagements inférieurs à 2000 €), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC190601DR12 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1er juin 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC212078DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7343, intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*, dont le directeur est *Olivier POULIQUEN*;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. *Olivier POULIQUEN*, directeur de l'unité UMR7343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de **M. *Olivier POULIQUEN***, délégation de signature est donnée à M. Pierre DUPONT, CR1, à Mme Ariane BUNEL, IEHC, et à Mme Fanny ALLIAUD, IECN aux fins mentionnées à l'article 1er ; et à Mme Joyce BARTOLINI, TCS, pour la certification du service fait uniquement.

Article 3
La décision n° DEC181480DR12 du 1er avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 juin 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC211996DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marion FONTAINE directrice par intérim de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias (CNE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

Vu la décision DEC202211INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de Mme Marion FONTAINE, directrice par intérim de l'UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marion FONTAINE, directrice par intérim de l'unité UMR8562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion FONTAINE, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MARTIAL, DR, à Mme Axelle BRODIEZ-DOLINO, CR, à M. Giorgio BLUNDO, DET, à Mme Claudie JOLIVET, IE et à Mme Lydie PERRIN-OBERT, TCE (pour les engagements inférieurs à 2000 €), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC210368DR12 du 7 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1er juin 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC211716DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre LE COZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7268 intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7268, intitulée Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé dont le directeur est Michel SIGNOLI ;

Vu la décision DEC210003INEE du 4 février 2021 portant nomination de M. Jacques CHIARONI aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7268 intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé » ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Pierre LE COZ, MC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LE COZ, délégation est donnée à M. Pascal ADALIAN, PU, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 avril 2021

Le directeur d'unité
Jacques CHIARONI

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC212041DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry HEULIN, directeur de l'unité FR3098 intitulée *Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux (ECCOREV)* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3098, intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux, dont le directeur est Thierry HEULIN ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry HEULIN, directeur de l'unité FR3098, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry HEULIN, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle CAVALIERI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC201982DR12 du 02/11/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 avril 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC212083DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre DUPONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7343, intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*, dont le directeur est *Olivier POULIQUEN* ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à *M. Pierre DUPONT,* CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Pierre DUPONT,* délégation est donnée à Mme Ariane BUNEL, IEHC aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Pierre DUPONT* et Mme Ariane BUNEL, délégation est donnée à Mme Fanny ALLIAUD, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 juin 2021

Le directeur d'unité
Olivier POULIQUEN

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC211889DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Alain LACAMPAGNE,** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR9214** intitulée **Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR9214 intitulée Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles, dont le directeur est M. Alain LACAMPAGNE

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à **M. Pascal DE SANTA BARBARA DR2 Responsable d'équipe**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DE SANTA BARBARA, délégation est donnée à **M. Frédéric DAVID AI Responsable Administratif** aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, **05 mai 2021**

Le directeur de l'Unité

Alain LACAMPAGNE

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

DEC212413DR13

Décision portant **modification** de la décision **DEC210440DR13** sur l'intitulé de l'unité mixte de recherche 5048 « Centre de Biochimie Structurale » dont le directeur de l'unité **est M. Pierre-Emmanuel MILHIET.**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision **DEC201509DGDS** du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5048 intitulée « Centre de Biochimie Structurale » (CBS), dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel MILHIET ;

Vu la décision **DEC211756INSB** du 08 juin 2021, portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5048 « Centre de Biochimie Structurale » (CBS).

DECIDE :

Article 1er

Sur la décision portant le n° DEC210440DR13 du 18 janvier 2021, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche N°5048 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Intitulée : Centre de biochimie structurale (CBS) »

Est remplacée par

« Intitulée : Centre de biologie structurale (CBS) »

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 8 juin 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC212058DR13

Décision portant **délégation de signature à Madame Anaïs DREAU**, directrice par intérim du groupement de recherche **GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA),** par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC173299DGDS du 21 décembre 2017, approuvant le renouvellement du groupement de recherche intitulé INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA) » – GDR3322 ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Anaïs DREAU**, directrice par intérim du groupement de recherche GDR3322, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anaïs DREAU, délégation de signature est donnée à **M. Alexei OURJOUMTSEV** CRCN Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 mai 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC212296DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Florence MARCH, directrice par intérim de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières (IRCL) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC211535INSHS du 08 juin 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Florence MARCH, directrice par intérim de l'unité UMR5*186* intitulée Institut *de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières (IRCL),*

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Florence MARCH**, directrice par intérim de l'unité UMR5186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MARCH, la délégation de signature est donnée à **M. Jean-Christophe MAYER directeur adjoint par intérim** et à **Mme Chantal ROCK Administratrice**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° **DEC210264DR13** du **12 janvier 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 juin 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC212292DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PASERO, directeur de l'unité UMR9002 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR9002 intitulée *Institut de Génétique Humaine (IGH),* dont le directeur est M. Philippe PASERO

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Philippe PASERO**, directeur de l'unité UMR9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PASERO, délégation de signature est donnée à **Mme Corinne GREY Directrice Adjointe par intérim, Mme. Céline PRONO Responsable Administration et Pilotage et Mme Edwige HALM Responsable du service de gestion financière**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° **DEC210134DR13 du 06 janvier 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, 25/06/2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC212294DR13 CNRS

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSEAU, directeur par intérim de l'unité UAR2035 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme » (MSH Sud), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC211771INSHS du 20 mai 2021 portant renouvellement de l'unité UAR2035 intitulée *« Maison des Sciences de l'Homme » (MSH Sud)* dont le directeur par intérim est M. Frédéric ROUSSEAU.

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Frédéric ROUSSEAU**, directeur par intérim de l'unité UAR2035, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle MERMET-GUYENNET secrétaire général**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° **DEC181222DR13** du **01 mars 2018** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 juin 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC211766DR13

Décision portant délégation de signature à M. Malo DEPINCÉ, directeur par intérim de l'unité **UMR5815** intitulée **Dynamiques du Droit (DD),** par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision DEC210823INSHS du 16 mars 2021, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5815 Dynamiques du Droit DD dont le directeur par intérim est M. Malo DEPINCÉ.

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Malo DEPINCÉ**, directeur par intérim de l'unité UMR5815, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Malo DEPINCÉ, délégation de signature est donnée à **Mme Agnès ROBIN MCF Directrice Adjointe par intérim** et à **Mme Evelyne MONTELS AI Administratrice**, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° **DEC170545DR13** du **1er mars 2017** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 7 Avril 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC212485DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), dont le directeur est M. Pierre Ferrant;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Ferrant, délégation de signature est donnée à M. David Le Touzé, professeur et Mme Cathia Morat-Carvalho, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC172409DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13/07/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC212487DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gaëtan Cliquennois, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Laboratoire Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Laboratoire Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Rafael Encinas De Munagorri ;

Vu la décision DEC210865INSHS du 8 juin 2021 portant nomination de M. Gaëtan Cliquennois en tant que directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gaëtan Cliquennois, directeur de l'unité UMR6297, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan Cliquennois, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Claire Covain, assistante-ingénieure, Mme Cindy Martin, technicienne et M. Yannick Le Gressus, technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC172408DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13/07/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC212363DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Daille, directrice de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL) dont la directrice est Mme Béatrice Daille ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Béatrice Daille, directrice de l'unité GDR2079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Daille, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Girault, ingénieure de recherche, Mme Karine Cantèle, assistante-ingénieure, Mme Pascale Sébillot, professeure et M. Pierre Zweigenbaum, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC201191DR17 du 1er juillet 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/07/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC212035DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Barbara Couchouron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité IRL3614 intitulée Evolutionary biology and ecology of algea (EBEA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3614 Evolutionary biology and ecology of algea (EBEA), dont la directrice est Mme Myriam Valéro ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Barbara Couchouron, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Couchouron, délégation est donnée à Mme Corinne Verhulst, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Couchouron et de Mme Corinne Verhulst, délégation est donnée à Mme Béatrice Noblot, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Couchouron, de Mme Corinne Verhulst et de Mme Béatrice Noblot, délégation est donnée à M. Gurvan Carou, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

[1] *Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*

Article 5
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 22/06/2021

La directrice d'unité

Myriam VALERO

DEC212477DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Le Masson, directeur par intérim de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy De Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC180560INSIS du 14 mars 2018 portant création de l'unité mixte de recherche UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL), dont le directeur d'unité est M. Pierre-Yves Manach ;

Vu la décision DEC211988INSIS du 4 juin 2021 portant nomination de M. Philippe LE MASSON aux fonctions de directeur par intérim et de M. Nicolas CARRERE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6027 Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Le Masson, délégation de signature est donnée à Mme Roseline Le Squère, ingénieure d'études et Mme Patricia Quéro-Ruen, secrétaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC202058DR17 du 23 novembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13/07/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC212425DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Ruth WEBB, Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1er juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1er septembre 2019 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage.

CNRS
Délégation Régionale Hauts-de-France
43, avenue Le Corbusier – BP30123
59001 LILLE Cedex
Tel. 03.20.12.58.00
www.hauts-de-france.cnrs.fr

DECIDE :

Article 1er

La délégation est donnée à Mme Ruth WEBB, Directrice de l'UMR8163, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'Unité ;

2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ruth WEBB, Directrice, la délégation de signature est donnée à M. Fayssal TAYALATI, Directeur d'Unité Adjoint – Maître de Conférences en linguistique, à M. Justin DUQUESNOY, Secrétaire Général aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC211471DR18 du 23 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, Le 7 juillet 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Délégation Hauts-de-France

[1] Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1er janvier 2020.

DEC212428DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC212406DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Christophe Besse aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu la décision DEC211073DAJ du 1er mars 2021 portant nomination de Mme Cécile d'Orbigny aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 28 août 2021, délégation est donnée à M. Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

1.1 – Unités de recherche et unités d'appui et de recherche

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;

- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des unités de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;

- Les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance auprès des unités d'appui et de recherche sans partenaire ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;

1.2 – Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui de recherche ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, délégation est donnée à Mme Cécile d'Orbigny, directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212429DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement unités du CNRS ;

Vu la décision DEC212427DAJ portant nomination de Mme Marie Gaille aux fonctions de directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu la décision DEC200906DAJ portant nomination de Mme Béatrice Simpson aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – A compter du 1er septembre 2021, délégation est donnée à Mme Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

1.1 - Unités de recherche et unités d'appui et de recherche

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;

- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des unités de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des unités d'appui et de recherche sans partenaire ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

1.2 – Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales, délégation est donnée à Mme Béatrice Simpson, directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er de la présente décision.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC212558INS2I

Décision portant prolongation de la Maison de la Simulation (MdlS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201528DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité de service et de recherche n°3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) et nommant M. Edouard AUDIT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1er :
À compter du 1er janvier 2022, l'unité « Maison de la Simulation (MdlS) est prorogée pour une durée de 8 mois selon les modalités ci-après et porte désormais le code UAR3441.

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)
Délégation : Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Directeur par intérim : M. Marc BABOULIN, professeur des universités à l'université Paris-Saclay
Directeur adjoint par intérim : M. Edouard AUDIT, chercheur au CEA
Tutelles principales : CNRS, CEA, Université Versailles St-Quentin, Université Paris-Saclay
Section : 6

Article 2 :
La nomination du directeur, du directeur adjoint nommés par intérim et mentionnés à l'article 1er prend effet pour la période du 1er janvier 2022 au 31 août 2022.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2021

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC212558INS2I

Décision portant prolongation de la Maison de la Simulation (MdlS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201528DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité de service et de recherche n°3441 intitulée Maison de la Simulation (MdlS) et nommant M. Edouard AUDIT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1er :
À compter du 1er janvier 2022, l'unité « Maison de la Simulation (MdlS) est prorogée pour une durée de 8 mois selon les modalités ci-après et porte désormais le code UAR3441.

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)
Délégation : Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Directeur par intérim : M. Marc BABOULIN, professeur des universités à l'université Paris-Saclay
Directeur adjoint par intérim : M. Edouard AUDIT, chercheur au CEA
Tutelles principales : CNRS, CEA, Université Versailles St-Quentin, Université Paris-Saclay
Section : 6

Article 2 :
La nomination du directeur, du directeur adjoint nommés par intérim et mentionnés à l'article 1er prend effet pour la période du 1er janvier 2022 au 31 août 2022.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 JUIL. 2021

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC210776INSIS
Décision portant modifications du dispositif partenarial de la fédération de recherche FR3029 intitulée « Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER » (FR FMC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche.

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1 :
À compter du 1er janvier 2020, les établissements énumérés ci-dessous, cotutelles des unités impliquées, sont ajoutés à la liste des tutelles principales de la fédération de recherche FR3029 - FCM :

- Ecole des mines de Saint-Etienne ;
- UVSQ - Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Observatoire de la Côte d'Azur.

Article 2 :
À la date du 1er janvier 2020, les établissements cotutelles principales avec le CNRS de la fédération de recherche FR3029 - FCM sont :
CEA, INRIA, Ecole Polytechnique, Aix-Marseille Université, Université de Toulon, Université Côte d'Azur, Observatoire de la Côte d'Azur, Université de Lorraine, Sorbonne Université, Université Paris-Saclay, Université Toulouse III – Paul Sabatier, Université Toulouse Jean Jaurès, Université Toulouse Capitole, Institut national polytechnique de Toulouse, Université de Strasbourg, Université de Bordeaux, Université Sorbonne Paris Nord, Ecole Centrale de Marseille, Ecole Centrale de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Jean-Monnet Saint Etienne, Université de Lille, Centrale Lille Institut, Université de Rouen Normandie, Université d'Orléans, Université Grenoble Alpes, Université de Paris, Université Rennes 1, Université Rennes 2, Ecole Normale Supérieure de Rennes, Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, INSA de Lyon, INSA de Rennes, INSA de Rouen, INSA de Toulouse, Bordeaux INP, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Ecole des mines de Saint-Etienne, Université Le Havre Normandie.

Article 3 :
À compter du 1er janvier 2021, l'établissement cotutelle principale, énuméré ci-dessous, s'est retiré de la FR3029 :

- Université Jean-Monnet Saint Etienne.

Article 4 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2021.

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC212090INC

Décision portant création d'une unité d'appui et de recherche intitulée Microscopies, imageries et ressources analytiques en région Centre Val de Loire "MACLE CVL"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Sur proposition du directeur de l'institut de Chimie ;

DECIDE :

Art. 1. – Est créée à compter du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2023 l'unité d'appui et de recherche suivante :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

UAR n° 2590
Intitulé : Microscopies, imageries et ressources analytiques en région Centre Val de Loire (MACLE CVL)
Directeur : Monsieur Stéphane Bouquet, Ingénieur d'étude hors classe
Tutelles principales : CNRS, Université d'Orléans, le BRGM
Tutelle secondaire : Université de Tours
Sections : 11, 15
Instituts secondaires : INP, INSIS, INSU, INSHS

Art. 2. - Le mandat du directeur, mentionné à l'article 1 prend effet au 1er juillet 2021 pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2021

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC212337INC

Décision portant renouvellement de l'international research laboratory IRL3555 intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut ;

DECIDE :

Article 1er :

Est renouvelé, à compter du 1er juillet 2021, l'international research laboratory 3555 pour une durée de 4 ans et demi, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante ;

Tutelle(s) principale(s) : CNRS et Université de Californie à San Diego

Institut de rattachement : INC

Délégation : 16

Section(s) : 14

Article 2 :

M. Guy BERTRAND, professeur des universités à l'Université de Californie à San Diego est nommé directeur de cette unité internationale de recherche pour la durée fixée à l'article 1er.

Article 3 :

M. Rodolphe JAZZAR, DR2 CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de cette unité internationale de recherche du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/07/21

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC212577DR04

Décision relative au tarif des produits de l'UMR9012 intitulée Laboratoire de Physique des 2 Infinis Irène Joliot-Curie (IJCLab)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ en date du 22 janvier 2021 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC210124DAJ en date du 22 janvier 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR9012 intitulée Laboratoire de Physique des 2 infinis Irène Joliot-Curie (IJCLab) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prendront effet à compter du 01/08/2021

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif sur Yvette, le 21/07/2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT

IJCLab
Irène Joliot-Curie
Laboratoire de Physique des 2 Infinis

TARIFS EXERCICE 2021
Locations et Prestations diverses 01-04-2021

NOM DE LA PRESTATION	PRESTATIONS ACADEMIQUES		PRESTATIONS HORS ACADEMIQUES		Périmètre de la Prestation
LOCATION AUDITORIUM ET PRESTATIONS ASSOCIEES					
TVA 20%	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	
• Auditorium P.LEHMANN	550,00€	660,00€	1250,00€	1500,00€	La journée
	275,00€	330,00€	625,00€	750,00€	La demi-journée
• Réalisation Audiovisuel	300,00€	360,00€	350,00€	420,00€	La journée
• Panneaux /posters	180,00€	216,00€	180,00€	216,00€	Forfaitaire
• Personnel de sécurité	220,00€	264,00€	220,00€	264,00€	Forfait Installation gardien
	50,00€	60,00€	50,00	60,00€	+ par heure de gardiennage
LOCATION AUTRES SALLES au Bât 200					
TVA : 20%	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	
• Salle informatique RDC	250,00€	300,00€	500,00€	600,00€	Journée
	125,00€	150,00€	250,00€	300,00€	La demi-journée
• Salle de réunion RDC	200,00€	240,00€	220,00€	264,00€	La journée
	100,00€	120,00€	100,00€	120,00€	La demi-journée
• Cafétéria	300,00€	360,00€	500,00€	600,00€	Forfaitaire

Contribution Salle de repos (Bât 099)	Réservée aux Expérimentateurs sur ALTO et ANDROMEDE	
• Une Chambre	26,00€ ttc	La nuitée

REVUE ELEMENTAIRE	€ - HT	€ - TTC	
• Destination : France Métropolitaine	3,79€	4,00€	A l'unité – revues n°2 à 8
TVA :5,5%	7,58€	8,00€	A l'unité – à compter du n°9
	18,96€	20,00€	Collection revues n°2 à 9
• Destination : DOM-TOM & Corse	5,88€	6,00€	A l'unité – revues n°2 à 8
TVA :2,1%	11,75€	12,00€	A l'unité – à compter du n°9
	24,79€	25,00€	Collection revues n°2 à 9
• Destination : UE hors Royaume Uni	6,00€	6,00€	A l'unité – revues n°2à 8
Hors TVA	12,00€	12,00€	A l'unité – à compter du n°9
	25,00€	25,00€	Collection revues n°2 à 9
• Destination : « reste du monde »	8,00€	8,00€	A l'unité – revues n°2 à 8
Hors TVA	16,00€	16,00€	A l'unité – à compter du n°9
	55,00€	55,00€	Collection revues n°2 à 9

MAGASINS Bât 100 ou Bât 205			RETRAIT SUR BON DE COMMANDE
Articles proposés	€ - HT	TVA 20%	
Papeterie - EPI	A l'Unité sur place	A l'Unité sur place	Tarifs disponibles lors du retrait + 10% de frais de gestion Facturation trimestrielle + 10€ pour toute facture <50€
Electronique –Mécanique-Vide...	A l'Unité sur place	A l'Unité sur place	
Accessoires informatiques	A l'Unité sur place	A l'Unité sur place	
Découpe de Tôle	Au Kg + frais de découpe	Au Kg + frais de découpe	

Pour les Laboratoires du CNRS les tarifs appliqués sont HT (facturation interne, code FX01 ou FX04)

IJCLab
Irène Joliot-Curie
Laboratoire de Physique des 2 Infinis

TARIFS EXERCICE 2021
Locations et Prestations diverses — 01-01-2021

NOM DE LA PRESTATION	MONTANTS		Périmètre de la prestation
MANUTENTION			
TVA : 20%	€ - HT	€ - TTC	
• Sans engin	85,00€	96,00€	L'heure de manutention
• Avec petit engin	105,00€	120,00€	L'heure de manutention
• Avec gros engin	130,00€	150,00€	L'heure de manutention

MECANIQUE			
TVA 20%	€ - HT	€ - TTC	
Type d'usinage :			
• Impression 3D plastique : fil plastique et plateau	38,00€	45,00€	L'heure d'usinage
• Fraisage : outil coupant, plaquette carbure	65,00€	78,00€	L'heure d'usinage
• Tournage : outil coupant, plaquette carbure	55,00€	66,00€	L'heure d'usinage
• Electroérosion à fil : fil laiton et filtres			
- Pour Pièces en aluminium, inox, cuivre, laiton	43,00€	51,60€	L'heure d'usinage
- Pour pièces en titane, magnésium, tungstène	115,00€	138,00€	L'heure d'usinage
• Chaudronnerie/soudure : gaz, électrode, fil	40,00€	48,00€	L'heure d'usinage
• Contrôle dimensionnel	35,00€	42,00€	L'heure d'usinage

GERMANIUM			
TVA 20%	€ - HT	€ - TTC	
• Test d'un détecteur	160,00€	160,00€	Accord scientifique
• Prêt de détecteur HPGe	200,00€	200,00€	Par mois et par détecteur

CRYOGENIE			
TVA 20%	€ - HT	€ - TTC	
Étalonnage Thermomètre	390,00€	468,00€	Unité

ULTRAVIDE			
TVA 20%	€ - HT	€ - TTC	
• Consommable	100,00€	120,00€	Le pack
• Main d'œuvre pour mise en service et mesures	300,00€	360,00€	5h d'un Ing Rech
• Immobilisation du bâti de test	1000,00€	1200,00€	20 jours

ELECTRONIQUE	TVA 20%	
Cartes	Voir Liste page suivante	
Chassis	Voir Liste page suivante	
Modules	Voir Liste page suivante	
Puces	Voir Liste page suivante	
Systèmes	Voir Liste page suivante	
Modules, Systèmes et Cartes d'occasion	Voir Liste page suivante	

Pour les Laboratoires du CNRS les tarifs appliqués sont HT (facturation interne, code FX01 ou FX04)

IJCLab
Irène Joliot-Curie
Laboratoire de Physique des 2 Infinis

REALISATION ELECTRONIQUE

	€ - HT	€ - TTC	
• Puce « MATACQ »	40,00€	48,00€	L'unité
• Puce « SAMLONG_B ou SAMLONG_C »	50,00€	60,00€	L'unité
• Puce « SAMLONG_D »	80,00€	96,00€	L'unité
• Puce « SAMPIC »	300,00€	360,00€	L'unité
• Carte « Control Board »	3 000,00€	3 600,00€	L'unité
• Carte « Controller_4FE »	1 500,00€	1 800,00€	L'unité
• Carte "Controller_4FE_V2"	1 500,00€	1 800,00€	L'unité
• Carte fille "SAMPIC 16 voies"	1 000,00€	1 200,00€	L'unité
• Carte fille "WaveCatcher 4 voies"	1 000,00€	1 200,00€	L'unité
• Carte "WaveCatcher 16 voies"	3 500,00€	4 200,00€	L'unité
• Châssis "MiniCrate 5 slots" (standard)	2 500,00€	3 000,00€	L'unité
• Châssis "MiniCrate 5 slots" (compact)	2 200,00€	2 640,00€	L'unité
• Module "Mezza_Mother"	2 000,00€	2 400,00€	L'unité
• Module "Mezza_Mother_6U"	2 200,00€	2 640,00€	L'unité
• Module "WaveCatcher 2 voies (V6)	1 475,00€	1 770,00€	L'unité
• Module "WaveCatcher 8 voies"	3 000,00€	3 600,00€	L'unité
• Module "WaveCatcher 12 voies"	3 800,00€	4 560,00€	L'unité
• Module "WaveCatcher 16 voies"	4 500,00€	5 400,00€	L'unité
• Système "WaveCatcher 32 voies"	9 600,00€	11 520,00€	L'unité
• Système "WaveCatcher 48 voies"	12 400,00€	14 880,00€	L'unité
• Système "WaveCatcher 64 voies"	15 000,00€	18 000,00€	L'unité
• Module "SAMPIC 16 voies"	3 000,00€	3 600,00€	L'unité
• Module "SAMPIC 32 voies"	4 000,00€	4 800,00€	L'unité
• Module "SAMPIC 48 voies"	4 800,00€	5 760,00€	L'unité
• Module "SAMPIC 64 voies" (MCX)	5 500,00€	6 600,00€	L'unité
• Module "SAMPIC 64 voies" (SAMTEC)	5 000,00€	6 000,00€	L'unité
• Carte "SAMPIC 64 voies" (MCX)	5 000,00€	6 000,00€	L'unité
• Carte "SAMPIC 64 voies" (SAMTEC)	4 500,00€	5 400,00€	L'unité
• Carte "SAMPET 64 voies"	4 500,00€	5 400,00€	L'unité
• Module "SAMPET 64 voies"	5 000,00€	6 000,00€	L'unité
• Système "SAMPIC 128 voies" (MCX)	13 750,00€	16 500,00€	L'unité
• Système "SAMPIC 128 voies" (SAMTEC)	12 750,00€	15 300,00€	L'unité
• Système "SAMPIC 192 voies" (MCX)	18 250,00€	21 900,00€	L'unité
• Système "SAMPIC 192 voies" (SAMTEC)	16 750,00€	20 100,00€	L'unité
• Système "SAMPIC 256 voies" (MCX)	22 500,00€	27 000,00€	L'unité
• Système "SAMPIC 256 voies" (SAMTEC)	20 500,00€	24 600,00€	L'unité
• Système "SAMPET 256 voies"	20 500,00€	24 600,00€	L'unité
• Carte "SPI_Splitter"	130,00€	156,00€	L'unité
• Carte Ampli RF 1 voie	40,00€	48,00€	L'unité
• Module Ampli RF 1 voie	55,00€	66,00€	L'unité
• Carte Ampli RF 4 voies	130,00€	156,00€	L'unité
• Module Ampli RF 4 voies	160,00€	192,00€	L'unité
• Carte Ampli RF 64 voies	600,00€	720,00€	L'unité
• Module CORE_Mother	2 000,00€	2 400,00€	L'unité
• Carte CORE_Daughter	1 000,00€	1 200,00€	L'unité
• Carte CORE_Kapton	1 000,00€	1 200,00€	L'unité
• Carte SL_Board_V1	1 500,00€	1 800,00€	L'unité
• Carte SL_Board_V2	1 000,00€	1 200,00€	L'unité
• Carte SL_Adapt	400,00€	480,00€	L'unité
• Carte SL_End_Plug	250,00€	300,00€	L'unité
• Carte Backplane_4FE_V2	500,00€	600,00€	L'unité
• Carte SN_Backplane_6U	1 200,00€	1 440,00€	L'unité
• Carte COAX2QRM8_16CH	25,00€	30,00€	L'unité
• Carte QRM8_Dual_Injector	120,00€	144,00€	L'unité
• Carte SiBB	850,00€	1 020,00€	L'unité
• Carte SiC_V2	50,00€	60,00€	L'unité
• Carte FE8ch_MiniG	400,00€	480,00€	L'unité
• Carte DAQ_Concentrator	1 000,00€	1 200,00€	L'unité
• Modules, Systèmes et Cartes Occasion	PU neuf - % obsolescence		L'unité

IJCLab
Irène Joliot-Curie
Laboratoire de Physique des 2 Infinis

https://www.ijclab.in2p3.fr

IJCLab - Laboratoire de Physique des 2 Infinis Irène Joliot-Curie
UMR 9012, CNRS, Université Paris-Saclay, Université de Paris
Bâtiment 100 - 15 rue Georges Clémenceau - 91405 Orsay cedex - France

DEC212259DR20

Décision relative au tarif des produits de l'UMR 7284 – IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ en date du 17 juillet 2019 nommant Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er octobre 2019 ;

Vu la décision DEC191820DAJ en date du 17 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs de prestations de « MICROSCOPIE A FORCE ATOMIQUE » et « MICROSCOPIE PHOTONIQUE » réalisées par l'UMR 7284 – IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/07/2021.
Cette décision annule et remplace la décision DEC201789DR20

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 23 juin 2021.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

ANNEXE

Décision tarifaire des prestations de l'IRCAN
(Institute for Research on Cancer and Aging, Nice)
Plateforme PICMI à compter du 01/07/2021
Prix en euros H.T

	Tarif à destination du privé	Tarif à destination des laboratoires CNRS et académiques hors projets financés
Microscopie à force atomique :		
Prestation AFM à la journée	1167,06	167,56
Microscopie photonique :		
Heure d'utilisation du microscope Delta Vision (DV)	63,57	17,21
heure d'utilisation de CO2 sur le microscope Delta Vision (DV)	1,49	1,00

DEC212099DRH

Décision modificative de la décision DEC211799DRH relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2021.

Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

Vu, l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis du conseil scientifique du 28 et 29 janvier 2021 ;

Vu, la décision DEC211799DRH du 23 avril 2021 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2021 ;

Vu, la décision de nomination de Philippe Lecheminant en qualité de directeur, par intérim, de l'Institut de physique à compter du 1er juin 2021 ;

DECIDE

Article 1er - L'article 3 de la décision du 23 avril 2021 susvisée est modifié comme suit

Les mots « La Directrice de l'Institut de physique », sont remplacés par les mots « Le Directeur de l'Institut de physique».

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président – directeur général

Antoine PETIT

Décision n° DEC212509DRH

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 107 et 107-1,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Petit,

Vu l'arrêté du 1er février 2002 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles des corps et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu la décision n° 171337DRH du 19 avril 2017,

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres de la commission compétente pour l'appréciation de l'équivalence de la qualification professionnelle permettant l'accès aux corps des techniciens de la recherche :

- Monsieur Eric MIGEVANT ;
- Madame Peggy COLETTA ;
- Monsieur Olivier PORTE.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission d'équivalence en qualité de membres experts scientifiques et techniques du CNRS :

- Madame Sonia BACONNAIS ;
- Monsieur Gilles N KAOUA.

Article 3 : La présidence de cette commission est assurée par Monsieur Eric MIGEVANT.

Article 4 : Cette décision abroge la décision n° DEC171337DRH du 19 avril 2017

Article 5 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Paris, le 21 juillet 2021

Le Président-directeur général,

Antoine PETIT

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC212227DRH

Décision portant sur l'accueil en délégation, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2021)

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment articles 10 à 13-2 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment articles 20 à 23 ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

Vu, la décision du 18 mai 2021 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation ;

DECIDE

ARTICLE 1er L'article 1er de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	**Prénom**
Institut des sciences biologiques		
M.	MATHEVON	Nicolas
Institut des sciences humaines et sociales		
Mme	CAIOZZO ROUSSEL	Anna
Mme	CHEVRIER-BOSSEAU	Adeline
Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions		
M.	NOVOTNY	Antonin

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Institut national des sciences de l'Univers

M. CELESTIN Sébastien

Institut des sciences humaines et sociales

M. ALONGE Tristan

ARTICLE 2 La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Pour le Président-directeur général,
Le directeur des ressources humaines,
Hugues de LA GIRAUDIERE

DEC212507DRH

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifi, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2004 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. PETIT Antoine ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la proclamation des résultats des jurys d'admission ;

Vu la décision du 20 juillet 2021 portant nomination des lauréats des concours de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ouverts au titre de l'année 2021,

DECIDE

Article 1er - Sont retenus en vue de leur nomination au grade de chargé de recherche de classe normale, les lauréates et lauréats dont les noms suivent :

Section	Nom	Prénom	Unité	Ville	DR
1	ANTONELLI	Marco	UMR6534	CAEN	19
1	CADAMURO	Luca	UMR9012	ORSAY	4
1	DEVIN	Justine	UMR5299	MONTPELLIER	13
1	DOUX	Cyrille	UMR5821	GRENOBLE	11
1	EL HEDRI	Sonia	UMR7164	PARIS	1
1	FALKE	Saskia	UMR7178	STRASBOURG	10
1	KERMAIDIC	Yoann	UMR9012	ORSAY	4
1	MARSAT	Sylvain	UMR5033	TOULOUSE	14
2	BORDONE	Marzia	UMR5221	MONTPELLIER	13
2	BROUZET	Christophe	UMR7010	VALBONNE	20
2	FLEURY	Pierre	UMR3681	GIF SUR YVETTE	4
2	LE FLOCH	Bruno	UMR7589	PARIS	2
2	ROSSI	Riccardo	UMR7600	PARIS	2
3	DUTREIX	Clément	UMR5798	TALENCE	15
3	FINCO	Aurore	UMR5221	MONTPELLIER	13

Section	Nom	Prénom	Unité	Ville	DR
3	MARGUERITE	Arthur	UMR8213	PARIS	2
3	RESERBAT-PLANTEY	Antoine	UPR10	VALBONNE	20
3	STEPANOV	Evgeny	UMR7644	PALAISEAU	4
4	BACHELARD	Nicolas	UMR5798	TALENCE	15
4	BIENAIME	Tom	UMR7006	STRASBOURG	10
4	BOUTON	Quentin	UMR7538	VILLETANEUSE	1
4	FLEURBAEY	Hélène	UMR5588	ST MARTIN D HERES	11
4	MEDVEDEVA	Anna	UMR7340	MARSEILLE	12
4	PAUL HUPIN	Nancy	UMR8552	PARIS	2
5	GAUTHIER	Anaïs	UMR6251	RENNES	17
5	JEANNERET	Raphaël	UMR8023	PARIS	2
5	LOURENCO MARTINS	Hugo	UPR8011	TOULOUSE	14
5	RONCERAY	Pierre	UMR7325	MARSEILLE	12
5	SOHIER	Thibault	UMR5221	MONTPELLIER	13
6	APERS	Simon	UMR8243	PARIS	1
6	CRUBILLE	Raphaëlle	UMR7020	MARSEILLE	12
6	LECLERCQ	Florent	UMR7095	PARIS	2
6	LOCHET	William	UMR5506	MONTPELLIER	13
6	MOUTOT	Etienne	UMR7373	MARSEILLE	12
6	PAZ	Ami	UMR9015	ST AUBIN	4
6	PETERFREUND	Liat	UMR8049	MARNE LA VALLEE	1
6	PETERS	Dominik	UMR7243	PARIS	2
6	REVERDY	Vincent	UMR5814	ANNECY LE VIEUX	11
6	VERMEULEN	Kevin	UPR8001	TOULOUSE	14
7	ABLIN	Pierre	UMR7243	PARIS	2
7	BONALLI	Riccardo	UMR8506	GIF SUR YVETTE	4
7	DE BORTOLI	Valentin	UMR8548	PARIS	2
7	GORI	Julien	UMR7222	PARIS	2
7	KERGUS	Pauline	UMR5213	TOULOUSE	14
7	PARASHAR	Shaifali	UMR5205	VILLEURBANNE	7
7	PUTEAUX	Pauline	UMR9189	VILLENEUVE D ASCQ	18
7	TACHELLA	Julian	UMR5672	LYON	7
7	TOGNON	Marco	UMR6074	RENNES	17
8	BADON	Amaury	UMR5298	TALENCE	15
8	BRYCHE	Jean François	IRL3463	SHERBROOKE	16
8	FURGEAUD	Clarisse	UMR5270	VILLEURBANNE	7
8	HUMBERT	Vincent	UMR137	PALAISEAU	4
8	SIDORENKOV	Leonid	UMR8630	PARIS	5
8	SIVANKUTTY	Siddharth	UMR8523	VILLENEUVE D ASCQ	18
8	ZENG	Shuwen	UMR7252	LIMOGES	8
9	AMLANI	Faisal	UMR8535	GIF SUR YVETTE	4
9	COUTANT	Antonin	UMR7031	MARSEILLE	12
9	KALACSKA	Szilvia	UMR5307	ST ETIENNE	7
9	MARGERIT	Pierre	UMR8006	PARIS	5

Section	Nom	Prénom	Unité	Ville	DR
10	BRANDENBOURGER	Martin	UMR7342	MARSEILLE	12
10	CARIO	Anaïs	UMR5026	PESSAC	15
10	GAZELI	Kristaq	UPR3407	VILLETANEUSE	1
10	MIQUEL	Benjamin	UMR5509	ECULLY	7
10	PERRARD	Stéphane	UMR7636	PARIS	2
10	SCHIAVI	Jessica	UMR7274	NANCY	6
10	STANCAMPIANO	Augusto	UMR7344	ORLEANS	8
10	THEBAULT	Martin	UMR5271	LE BOURGET DU LAC	11
11	COMTET	Jean	UMR7615	PARIS	2
11	MIKHAILOVSKAIA	Alesia	UMR7182	THIAIS	1
11	MORELLE	Xavier	UMR5223	VILLEURBANNE	7
11	PITTO-BARRY	Anaïs	UMR8612	CHATENAY MALABRY	4
11	POY	Guilhem	UMR5221	MONTPELLIER	13
12	JANCARIK	Andrej	UMR5031	PESSAC	15
12	SCHLAGNITWEIT	Judith	UMR5082	VILLEURBANNE	7
12	TOMAS GONZALEZ DE MENDIVIL	Eder	UMR5250	GRENOBLE	11
12	TRAN	Gaël	UMR5246	VILLEURBANNE	7
13	BRASILIENSE	Vitor	UMR8531	CACHAN	4
13	BUI	Ngoc Anh Thy	UMR5255	TALENCE	15
13	MARCINIAK	Alexandre	UMR5589	TOULOUSE	14
13	OBLIGER	Amaël	UMR5255	TALENCE	15
13	SHKIRSKIY	Viacheslav	UMR7086	PARIS	1
14	ANDRE	Laurie	UMR6302	DIJON	6
14	ASSET	Tristan	UMR7515	STRASBOURG	10
14	ATZORI	Matteo	UPR3228	GRENOBLE	11
14	CHATTOT	Raphaël	UMR5253	MONTPELLIER	13
14	SCHNEE	Josefine	UMR7197	PARIS	2
15	DENIS ROMERO	Fabio	UPR2940	GRENOBLE	11
15	GOUGET	Guillaume	UMR6226	RENNES	17
15	MALGRAS	Victor	UMR7334	MARSEILLE	12
15	PAZNIAK	Hanna	UMR5628	GRENOBLE	11
15	SASAKI	Shunsuke	UMR6502	NANTES	17
16	FABRE	Bertrand	UMR5546	CASTANET TOLOSAN	14
16	GENTA-JOUVE	Grégory	USR3456	CAYENNE	16
16	MARUANI	Antoine	UMR8601	PARIS	1
16	MATHIEU	Emilie	UPR8241	TOULOUSE	14
16	SUSKIEWICZ	Marcin Józef	UPR4301	ORLEANS	8
16	VON LOEFFELHOLZ	Ottilie	UMR7104	ILLKIRCH	10
17	CERRI	Silvio Sergio	UMR7293	NICE	20
17	CUSIN	Giulia	UMR7095	PARIS	2
17	LOUVET	Fabien	UMR5274	GRENOBLE	11
17	MILLAN	Maëva	UMR8190	GUYANCOURT	4
17	NENON	Quentin	UMR5277	TOULOUSE	14

Section	Nom	Prénom	Unité	Ville	DR
18	DALOU	Célia	UMR7358	VANDOEUVRE LES NANCY	6
18	LOUVEL	Marion	UMR7327	ORLEANS	8
18	MARJANOVIC	Milena	UMR7154	PARIS	1
18	PASSELEGUE	Francois	UMR7329	VALBONNE	20
18	POHL	Alexandre	UMR6282	DIJON	6
18	ROUSSET	Baptiste	UMR7063	STRASBOURG	10
19	ARDYNA	Mathieu	IRL3376	QUEBEC	16
19	AYET	Alex	UMR5216	ST MARTIN D HERES	11
19	BADOR	Margot	UMR5318	TOULOUSE	14
19	CAPRON	Emilie	UMR5001	ST MARTIN D HERES	11
19	CASADO	Mathieu	UMR8212	GIF SUR YVETTE	4
19	GRENIER	Mélanie	UMR5566	TOULOUSE	14
19	MARELLE-SEBRECHTS	Louis	UMR8190	GUYANCOURT	4
19	TURBET	Martin	UMR8539	PALAISEAU	4
20	BALLANDRAS-COLAS	Allison	UMR5075	GRENOBLE	11
20	CONG	Xiaojing	UMR5203	MONTPELLIER	13
20	CUNRATH	Olivier	UMR7242	ILLKIRCH	10
20	LEBRETTE	Hugo	UMR5100	TOULOUSE	14
20	MAISONNEUVE	Etienne	UMR7283	MARSEILLE	12
20	QUEMIN	Emmanuelle	UMR9198	GIF SUR YVETTE	4
21	CARNESECCHI	Julie	UMR5242	LYON	7
21	CHILLON	Isabel	UMR5535	MONTPELLIER	13
21	DALDELLO	Enrico	UMR7622	PARIS	2
21	DELAN-FORINO	Clementine	UMR7283	MARSEILLE	12
21	PETRYK	Nataliya	UMR7216	PARIS	1
21	SINDIKUBWABO	Fabien	UMR3666	PARIS	2
22	BOUKHATMI	Hadi	UMR6290	RENNES	17
22	EVANO	Brendan	UMR3738	PARIS	5
22	GADADHAR	Sudarshan	UMR3348	ORSAY	2
22	KRNDIJA	Denis	UMR5077	TOULOUSE	14
22	STRAPPAZZON	Flavie	UMR5310	VILLEURBANNE	7
22	VALON	Léo	UMR3738	PARIS	5
23	BOURBOUSSE	Clara	UMR8197	PARIS	2
23	FUJITA	Satoshi	UMR5546	CASTANET TOLOSAN	14
23	MARKOV	Gabriel	UMR8227	ROSCOFF	17
23	REYT	Guilhem	UMR2594	CASTANET TOLOSAN	14
24	BARRIERE	David	UMR7247	NOUZILLY	8
24	COSSET	Erika	UMR5286	LYON	7
24	LIGNITTO	Luca	UMR7258	MARSEILLE	12
24	TORRINO	Stéphanie	UMR7275	VALBONNE	20
25	AMBROGGI	Frederic	UMR7291	MARSEILLE	12
25	HAY	Audrey	UMR5292	LYON	7
25	LAFERRIERE	Florent	UMR5293	BORDEAUX	15
25	SERCHOV	Tsvetan	UPR3212	STRASBOURG	10

Section	Nom	Prénom	Unité	Ville	DR
26	CALABRESE	Aurélie	UMR7290	MARSEILLE	12
26	GOUPIL	Louise	UMR5105	GRENOBLE	11
26	SZINTE	Martin	UMR7289	MARSEILLE	12
26	TAKAHASHI	Naoya	UMR5297	BORDEAUX	15
27	AUBRY	Fabien	UPR9022	STRASBOURG	10
27	BERNUT	Audrey	UMR5235	MONTPELLIER	13
27	PELLEFIGUES	Christophe	ERL8252	PARIS	1
27	PERSONNIC	Nicolas	UMR5308	LYON	7
28	BEN HAIM	Lucile	UMR9199	FONTENAY AUX ROSES	4
28	DUFIES	Maeva	UMR7284	NICE	20
28	GAUTHIER	Rémy	UMR5510	VILLEURBANNE	7
28	MONTNACH	Jerome	UMR6291	NANTES	17
29	BADUEL	Pierre	UMR8197	PARIS	2
29	DOUHARD	Mathieu	UMR5558	VILLEURBANNE	7
29	MEROT	Claire	UMR6553	RENNES	17
29	TONNABEL	Jeanne	UMR5554	MONTPELLIER	13
30	DELLINGER	Mathieu	UMR5204	LE BOURGET DU LAC	11
30	KLEPIKOVA	Maria	UMR6118	RENNES	17
30	LABROUSSE	Sara	UMR7159	PARIS	2
30	LOISEAU	Nicolas	UMR9190	MONTPELLIER	13
30	PONS	Marie Laure	UMR7330	AIX EN PROVENCE	12
31	DELVIGNE	Vincent	UMR7055	NANTERRE	5
31	DESCHAMPS	Marianne	UMR5608	TOULOUSE	14
31	NICOLAS	Clément	UMR8215	NANTERRE	5
31	TOMASSO	Antonin	UMR7264	NICE	20
31	VERFAILLIE	Deborah	UMR7330	AIX EN PROVENCE	12
32	EPHREM	Brice	UMR6566	RENNES	17
32	GUENA	Pauline	UMR7303	AIX EN PROVENCE	12
32	LAMOUILLE	Stéphane	USR3155	PAU	15
32	LORRAIN	Agnès	UMR7297	AIX EN PROVENCE	12
32	NUSSLEIN	Antonin	UMR7044	STRASBOURG	10
32	SCHRAM	Valérie	UMR7041	NANTERRE	5
33	BALLOY	Benjamin	UMR5136	TOULOUSE	14
33	GERBER	Lucie	UMR7363	STRASBOURG	10
33	PERRIER	Antoine	UMR7310	AIX EN PROVENCE	12
33	TIGNOL	Eve	UMR7306	MARSEILLE	12
34	ARSLAN	Seckin	UMR7320	NICE	20
34	GASPARRI	Luca	UMR8163	VILLENEUVE D ASCQ	18
34	MALDONADO	Mora	UMR6310	NANTES	17
34	PONSONNET	Maïa	UMR5596	LYON	7
35	COURANT	Elsa	UMR8599	PARIS	2
35	GANJIPOUR	Anoush (mehdi)	UMR8230	VILLEJUIF	1
35	LAMPADARIDI	Anna	UMR5189	LYON	7
36	BEAUBATIE	Emmanuel	UMR8209	PARIS	5

Section	Nom	Prénom	Unité	Ville	DR
36	GUENOT	Marion	UMR8183	GUYANCOURT	4
36	LE CLAINCHE-PIEL	Marie	UMR8211	VILLEJUIF	1
36	LORMETEAU	Blanche	UMR6262	RENNES	17
37	BERGER	Loic	UMR9221	LILLE	18
37	DUPRAZ	Yannick	UMR7316	MARSEILLE	12
37	GOUPILLE-LEBRET	Jonathan	UMR5824	ECULLY	7
37	MERCIER	Marion	UMR8007	PARIS	2
37	MONTIALOUX	Claire	UMR8259	PARIS	1
38	FOISNEAU	Lise	UMR7307	AIX EN PROVENCE	12
38	LACHENAL	Perrine	UMR8562	MARSEILLE	12
38	MEULEMANS	Germain	UMR8560	PARIS	2
38	ROLLIER	Paul	UMR8216	PARIS	2
39	CHALLEAT	Samuel	UMR5602	TOULOUSE	14
39	KOHLER	Manon	UMR6049	BESANCON	6
39	POUPIN	Perrine	UMR1563	GRENOBLE	11
40	BITTMANN	Simon	UMR7363	STRASBOURG	10
40	LEPONT-MOQUILLON	Ulrike	UMR8239	PARIS	1
40	RENISIO	Yann	UMR7049	PARIS	1
41	BARSUKOW	Wasilij	UMR5251	TALENCE	15
41	BIGORGNE	Léo	UMR6625	RENNES	17
41	BILU	Margaret	UMR5251	TALENCE	15
41	BONNET	Benoît	UPR8001	TOULOUSE	14
41	BOULANGER	Adrien	UMR7373	MARSEILLE	12
41	BRANTNER	Lukas	UMR8628	ORSAY	4
41	CHZHEN	Evgenii	UMR8628	ORSAY	4
41	ESKENAZIS	Alexandros	UMR7586	PARIS	2
41	FINSKI	Siarhei	UMR7640	PALAISEAU	4
41	LAFONTAINE	David	UMR5219	TOULOUSE	14
41	NARDI	Jade	UMR6625	RENNES	17
41	PAIN	Michel	UMR5219	TOULOUSE	14
41	RADCHENKO	Danylo	UMR8524	VILLENEUVE D ASCQ	18
41	SUN	Chenmin	UMR8050	MARNE LA VALLEE	1
41	TOMASEVIC	Milica	UMR7641	PALAISEAU	4
51	ALAMIA	Andrea	UMR5549	TOULOUSE	14
51	DUBREUIL	Alexis	UMR5293	BORDEAUX	15
51	GRIGOLON	Silvia	UMR8237	PARIS	2
51	HECHT	Sophie	UMR7598	PARIS	2
51	MUGAL	Carina	UMR5558	VILLEURBANNE	7
51	PONSOT	Emmanuel	UMR9912	PARIS	1
52	AVELLAN	Astrid	UMR5563	TOULOUSE	14
52	DELILE	Hugo	UMR5133	LYON	7
52	GUILLET	Fanny	UMR7204	PARIS	2
52	VANDERPLANCK	Maryse	UMR5175	MONTPELLIER	13
53	ALLASSONNIERE-TANG	Marc	UMR7206	PARIS	2

Section	Nom	Prénom	Unité	Ville	DR
53	EHRENSTEIN	Véra	UMR8044	PARIS	2
53	MONTEVIL	Maël	USR3608	PARIS	2
54	D'ALESSANDRO	Joseph	UMR7592	PARIS	1
54	HEUKE	Sandro	UMR7249	MARSEILLE	12
54	HOL	Felix	UMR2000	PARIS	5
54	PETIOT	Emma	UMR5246	VILLEURBANNE	7
54	VALOTTEAU	Claire	UMR7333	MARSEILLE	12

Article 2 - Les affectations mentionnées seront définitivement décidées après consultation des instances d'évaluation.

Article 3 - Les nominations prendront effet à compter du 1er octobre 2021.

Fait à Paris, le 20 juillet 2021

Le Président - directeur général,

Antoine PETIT

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC212591INC
Décision portant modification de l'intitulé de la fédération de recherche n°2482

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2021, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°2482 sont modifiées comme suit :

Les termes :

« Intitulé : Institut des matériaux de Paris Centre (IMPC) »

Sont remplacés par les termes :

« Intitulé : Fédération de Chimie et Matériaux de Paris-Centre (FCMat) »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC201681 DR05

Décision portant institution d'une régie d'avance auprès *Fédération des sciences sociales du comportement humain FR 2006*

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n°132119DAJ du 02/09/2013 portant nomination de M Philippe CAVELIER aux fonctions de Délégué(e) régional(e) pour la circonscription de Ile-de-France Meudon,

DECIDE :

Article 1er – Institution de la régie

I. Il est institué auprès de Fédération des sciences sociales du comportement humain FR 2006 une régie d'avance permanente à compter du 11/09/2020

II. Cette régie est installée à Maison des sciences économiques 106-112 boulevard de l'hôpital 75013 PARIS.

III. Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment de la situation de l'avance reçue, des dépenses réalisées et des disponibilités[1].

Article 2 – Dépenses réglées par l'intermédiaire de la régie

I. Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes : rémunération d'expériences

Article 3 – Modes de paiement

I. Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor[2].

II. Le régisseur effectue le paiement des dépenses par[3] : numéraire et virements

Article 4 – Montant de l'avance

Le montant de l'avance[4] au régisseur s'élève à 15 000 €.

Article 5 – Pièces justificatives

Les pièces justificatives des dépenses payées par le régisseur sont remises à l'agent comptable secondaire[5] tous les mois, et au maximum dans un délai d'un mois à compter de la date de paiement[6].

Article 6 – Cautionnement et indemnité de responsabilité[7]

I. Le régisseur est assujetti à un cautionnement.

---

[1] Cf. article 15 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.
[2] Obligatoire en application de l'article 14 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.
[3] Cf. article 12 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 et arrêté du 24/12/2012. Dans la limite d'un montant unitaire < 300 € pour les dépenses en numéraire (Cf. Arrêté du 24/12/2012 – article 2 c)).
[4] Cf. Montant au maximum égal au quart du montant prévisible des dépenses annuelles à payer par le régisseur (cf. article 11 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 et article 3 de l'arrêté du 03/12/2019).
[5] Cf. art. 4 de l'arrêté du 03/12/2019.
[6] Cf. article 13 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 et art. 4 de l'arrêté du 03/12/2019
[7] Cf. article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019, arrêté du 28/05/1993 modifié et, pour les seuils de dispense de cautionnement, arrêté du 27/12/2001. Par ailleurs, le régisseur d'une régie temporaire peut être dispensé de constituer un cautionnement par l'ordonnateur, sur avis conforme du comptable public assignataire (agent comptable secondaire).

II. Il peut percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019[8].

Article 7 - Responsabilité

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 8 – Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur et un mandataire suppléant[9] sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Les mandataires sont désignés par le régisseur après autorisation de l'ordonnateur.

Article 9 – Dispositions finales

I. Le (la) Délégué(e) régional(e) et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Ile-de-France Meudon sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS[10].

Fait à Meudon, le 11/09/2020

Le (la) Délégué(e) régional(e)[11],

---

[8] Non cumulable avec l'IFSE.
[9] Cf. article 6 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019 : « Sauf dérogation du ministre chargé du budget, le régisseur est assisté d'un mandataire suppléant [...]. »
[10] En application de la décision n° DEC100220DAJ du 04/11/2010 (à consulter sur Doc'Utiles), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Pour plus d'information, se reporter à l'aide en ligne, dans le menu de droite > aide producteurs.
[11] Nom, prénom du signataire.

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire[17]

CNRS - Délégation Ile-de-France Meudon
L'Agent Comptable Secondaire
Chef des Services Financiers
Carole BADALIAN

Vu, l'Agent comptable principal[17]

DEC212536DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005,

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Ampère.

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :
• le directeur de l'unité ;
• le directeur adjoint ;
• 8 membres élus :
    Collège Chercheurs / Enseignants-Chercheurs : 6 élus
        Sous-collège permanents : 4
        Sous-collège non-permanents : 2
    Collège ITA : 2 élus ;
• 4 membres nommés

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision, qui prend effet au 1er février 2021, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 juillet 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent Barbieri

DEC212636DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5615,

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces.

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :
- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus :
  - Collège Chercheurs / Enseignants-Chercheurs : 5 élus
    - Sous-collège PR / PUPH : 1
    - Sous-collège MCF / MCUPH : 1
    - Sous-collège CR / DR : 1
    - Sous-collège non-permanents : 2
  - Collège ITA : 2 élus ;
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision, qui prend effet à compter du 23 février 2021, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 juillet 2021
Pour le Président - directeur général et par délégation,

Le délégué régional
Laurent Barbieri

DEC211819DR07

Décision portant création d'un conseil de structure fédérative au sein de l'unité FR2000 intitulée Fédération Informatique de Lyon

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonction-nement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité FR2000,

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de structure fédérative au sein de l'unité Fédération Informatique de Lyon.

Article 2 : Composition
Le conseil de structure fédérative comprend 29 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- les directeurs des 5 unités composant la Fédération Informatique de Lyon ;
- 16 membres élus
  - Collège Chercheurs / Enseignants chercheurs : 15 élus
    - Sous-collège chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés : 10
      dont 2 membres du CITI, 2 membres de CREATIS, 2 membres du LabHC, 2 membres du LIP et 2 membres du LIRIS
    - Sous-collège Doctorants : 5
      dont 1 membre du CITI, 1 membre de CREATIS, 1 membre du LabHC, 1 membre du LIP et 1 membre du LIRIS
  - Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés

Article 3 : Compétences
Ce conseil de structure fédérative exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision, qui prend effet au 1er avril 2021, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 juin 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent BARBIERI

CNRS
Délégation Rhône Auvergne
2, avenue Albert Einstein
BP 61335
T. 04 72 44 56 00
www.dr7.cnrs.fr

DEC211102DR07

Décision portant création d'un conseil de structure fédérative au sein de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité FR3747,

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de structure fédérative au sein de l'unité Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux .

Article 2 : Composition
Le conseil de structure fédérative comprend 23 membres :
• la directrice de l'unité ;
• le directeur adjoint ;
• les directeurs de chaque unité composante ainsi que la responsable de l'antenne lyonnaise de l'IRAA, soit 4 membres
• 13 membres élus

Collège Chercheurs / Enseignants chercheurs : 9 élus
Sous-collège chercheurs / enseignants-chercheurs : 6
Sous-collège Doctorants : 3

Collège ITA : 4 élus

• 4 membres nommés

Article 3 : Compétences
Ce conseil de structure fédérative exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision, qui prend effet au 1er février 2021, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 juin 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent BARBIERI

CNRS
Délégation Rhône Auvergne
2, avenue Albert Einstein
BP 61335
T. 04 72 44 56 00
www.dr7.cnrs.fr

DEC212593INC

Décision portant ajout de la section 13 à l'unité propre de recherche intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement des unités propres de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1er :

A compter du 1er septembre 2021, les dispositions relatives à l'unité propre de recherche (UPR) n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) » sont modifiées comme suit :

- Les termes : « Section : 15 » sont remplacés par les termes : « Sections : 15, 13 ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 JUIL. 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC212349DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) ;

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de Chimie de la Matière Complexe (CMC).

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :
- la directrice de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 2 membres nommés ;
- 2 membres de droit.

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 2 juillet 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC212080DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5070 intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center,

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center.

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :
• le directeur de l'unité
• la directrice adjointe
• 10 membres élus dont :
4 Collège des chercheurs/enseignants-chercheurs/et praticiens hospitaliers
3 Collège des ITA / BIATSS
3 Collèges des doctorants, postdoctorants et CDD
• 2 membres nommés

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03/06/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud

La Déléguée régionale
Paris Michel-Ange
www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC212336DR16

Décision portant modification dans la gestion du parc automobile du campus Gérard Mégie

LE PRESIDENT,

Vu la circulaire du Premier ministre n° 6225-SG du 13/11/2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Hélène Naftalski-Maury aux fonctions de Déléguée Régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC180341DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DÉCIDE :

Art. 1er. – La flotte du campus Gérard Mégie gérée par la délégation Paris Michel-Ange est mutualisée pour l'ensemble du campus. La liste des véhicules disponibles ainsi que les modalités de réservation sont rendues publiques au sein de l'intranet de la délégation.

Au 30 juin 2021, les véhicules concernés sont :

Immatriculation	Marque	Modèle	Millésime	Genre	Energie	UnitesDR16
CC-879-XA	PEUGEOT	107	2012	Citadine	Essence	PMA
CD-921-PV	RENAULT	TRAFFIC	2012	Camionnette	Gasoil	PMA
DD-947-PH	RENAULT	KANGOO	2014	Berline	Gasoil	PMA
DN-479-SR	TOYOTA	YARIS	2015	Berline	Hybride	PMA
EB-589-GS	TOYOTA	YARIS	2016	Berline	Hybride	PMA
EB-477-FQ	RENAULT	ZOE	2016	Citadine	Electrique	PMA
FV 022 PB	RENAULT	ZOE	2020	Berline	Electrique	PMA

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

Art. 2. – Les véhicules, acquis directement par les directions ou services rattachés à la délégation Paris Michel-Ange sont à usage exclusif de ces dernières et sont mutualisés au niveau desdits services. La liste des véhicules et leurs modalités de réservation relèvent des directions ou services « propriétaires ».

Au 30 juin 2021, les véhicules concernés sont :

.

Immatriculation	Marque	Modèle	Millésime	Genre	Energie	UnitesDR16
DD-965-GZ	RENAULT	MEGANE	2014	Berline	Gasoil	INSIS
DN-860-BF	PEUGEOT	208	2015	Berline	Gasoil	IN2P3
DP-911-CW	RENAULT	CLIO	2015	Berline	Essence	INC
EB-624-GS	TOYOTA	YARIS	2016	Berline	Hybride	IN2P3
EM-771-JM	TOYOTA	YARIS	2017	Citadine	Hybride	INP
ER-759-LZ	RENAULT	ZOE	2017	Citadine	Electrique	INSB
ER-661-NP	RENAULT	ZOE	2017	Citadine	Electrique	DIRCOM
FB-078-QY	BMW	C ZERO	2018	Scooter	Electrique	PRESIDENCE
FK-301-RB	PEUGEOT	508	2019	Berline	Essence	PRESIDENCE

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2021

Hélène MAURY Déléguée Régionale
Délégation Paris Michel Ange

www.cnrs.fr
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC212348IN2P3

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut National de Physique Nucléaire de Physique des Particules

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC201276IN2P3 du 24 juillet 2020 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'IN2P3 ;

DECIDE :

Article 1er

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les laboratoires suivants, les agents dans les situations d'emplois suivantes et remplissant les activités suivantes :

Activités pouvant ouvrir droit à indemnisation ou compensation en temps

Accélérateurs	**AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES** Opérateurs ALTO	IJC-Lab
	Agents susceptibles d'intervenir pour le réglage et dépannage dans les expériences fonctionnant en continu	IPHC, GANIL
	AU TITRE D'ASTREINTES Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement en continu des accélérateurs et des expériences	IJC-Lab, IPHC,GANIL

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Centre de calcul	**AU TITRE DES SUJETIONS ARTICULIERES** Informaticiens chargés du suivi à distance et en continu de la surveillance des installations informatiques et de l'exécution des programmes Agents du service général au titre de la sécurité des installations du centre de calcul Opérateurs titulaires chargés de l'administration en continu des ressources informatiques Agents chargés de la captation et de la vidéo- diffusion en ligne d'évènements scientifiques en dehors des heures normales de travail **AU TITRE D'ASTREINTES** Agents de la BAP G susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement en continu des installations de la salle informatique (électricité et climatisation)	CC IN2P3
Administration de ressources informatiques collectives des unités	**AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES** Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des réseaux et systèmes informatiques collectifs, en dehors des heures normales de travail	Tous les laboratoires
Gardiennage	**AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES** Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors de leurs heures normales	IJC-Lab LAPP
Animalerie	**AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES** Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors de leurs heures normales	IPHC
Sécurité d'unités d'installations	**AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES** Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations **AU TITRE D'ASTREINTES** Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité des installations	Tous les laboratoires GANIL,LSM
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	**AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES** Agents susceptibles d'intervenir sur le site extérieur au laboratoire d'origine, pour le montage, réglage et exploitation d'expériences	Tous les laboratoires
Colloques et conférences	**AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES** Agents susceptibles d'intervenir pour l'organisation de colloques et conférences en dehors des heures normales de travail	Tous les laboratoires

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2021.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision n° DEC201276IN2P3 en date du 24 juillet 2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2021

Reynald Pain
Le Directeur de l'IN2P3

DEC212287INSB
Décision modifiant la DEC210922INSB ***fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation*** *et/ou à la compensation des sujétions et as****treintes au titre de l'année*** *2021* ***dans les unités de l'Institut des sciences*** *biologiques (INSB).*

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC210922INSB fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;

DECIDE :

Article 1er

Au titre de l'année 2021, l'annexe 2 de la décision DEC210922INSB susvisée, présentant la liste des unités dans lesquelles les agents CNRS (placés dans les situations d'emplois définies à l'annexe 1 de cette même décision) sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes est modifiée ainsi qu'il suit :

Les lignes suivantes ont été ajoutées :

Situation d'emploi : Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens
Délégation régionale : Occitanie Est
Code unité : UMR9004 – Directeur Jean-Michel MESNARD
Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)

Situation d'emploi : Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens
Délégation régionale : Normandie
Code unité : UMS3408 – Directeur Benoît HAELEWYN
Unité support CYCERON

Situation d'emploi : Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu
Délégation régionale : Aquitaine
Code unité : UMR5234 – Directeur Frédéric BRINGAUD
Microbiologie fondamentale et pathogénicité

Article 2

La présente décision prend effet au 1er janvier 2021

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2021

André LE BIVIC
Directeur de l'Institut des sciences biologiques

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	1	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	WERNER Michel
	1	UMS2009	BIOMEDTECH Facilities	BENDIRDJIAN Evelyne
	1	UMS3655	Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse	SCOAZEC Jean-Yves
	2	FR3631	Institut de biologie Paris-Seine	LABOUESSE Michel
	2	UMR3347	Signalisation, radiobiologie et cancer	SAULE Simon
	2	UMR7221	Physiologie moléculaire et adaptation	SACHS Laurent
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	ROUYER François
	4	UMS2010	TEFOR Paris-Saclay	JOLY Jean Stéphane
	6	UMR6265	Centre des sciences du goût et de l'alimentation	BRIAND Loic
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	MARTINY Laurent
	7	UAR3444	Biosciences	MERABET Samir
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LEULIER Francois
	7	UMR5286	Centre de recherche en cancérologie de Lyon	MEHLEN Patrick
	7	UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL)	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique
	8	UAR44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
	8	UMR7355	Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires	QUESNIAUX Valérie
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	DARDEL Frederic
	10	UMR7021	Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies	MELY Yves
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	CASSEL Jean-Christophe
	10	UMS3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	11	UAR2019	Haute Technologie Animale Grenobloise (hTAG)	LERAT Hervé
	12	UAR846	Station de primatologie	ARNOULT Christophe
	12	UAR2020	Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS)	LOPEZ Erica
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etienne
	12	UMR7051	Institut de neurophysiopathologie	KHRESTCHATISKY Michel
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	PIERRE Philippe
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
	12	UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	MALISSEN Bernard
	12	UMS3537	Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)	MASSON Guillaume
	13	UAR3426	BioCampus Montpellier	CAU Julien
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

	13	UMR5235	Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques (DIMNP)	LUTFALLA Georges
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	PRIGENT Claude
	13	UMR91214	Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles (PHYMEDEXP)	LACAMPAGNE Alain
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	ESCRIVA-GARCIA Hector
	13	UMR9004	Institut de recherche en infectiologie de Montpellier (IRIM)	MESNARD Jean-Michel
	14	UMR5077	Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement	BYSTRICKY Kerstin
	14	UMR5070	RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center	VALET Philippe
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	NEYROLLES Olivier
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	RAMPON Claire
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CerCo)	BERRY Isabelle

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	15	UMR5287	Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)	Jean-René CAZALETS
	15	UMR5293	Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)	BORAUD Thomas
	15	UMR5297	Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)	CHOQUET Daniel
	15	UMR5536	Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)	MIRAUX Sylvain
	17	UMR6015	Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire	HENRION Daniel
	17	UMR6290	Institut de génétique et développement de Rennes	GILLET Reynald
	17	UMR6291	Institut du thorax	REDON Richard
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	LEMASSON Alban
	17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia
	17	UMS3480	Biologie Santé et Innovation technologique	PINEAU Charles
	18	UMR9020	Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers	VAN SEUNINGEN Isabelle
	18	UMS2014	Plateformes Lilloises en Biologie et Santé	CRESPIN Sophie
	18	UMS3702	Institut de biologie de Lille	BOUTIN Philippe
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	HAELEWYN Benoît
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander
	20	UMR7275	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis
	20	UMR7277	Institut de Biologie de Valrose (IBV)	NOSELLI Stéphane
	20	UMR7284	Centre Cancer et vieillissement	GILSON Eric
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	1	UMR8030	Génomique métabolique	WINCKER Patrick
	1	UMR8104	Insitut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	2	UMR8261	Expression génétique microbienne	CONDON Ciaran
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frederic
	7	UAR3444	SFR Biosciences	MERABET Samir
	7	UMR5086	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)	GRANGEASSE Christophe
	7	UMR5242	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LEULIER Francois
	7	UMR5292	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	INGRAM Gwyneth
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UMR7104	Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)	DARDEL Frédéric
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	DROUARD Laurence
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UMR7258	Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins	ESCRIVA-GARCIA Hector
	14	UMR2594	Laboratoire des Interactions Plantes-Microorganismes (LIPM)	NOEL Laurent
	17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	20	**UMR7009**	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UAR3760	Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)	GEOURJON Christophe
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique
	8	UAR44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	UAR3156	Centre de neurochimie	BADER Marie-France
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	12	UAR846	Station de primatologie	ARNOULT Christophe
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UMR7257	Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR9004	Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)	MESNARD Jean-Michel
	14	UMR5100	Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM)	POLARD Patrice
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	GUERARDEL Yann
	18	UMS3702	Institut de biologie de Lille	BOUTIN Philippe
	19	UMS3408	Unité support CYCERON	HAELEWYN Benoît
	20	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	2	UMR3215	Génétique et biologie du développement	LEOPOLD Pierre
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UMR6293	Génétique, Reproduction et Développement (GReD)	JAGLA Krzysztof
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etienne
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	13	UMR5096	Laboratoire Génome et développement des plantes	PANAUD Olivier
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	Claude PRIGENT
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	15	UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	BRINGAUD Frédéric
	15	UMS3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET Daniel